RAPPORT ANNUEL 2012

Assemblée Générale
Ordinaire du 21 juin 2013

WWW.SIPH.COM

SIPH

SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Rapport
Annuel 2012

SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS SA
« S.I.P.H. »
Société Anonyme au Capital
de 11.568.965,94 €

Siège social :
53 rue du Capitaine Guynemer
92400 COURBEVOIE

R.C.S. Nanterre B 312 397 730

SIPH

SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Internationale de Plantations d'Hévéa

SIPH

Attestation du Responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bertrand VIGNES
Directeur Général

SOMMAIRE

ORGANE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2012 4

ORGANIGRAMME DES SOCIETES AU 31 DECEMBRE 2012 5

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012 6

- FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES 6
- LE MARCHE EN 2012 8
- ANALYSE DE L'ACTIVITE 9
- BILAN ET RESULTAT 19
- SIPH EN BOURSE 24
- CONSEIL D'ADMINISTRATION 25
- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 25

DEVELOPPEMENT DURABLE 26

COMPTES SOCIAUX 55

- BILAN AU 31 DECEMBRE 2012 56
- COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012 57
- ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBE 2012 58

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 75

- BILAN CONSOLIDE 76
- COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE 77
- ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL 78
- TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES 79
- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 80
- NOTE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 81

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 142

- PREMIERE PARTIE : 145
- DEUXIEME PARTIE : 152
- TROISIEME PARTIE : 164

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 165

- RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS 165
- RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES 168
- RAPPORT SPECIAL 172
- RAPPORT SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE 176

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2013 179

TEXTE DES RESOLUTIONS 180

SOCIETE INTERNATIONALE
DE PLANTATIONS D'HEVEAS

SIPH

PRODUCTION ,USINAGE ET COMMERCIALISATION DE CAOUTCHOUC NATUREL A USAGE INDUSTRIEL

ORGANE DE DIRECTION
AU 31 DECEMBRE 2012

CONSEIL D'ADMINISTRATION	Mandat (*) Début	Fin
	(Exercice)	
M. Pierre BILLON *Président du Conseil d'administration*	2012	2014
M. Alassane DOUMBIA	2011	2014
IMMORIV (Côte d'Ivoire) *Administrateur Représentée par Mme Lucie BARRY-TANNOUS*	2012	2014
SIFCA (Côte d'Ivoire) *Administrateur Représentée par Mme Frédérique VARENNES*	2011	2014
MFPB « Michelin Finance » (Pays-Bas) *Administrateur* Représentée par M. Thierry SERRES	2011	2014
TRANSITYRE BV *Administrateur* Représentée par M. Jacques-Philippe Hollaender	2011	2014
M. Bernard DIGUET *Censeur*	2009	2012

DIRECTION

M. Pierre BILLON	Président du Conseil d'administration
M. Bertrand VIGNES	Directeur Général
Mme Frédérique VARENNES	Secrétaire Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

DELOITTE	Titulaire	2016
MAZARS	Titulaire	2014
BEAS	Suppléant	2016
Guillaume POTEL	Suppléant	2014

(*) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer les comptes de l'exercice mentionné ci-dessus

ORGANIGRAMME DES SOCIETES
AU 31 DECEMBRE 2012

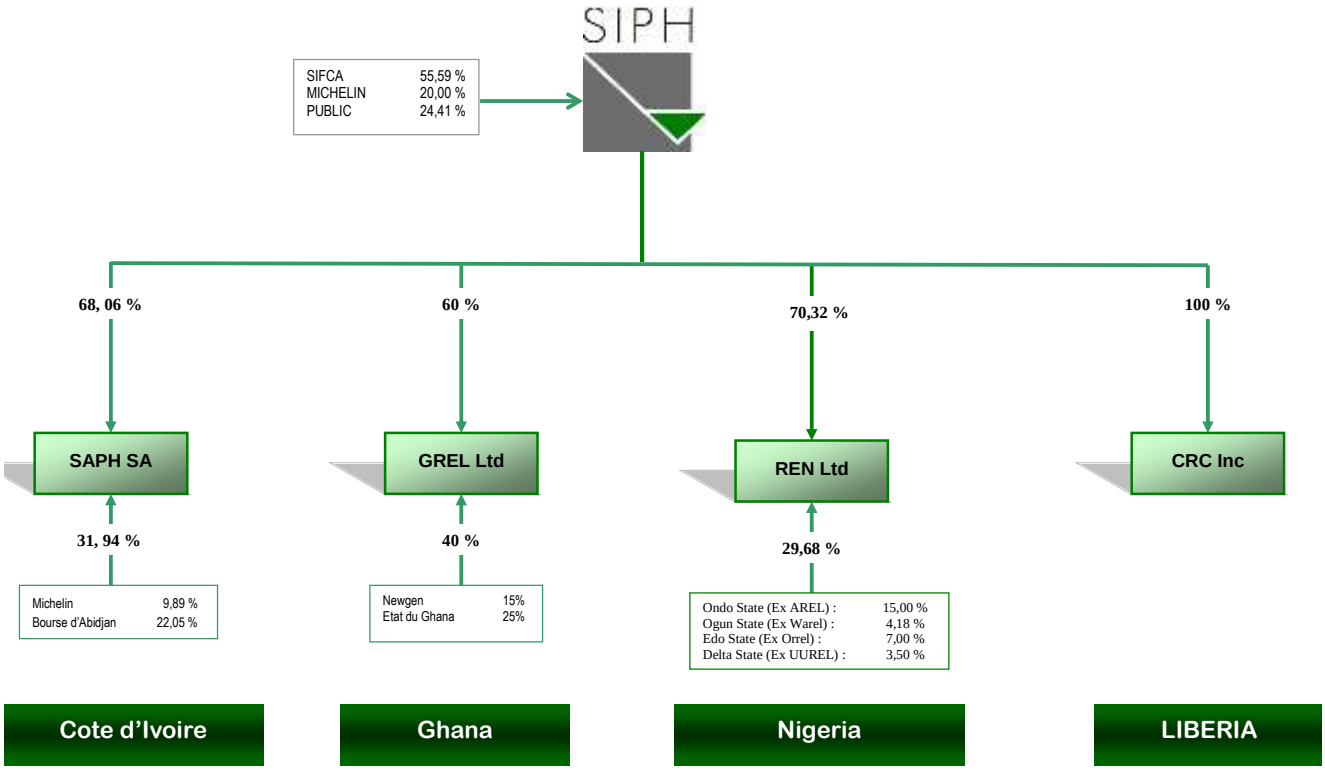

SA : SOCIETE ANONYME
LTD: LIMITED COMPANY
INC.: INCORPORATED COMPANY

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2012, vous permettre de prendre connaissance des rapports de vos Commissaires aux Comptes et de décider de l'affectation du résultat.

Nous vous donnons d'abord quelques informations relatives au contexte économique dans lequel évolue SIPH et sur les faits marquants de l'exercice 2012.

FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES

FAITS MARQUANTS

◗ Développement au Libéria

SIPH a porté de 60% à 100% sa participation dans la société Cavalla Rubber Corporation (CRC) au Libéria, en janvier 2012.

En outre, par un contrat d'extension entériné par le Parlement Libérien, CRC a obtenu de porter ses superficies exploitables de 8 000 ha à 35 000 ha dans le comté du Maryland et dans celui limitrophe du River Gee. L'identification et le bornage des terres à planter est en cours.

L'obtention de terres nouvelles est progressivement devenue un enjeu majeur en Afrique de l'Ouest : cette extension constitue un atout stratégique important.

Suite aux événements de 2011 en Côte d'Ivoire, divers incidents ont eu lieu dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire jouxtant le Liberia : la frontière entre les deux pays a été fermée à de nombreuses reprises en 2012, ce qui eut pour effet d'enclaver CRC et de pénaliser le projet car la région du Mary Land ne dispose pas actuellement de toutes les ressources logistiques et humaines nécessaires.

SIPH a revu son programme de développement : ce nouveau programme a conduit le Groupe à déprécier le goodwill à hauteur de 4,2 M€ sur CRC.

Le Libéria représente un véritable potentiel de croissance pour la production long terme du Groupe et une opportunité de diversification géographique. SIPH entend donc mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser ces extensions et faire ainsi du Libéria son 4ème pôle géographique de production.

◗ Fiscalité en Côte d'Ivoire

Depuis janvier 2012, de nouvelles taxes ont été instaurées en Côte d'ivoire, et notamment une taxe de 5% sur les exportations de caoutchouc. En 2012, le cout additionnel de cette taxe est de l'ordre de 12,8 M€.

◗ **Marché et Performances en 2012 : Les cours sont restés rémunérateurs malgré la crise conjoncturelle**

La baisse conjoncturelle constatée sur les marchés financiers et les matières premières a impacté le marché du caoutchouc au cours du quatrième trimestre 2011. Après les cours records enregistrés en 2011, le marché de 2012 a marqué un bas de cycle qui s'est accentué en milieu d'année, avant de connaitre une légère reprise au 4ème trimestre.

La moyenne annuelle du Sicom 20 s'établit à 3,15 $/kg en 2012.

La demande européenne est restée limitée tout au long de l'année, mais le marché asiatique a permis au Groupe d'écouler sa production régulièrement dans des conditions satisfaisantes.

A ce niveau de prix, l'activité du Groupe dégage à la fois un résultat et du cash-flow positif.

◗ **Malgré les difficultés rencontrées au Libéria**, **la crise conjoncturelle et une fiscalité pénalisante en Côte d'ivoire, l'activité 2012 dégage un bénéfice et génère un cash-flow positif**

Avec un chiffre d'affaires caoutchouc de 359 millions d'euros, le Groupe SIPH dégage un résultat net consolidé de 36 Millions d'euros, et génère un flux de trésorerie lié à l'activité de 63 M€.

PERSPECTIVES

◗ **Marché du caoutchouc**

Après un palier au-delà de 3 US/kg début 2012, la moyenne de mars ressort à 2,8 $/kg, dans un contexte économique peu favorable. Les cours moyens du caoutchouc se situent depuis début avril à 2,5 $/kg.

Les incertitudes sur la reprise de la croissance mondiale obèrent encore les perspectives, mais ces niveaux de cours demeurent rémunérateurs pour SIPH.

◗ **Déploiement d'un programme ambitieux de développement**

SIPH intensifie ses efforts pour obtenir de nouvelles superficies et augmenter ses plantings.

Le dynamisme de ses planteurs indépendants a conduit progressivement la Côte d'Ivoire à devenir le 1er producteur africain : avec 250 milliers de tonnes en 2012, la Côte d'Ivoire produit désormais plus de 50% de la production africaine totale. Le Groupe SIPH réalisera les investissements nécessaires pour collecter et usiner ce caoutchouc, et maintenir ses parts de marché.

Au Ghana, le groupe a acquis des terrains et entreprend un programme d'extensions.
Les structures industrielles sont en adaptation pour absorber la forte croissance actuelle des productions des planteurs indépendants.

Compte tenu de ces enjeux stratégiques, les investissements du Groupe SIPH, qui avaient été de 41,3 M€ en 2012, seront accélérés en 2013 pour atteindre 60 M€, à condition que le marché soit favorable.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Certaines entreprises ivoiriennes qui réalisaient au moins 30% de leurs ventes à l'export étaient exemptées de TVA sur les acquisitions de biens et services. La loi de finance 2013 supprime cette exemption : SAPH devra donc acquitter la TVA, avant de pouvoir la récupérer auprès de l'Etat Ivoirien. Cette avance de TVA est susceptible de mobiliser une dizaine de millions d'euros de besoin en fond de roulement.

LE MARCHE EN 2012

Dans le contexte économique défavorable de 2012, la consommation de caoutchouc naturel a stagné (+0.2%), à 10,6 millions de tonnes, marquant une pause dans son augmentation régulière *(+3,6 % par an sur les 10 dernières années)*.

La consommation a souffert de l'essoufflement de la demande européenne, américaine et japonaise. Mais la consommation mondiale est depuis quelques années soutenue par la demande des pays émergents, notamment la Chine et l'Inde, en constante augmentation. La part de la Chine dans la consommation mondiale n'a cessé de croitre : passant de 25% à 36% en moins de 10 ans.

La production mondiale de caoutchouc naturel a été légèrement supérieure à la demande, avec 10,95 millions de tonnes (+2,3%). L'augmentation annuelle moyenne de la production est de 3,8 % sur les 10 dernières années.

L'Asie du sud-est demeure la première zone de production de caoutchouc. La Thaïlande (3,6 Millions de tonnes) et l'Indonésie (2,7 millions de tonnes) représentent à eux seuls 58% de la production mondiale.

Si la production de caoutchouc de certains pays asiatiques stagne ou régresse (Indonésie, Malaisie), d'autres maintiennent leur rang (Thaïlande) ou émergent (Vietnam avec 0,9 Millions de tonnes, en régulière augmentation).

(Source LMC 4^{e} trim. 2012)

La baisse conjoncturelle constatée sur les marchés financiers et les matières premières a impacté le marché du caoutchouc à partir d'octobre 2011, marquant le retournement du cycle haussier.

Au 1er semestre 2012, le marché a été peu volatile (3,49 $/kg soit 2,69 €/kg). Les cours ont connu une nouvelle baisse au 3ème trimestre (2,75 $/kg soit 2,20 €/kg), mais se sont progressivement stabilisés pour se situer régulièrement voisin de 3us$/kg jusqu'à la fin de l'année 2012.

Le cours moyen de 2012 ressort ainsi à 2,45 €/kg (3,15$/kg), contre 3,24 €/kg (4,51 $/kg) en 2011 et 2,55 €/kg (3,38 $/kg) en 2010.

La qualité « TSR 20 » cotée en $ à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH.

EVOLUTION DU SICOM 20
de janvier 2010 à mars 2013 :
En USD/kg et en équivalent €/kg

ANALYSE DE L'ACTIVITE

1°) PRODUCTION 2012 : 151 MILLIERS DE TONNES soit +175% en 10 ans

PRODUCTIONS EXERCICE 2012
En Milliers de tonnes DRC

	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Production propre	**35**	**11**	**18**	**5**	**68**
Achats	**73**	**8**	**0**	**2**	**83**
TOTAL	**108**	**19**	**18**	**7**	**151**
% Achats/total	***67,7%***	***42,0%***	***0,3%***	***27,0%***	***54,8%***

PRODUCTIONS EXERCICE 2011
En Milliers de tonnes DRC

	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Production propre	**35**	**11**	**17**	**4**	**66**
Achats	**63**	**6**	**3**	**1**	**73**
TOTAL	**97**	**17**	**20**	**5**	**139**
% Achats/total	***64,4%***	***38,2%***	***14,5%***	***27,5%***	***52,7%***

La production propre augmente régulièrement, traduisant les efforts de renouvellement des plantations entrepris par le Groupe depuis 15 ans.

L'augmentation des achats est portée par le dynamisme des planteurs en Côte d'Ivoire et au Ghana : depuis 2011, la part des achats du Groupe SIPH est supérieure à celle des productions propres, et s'établit à 55% en 2012.

La production du Groupe a augmenté de 175% en 10 ans :

En 2002, SIPH produisait 55 milliers de tonnes de caoutchouc (dont 40 % de caoutchouc achetés).

En 2012, la production totale de SIPH est de 151 milliers de tonnes, dont 83 milliers de tonnes de caoutchouc acheté, confortant le Groupe comme leader de la production africaine.

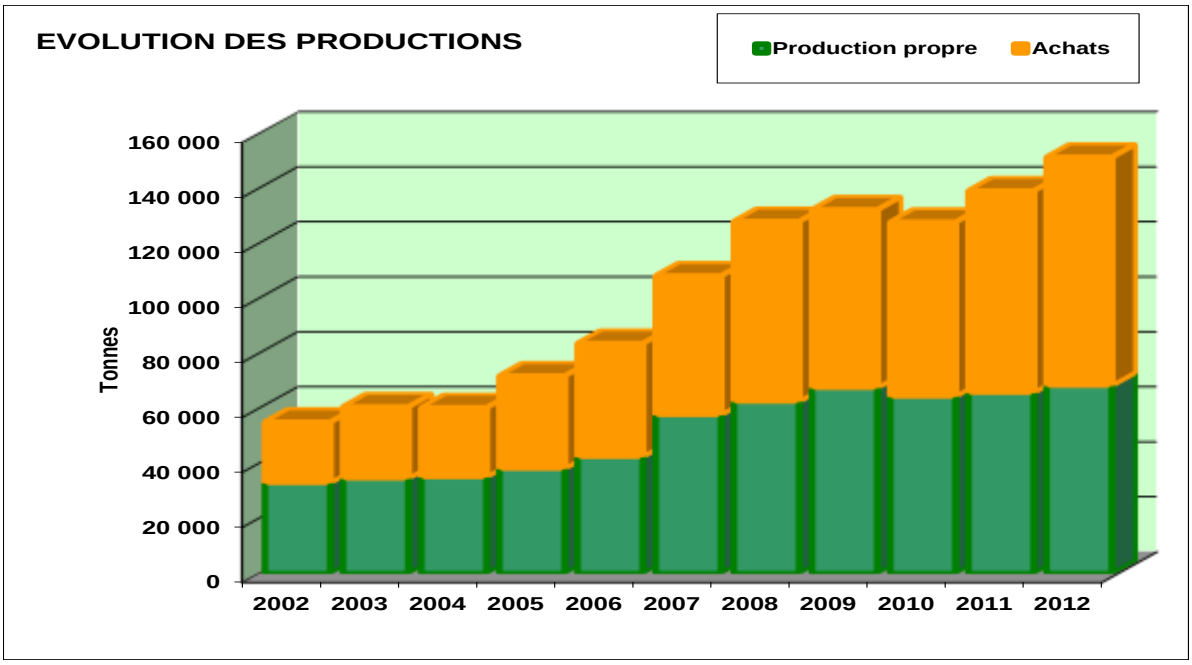

2°) CHIFFRE D'AFFAIRES ET COMMERCIALISATION DU CAOUTCHOUC

L'augmentation de 9% des tonnages vendus reflète celle de la production, avec 141,7 milliers de tonnes contre 130 milliers de tonnes en 2011.

Le chiffre d'affaires caoutchouc atteint ainsi 358,5 M€, en baisse de 11,2%, malgré l'augmentation des volumes, en raison de l'effet prix.

Avec la baisse des cours constatée sur le marché en 2012 (-24% sur le cours moyen annuel exprimé en euro), le prix de vente moyen est inférieur de 18,13% à celui de 2011.

SIPH-Holding achète le caoutchouc exporté par ses filiales pour le commercialiser auprès de ses clients. Le risque client est géré et supporté par SIPH.

L'objectif est d'assurer la meilleure rémunération possible et de sécuriser les transactions. La connaissance du marché du caoutchouc par SIPH, sa compétence dans les domaines du fret et de la logistique ainsi que sa localisation européenne lui permettent de remplir ce rôle.

3°) RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DES PLANTATIONS : Augmentation de +3 % de superficies dédiées à l'hévéaculture en 3 ans

Le Groupe SIPH continue à augmenter le potentiel de production de ses propres plantations :
de 2010 à 2012, les superficies dédiées à l'hévéaculture ont augmenté de 1 511 hectares (+3%)

Ces plantations couvrent désormais 54 milliers d'hectares, dont 60 % sont des plantations immatures ou exploitées depuis moins de 15 ans, et 40 % sont des arbres exploités depuis plus de 15 ans.

Le groupe continue sa politique de rajeunissement des vieilles parcelles et d'extension sur tous ses sites.

HECTARES PLANTES	2012	2011	2010
Immatures	**13 029**	**12 517**	**11 547**
Matures inférieures à 15 années d'exploitation	**17 405**	**15 757**	**15 910**
Matures de plus de 15 années d'exploitation	**21 209**	**23 054**	**23 112**
Replanting (abattage & Préparation des terrains)	**1 987**	**1 144**	**1 550**
Total	**53 630**	**52 472**	**52 119**
% cultures plus de 15 années d'exploitation	**40%**	**44%**	**44%**

4°) UN POTENTIEL DE 300 Milliers de tonnes dans 10 ans :

La production actuelle de 150 milliers de tonnes attendra 300 milliers de tonnes dans 10 ans :

- Avec l'effort de renouvellement et d'extension des cultures, la production propre de 68 milliers de tonnes atteindra 100 milliers de tonnes en 2023
- Porté par le dynamisme des planteurs Ivoiriens et Ghanéens, les achats qui représentent actuellement 83 milliers de tonnes pourraient atteindre plus de 200 milliers de tonnes dans 10 ans.

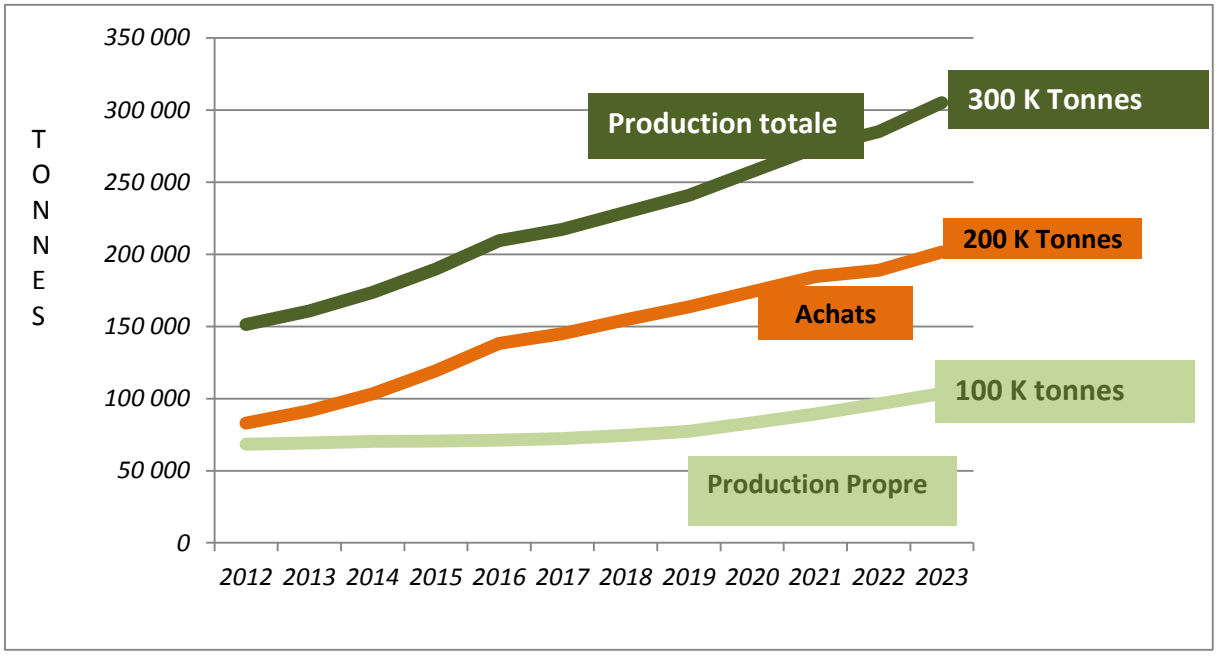

5°) SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH)

CÔTE D'IVOIRE		
Monnaie	CFA	1 € = 655,957 CFA
Capital	14 593 millions FCFA	composé de 5 111 601 actions de 2 855 CFA de nominal
Participation SIPH	68,06 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usines de transformation de caoutchouc, encadrement de programmes de développement hévéicole	

Exploitation

Les superficies dédiées à l'hévéa sont de l'ordre de 22 000 hectares, dont un peu moins de 4 000 hectares de jeunes plantations immatures et 702 hectares préparés pour le planting 2013.

Avec une production de 34 905 tonnes et des achats de 73 213 tonnes, SAPH demeure le premier acteur hévéicole de Côte d'Ivoire.

La croissance rapide de la production de Côte d'Ivoire, qui passe de 159 milliers de tonnes de 2006 à 249 milliers de tonnes en 2012 *(LMC 4ème trim 2012)* est liée au dynamisme des planteurs indépendants, fortement appuyés par le nouveau gouvernement ivoirien qui vise 300 000 hectares à l'horizon 2020.

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, SAPH a su conserver sa place de premier acheteur de caoutchouc de Côte d'Ivoire, avec une part de marché de l'ordre de 30 à 40% des caoutchoucs vendus aux usiniers en Côte d'Ivoire. L'exacerbation de la concurrence conduit à une augmentation du coût d'achat de la matière première.

La proportion des caoutchoucs achetés est devenue prépondérante dans la production de SAPH : les achats, qui représentaient moins de 50% de la production en 2000, constituent désormais plus de 67% du caoutchouc produit par SAPH.

Les augmentations de volume usiné ont été rapides : +130 % de 2000 à 2012, exercice au cours duquel 104 123 tonnes ont été usinées.

L'adaptation en capacité de traitement des 5 usines de SAPH a suivi progressivement cette croissance, en réduisant les goulots d'étranglement, et ce plus particulièrement en 2012.

Mais les usines existantes ont maintenant atteint leur limite de capacité, et la stratégie de déploiement industrielle est actuellement en cours d'actualisation.

Cette évolution induit également des modifications dans le contrôle de la qualité de la matière première : les process industriels doivent être adaptés afin de continuer à produire les grades de produits finis les plus recherchés des pneumatiquiers. Des programmes d'investissements sont en cours pour développer les prétraitements de la matière première, permettant d'améliorer les caractéristiques des productions.

Les objectifs de SAPH sont désormais de :

- Augmenter ses capacités industrielles pour faire face à la croissance de la production ivoirienne.
- Améliorer les qualités produites par ses usines, malgré l'hétérogénéité des matières premières,

Investissements et financement :

Les investissements se sont élevés à 18,9 millions d'euros contre 7,4 millions d'euros en 2011.

Les investissements ont été prioritairement consacrés à l'adaptation des usines (3,1 M€) et au renouvellement des plantations (4,8 M€), mais un effort particulier (6,3 M€) a été fait pour la rénovation et la construction des logements et des infrastructures sociales.

Les investissements sociaux avaient souffert des cours bas du caoutchouc dans les années 2 000, puis la volatilité du marché suivie de la crise ivoirienne de 2011 avaient conduit le groupe à lisser le déploiement de ces programmes. SIPH entend poursuivre ces investissements sociaux et rattraper le retard accumulé.

En 2012, la société a généré des ressources suffisantes pour financer ses activités et ses investissements. Après avoir distribué un dividende de 60 millions d'euros à l'ensemble de ses actionnaires, la trésorerie nette de découvert de SAPH s'établit à -12,98 millions d'euros à la clôture, contre +3,8 millions fin 2011. Ayant remboursé la totalité de ses emprunts long terme, SAPH dispose d'une capacité d'endettement significative pour financer son programme investissement.

6°) GHANA RUBBER ESTATES LTD (GREL)

GHANA		
Monnaie	CEDI	1 € = 2,09442 cedis au 31/12/2011et 2,51610 cedis au 31/12/2012
Capital	2 346 956 €	composé de 1 000 actions de 2 346,956 € de nominal
Participation SIPH	60,00 %	
Activité	Plantations d'hévéas, usine de transformation de caoutchouc, création et encadrement de projets de développement villageois (Hévéas)	

Exploitation

Les superficies dédiées à l'hévéa sont de 13 310 hectares, dont 8 294 hectares en saignée auxquels s'ajoutent 4 431 ha de cultures immatures et 585 hectares préparés pour le planting 2013.

GREL poursuit depuis 15 ans le rajeunissement de ses cultures.

Par ailleurs, 3 586 hectares ont été acquis entre 2011 et 2012. Une acquisition supplémentaire de 1 500 ha est prévue en 2013. Le programme de replantation et d'extension est ambitieux avec un objectif de 1200 hectares par an pour les 5 prochaines années.

Des terres nouvelles et des planteurs dynamiques : un potentiel de 40 000 tonnes en 2020, et de 90 000 tonnes en 2030.

➲ Un potentiel productif de 20 000 tonnes sur les plantations détenues en propre en 2020 :

La production propre s'est élevée à 10 926 tonnes. Du fait du rajeunissement des cultures, le potentiel productif à moyen et long terme de GREL sera progressivement augmenté, jusqu'à atteindre 20 000 tonnes en 2020 et 40 000 tonnes en régime de croisière à partir de 2030.

➲ **Un potentiel d'achats extérieurs de 20 000 tonnes en 2020**

Le volume des achats de caoutchouc villageois s'est élevé à 7 915 tonnes contre 6 480 tonnes en 2011 : l'augmentation régulière de ces achats reflète le succès de la promotion de l'hévéaculture faite par GREL auprès des planteurs indépendants.

➲ **Promotion de l'hévéaculture auprès des petits planteurs :**

- Projet ROU : la phase IV de ce projet s'achèvera en 2013 : au total plus de 22 000 hectares ont ainsi été plantés par plus de 3 000 planteurs indépendants.

  Le financement de ces projets a été assuré par l'Agence Française de Développement (AFD) et par KfW (Kreditanstalt für Wiederaufbau).
  Le projet ROU a connu un réel succès, et sera poursuivi par une nouvelle phase (V).

- Projet « self financed » : environ 2 000 hectares plantés

  Un programme est également en phase de croissance et concerne des planteurs indépendants autofinancés.

GREL contribue ainsi fortement au développement économique et social de la région et est reconnu comme un acteur majeur de promotion du développement durable.

Investissements et financement :

Pour faire face à cette augmentation programmée de la production, GREL a débuté en 2010 un programme graduel d'augmentation de capacité de son usine, qui se poursuit sur 2012 et également sur 2013.

L'acquisition de terres nouvelles et leur planting en hévéas, le développement des infrastructures nécessaires et l'augmentation des capacités d'usinage sont à l'origine de besoins nouveaux en investissement. Les investissements 2012 ont été de 12,3 millions d'euros contre 6,1 millions d'euros en 2011.

En 2012, SIPH a avancé 8M€ à GREL, remboursables fin 2013, afin de permettre à cette filiale de saisir les opportunités d'acquisition de terres qui se sont présentées au cours de l'exercice.

Indépendamment de cette avance, l'endettement de la société reste limité à des conditions particulièrement adaptées (10 ans de durée résiduelle, taux fixe de 2,5%).
La distribution de dividendes s'est élevée à 13 millions d'euros.

6°) NIGERIA (RENL)

NIGERIA		
Monnaie	NAIRA	1 € = 206,495 au 31.12.2011et 206,283 au 31.12.2012
Capital	491 875 000 Nairas	composé de 491 875 000 actions de 1 NGN de nominal
Participation SIPH	70,32%	
Activité	Plantations d'hévéas, usine de transformation de caoutchouc	

Exploitation

➲ Extensions des plantations :

Fin 2012, 12 698 hectares étaient plantés, et 316 hectares étaient préparés pour le planting 2013. Le planting des extensions obtenues il y a 3 ans sera totalement achevé en 2013, avec une superficie totale plantée en hévéas de plus de 13 000 hectares.

➲ Production propre qui atteindra 27 000 tonnes en 2020 :

La production propre s'est élevée à 17 681 tonnes, contre 16 847 tonnes en 2011. Compte tenu de la progressive arrivée à maturité des jeunes cultures, cette production augmentera régulièrement pour atteindre environ 27 000 tonnes en 2020.
Les achats ne sont pas significatifs, dans un marché actuellement peu structuré.

Investissements et financement :

Les investissements ont été de 7,1 millions d'euros contre 5,1 millions d'euros en 2011 et la distribution de dividendes s'est élevée à 4 000 millions de nairas (20 millions d'euros) pour l'ensemble de ses actionnaires.

RENL est financé depuis 2011 par un prêt de 9,7 M€ sur 8 ans ;
La trésorerie à fin 2012 de 9 M€ permet d'envisager sereinement le programme de développement.

7°) CAVALLA RUBBER CORPORATION (CRC)

LIBERIA		
Monnaie	Dollar Libérien	1 € = 93,22 Dollars Libériens au 31.12.2011 et 93,23 Dollars Libériens au 31.12.2012
Capital	13 298 850 USD	composé de 13 298 850 actions de 1 USD de nominal
Participation SIPH	100,00 %	Achat des 40% de SRI réalisé le 6 janvier 2012
Activité	Plantations d'hévéas	

La participation de 40% détenue par un minoritaire dans CRC a été acquise par SIPH le 6 janvier 2012, pour 9 millions US$: SIPH a ainsi porté à 100% sa participation dans la société Cavalla Rubber Corporation (CRC)

CRC a signé un contrat d'extension avec l'Etat du Liberia, lui permettant de porter la superficie actuelle de 8 072 hectares à 35 000 hectares au total.

Exploitation

Fin 2012, 5 407 hectares sont plantés en hévéas dont 939 hectares d'immatures. 384 hectares sont préparés pour être plantés en 2013.

La production 2012, qui s'établit à 4,9 milliers de tonnes, est encore pénalisée par des vols de fonds de tasse, encouragés par un absentéisme encore mal maîtrisé dans un contexte difficile. Cette production a été partiellement vendue de manière brute sans usinage.

La relance de la production sera, comme prévue, longue et progressive car issue d'extension puis de replantation, mais devrait confirmer à terme tout le potentiel stratégique de cette acquisition dans un pays qui demeure le deuxième producteur de caoutchouc en Afrique de l'Ouest.

Investissements et financement :

Les investissements nécessaires pour la réhabilitation des plantations et la reconstruction des infrastructures sont en cours, tandis que la constitution et la formation des équipes évolue favorablement.

Les investissements de 2012 se sont élevés à 4,6 Millions € contre 4 millions € en 2011.

CRC est financé à hauteur de 28,6 millions US$ par des obligations convertibles, avances et intérêts de son actionnaire SIPH.

Suite aux événements de 2011 en Côte d'Ivoire, divers incidents ont eu lieu dans la région Est de la Côte d'Ivoire jouxtant le Liberia : la frontière entre les deux pays a été fermée à de nombreuses reprises en 2012, ce qui eut pour effet d'enclaver CRC. Le Mary Land ne dispose pas actuellement de toutes les ressources logistiques et humaines nécessaires, et ces fermetures de frontières ont pénalisé le projet.
La mise en production de l'usine, prévue en 2012, n'a pu être effective que début 2013.

Le programme de développement a été revu et actualisé pour intégrer ces conditions difficiles. L'écart d'acquisition sur CRC de 5,2 M€ a été déprécié à hauteur de 4,2 M€.

Le Libéria représente un véritable potentiel de croissance pour la production long terme du Groupe et une opportunité de diversification géographique. SIPH entend donc mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les extensions et faire ainsi du Libéria son 4ème pôle géographique de production.

8°) AUTRES ACTIVITES

- **Activité « General Trade » de SIPH**

  Cette activité de fourniture de matériels, de pièces détachées et de consommables industriels optimise et sécurise l'approvisionnement des filiales du Groupe par son expérience d'exportateur et sa connaissance des fournisseurs mondiaux.

  Le chiffre d'affaires est essentiellement réalisé avec les filiales de SIPH ou des sociétés du Groupe SIFCA, son actionnaire majoritaire.

- **Activité de commercialisation de produits naturels**

  SIPH commercialise ponctuellement divers produits naturels *(huile de palme, huile palmiste, et sucre...)*. Ces opérations sont réalisées en achat pour revente avec des sociétés du Groupe SIFCA, sans prise de positions spéculatives.

  En 2012, le chiffre d'affaires de cette activité a porté sur 32,8 millions d'euros, contre 1,7 millions d'euros en 2011. Ce chiffre d'affaires est susceptible d'enregistrer d'importantes fluctuations, mais sans induire de variations importantes de résultat, la contribution de ces autres activités restant marginale dans le résultat consolidé du Groupe.

9°) GESTION DES RISQUES

Les risques et les moyens de gestion et de contrôle mis en œuvre par SIPH sont décrits en détail dans l'annexe des comptes consolidés à la note 29.

10°) DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

SIPH publie pour la première fois les informations à caractère extra financier, en application de la Loi dite « Grenelle II » *(Art L225-102-1 & R.225-104 C.Com, 225 de la loi du12 juillet 2010, 12 de la loi 22 mars 2012 et 1&2 du décret)*

Les principales déclarations et indicateurs clés font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant.

Cf. Chapitre « Développement Durable » du rapport annuel

- **Engagement des actionnaires de référence de SIPH**

  Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & MICHELIN) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

  Dans le domaine de la sécurité du travail, SIPH bénéficie de l'expérience de Michelin, dans le cadre de son assistance technique. Le plan d'action Développement Durable de SIPH est piloté par SIFCA, qui a créé en 2007 une direction du développement durable et un comité de pilotage.

  SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction, Ces axes de progrès sont :

  - Diffuser et appliquer la politique hygiène et sécurité et assurer un suivi performant des accidents du travail,
  - Assurer à l'ensemble du personnel un équipement et des outils de travail sécurisés et veiller à ce que les sous-traitants travaillent dans le respect des réglementations,
  - Assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité,
  - Déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment sida et paludisme,
  - Prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau, identifier et hiérarchiser les impacts environnementaux de nos activités
  - Déployer une politique d'appui aux communautés environnantes, par le développement de plantations villageoises, et l'appui aux infrastructures sociales.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture

La culture de l'hévéa contribue naturellement mais très efficacement au développement durable :

- **Développement économique**

Par la création d'emplois stables en milieu rural, la promotion de l'hévéaculture auprès des agriculteurs indépendants, et l'utilisation de sous-traitants locaux, SIPH joue un rôle actif dans le développement des régions d'implantation de ses plantations, qui constituent des pôles de développement économique dans des zones rurales.

L'appui à la création de plantations villageoises est un facteur essentiel du développement économique dans les pays et régions où SIPH est implantée.

- **Développement social**

L'hévéaculture est fortement consommatrice de main-d'œuvre agricole : les effectifs consolidés de SIPH représentent plus de 10 000 personnes, dans le respect des législations locales et internationales.

A ces effectifs s'ajoutent les planteurs indépendants et les sous-traitants qui bénéficient, avec SIPH, des revenus de l'hévéaculture.

Dans les cas où certains services ne sont pas pris en charge par les Etats, SIPH assure à ses employés les services de santé *(dispensaires, médicaments, évacuations sanitaires, campagnes de prévention contre le SIDA ou le paludisme)*, la scolarisation des enfants *(création et entretiens d'écoles)*, ou même la mise à disposition de certaines infrastructures *(eau potable, électrification des villages, etc.)*.

- **Ecologie et respect de l'environnement**

Les plantations d'hévéas participent à la reforestation africaine, par le maintien et le développement de milliers d'hectares boisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne présentent pas de risques industriels et technologiques spécifiques. Les technologies utilisées et les process de fabrication sont connus et bien maîtrisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne causent pas de dommages environnementaux identifiés. L'essentiel des eaux rejetées sont traitées par lagunage, et des travaux d'aménagements complémentaires pour équiper l'ensemble des sites sont en cours d'achèvement.

Le stockage et l'usinage du latex dégagent une odeur désagréable mais non toxique. Cette nuisance reste toutefois très relative compte tenu de la situation des centres de traitement localisés dans les plantations. Des investissements ont été réalisés par GREL pour limiter cette nuisance. Le produit fini ne présente pas les mêmes inconvénients.

BILAN ET RESULTAT

1°) COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et approuvé par l'Union Européenne.

Il faut noter que l'évaluation des plantations à la juste valeur imposée par la norme IAS41 pourrait être sensiblement différente de leur valeur de réalisation. En effet, l'incertitude inhérente associée à l'évaluation de la juste valeur des actifs biologiques (plantations) est due principalement :

- à l'absence d'un marché liquide pour les plantations d'hévéas ;
- à la volatilité des prix et à la sensibilité aux hypothèses de cours futurs du caoutchouc ;
- à la difficulté d'évaluer un actif biologique indépendamment de son contexte spécifique.

Extraits du Compte de résultat consolidé

Résumé du compte de résultat consolidé en K euros

En K€	31.12.2012			31.12.2011		
	TOTAL	*IAS41 **	Avant IAS41	TOTAL	*IAS41 **	Avant IAS41
Chiffres d'affaires Caoutchouc	**358 534**		**358 534**	**403 016**		**403 016**
Chiffre d'Affaires total	419 353		419 353	422 340		422 340
Coûts des marchandises produites	-294 316		-294 316	-252 572		-252 572
Variations stock	-3 563	*-3 501*	-62	10 573	*-10 032*	20 606
Coûts des marchandises vendues	-297 879	*-3 501*	-294 378	-241 999	*-10 032*	-231 966
Marge sur coûts directs	121 474	*-3 501*	124 975	180 342	*-10 032*	190 374
Application IAS 41 sur les plantations	-10 451	*-10 451*		-9 735	*-9 735*	
Résultat Opérationnel Courant	**67 684**	***-13 952***	**81 637**	**131 766**	***-19 767***	**151 533**
Résultat Opérationnel	**63 637**	***-13 952***	**77 589**	**132 047**	***-19 767***	**151 814**
Coûts de l'endettement net	-2 664		-2 664	1 157		1 157
Charge d'impôt sur le résultat	-24 990	*1 247*	*-26 237*	-35 756	*4 839*	*-40 595*
RESULTAT NET	**35 983**			**97 449**		

(*) Application de la norme IAS 41 sur les plantations : cf. Note 25-1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le compte de résultat doit être analysé en tenant compte des retraitements rétrospectifs d'une correction d'erreur relative à la valorisation des stocks : le résultat 2011 ressort ainsi à 97 449 K€, retraité de la correction d'erreur sur les stocks de caoutchouc, contre 89 324 K€ (avant correction d'erreur).

→ Incidences de la correction d'erreur

En application de la norme IAS 8, les comptes consolidés de SIPH ont fait l'objet de corrections d'erreurs, sans effet sur la trésorerie. Le total des incidences sur les capitaux propres au 1er janvier 2012 est positif et s'élève à 15,4 millions d'euros, dont 8,1 millions d'euros sur le résultat 2011 retraité.

En millions d'euros	Capitaux propres au 1er janvier 2011	Résultat de l'exercice 2011	Capitaux propres au 1er janvier 2012
Fonds de tasse	+ 3,8	+ 6,9	+ 10,7
Produits finis	+ 3,6	+ 1,2	+ 4,7
Total	**+ 7,4**	**+ 8,1**	**+ 15,4**

L'application de ces nouvelles modalités par rapport aux traitements précédents ont eu un effet sur le résultat de l'exercice 2012, après effet d'impôt de - 6,9 millions d'euros.

→ Chiffre d'affaires caoutchouc 358,5 M€

La baisse du cours du caoutchouc a été compensée par la hausse des volumes de caoutchouc vendu sur l'exercice 2012 (142 K tonnes, soit +8,64%). Le prix moyen de l'année 2012 ressort ainsi à 2,45 €/kg (3,15$/kg), contre 3,24 €/kg (4,51 $/kg) en 2011

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires caoutchouc s'établit à 358,5 M€, en repli de 11,04% par rapport à l'exercice précédent.

Le **chiffre d'affaires total** ressort à 419 M€ contre 422 M€ en 2011.

Le « chiffre d'affaires autres » recouvre les activités connexes au caoutchouc et les autres opérations de négoce de matières premières. Ce chiffre d'affaires sur négoce peut subir d'importantes fluctuations, sans avoir d'impact significatif sur le résultat.

Coût des marchandises vendues, Résultat Opérationnel

Le coût des marchandises produites augmente de 16,5%, notamment par l'effet combiné de la croissance des volumes de caoutchouc et de l'augmentation de la proportion de caoutchouc acheté. Le tonnage acheté représente 55% des productions 2012 contre 52% en 2011.

Le résultat opérationnel s'établit à 77 589 K€ (avant application de l'IAS 41) contre 151 814 K€ en 2011. Cette variation à la baisse provient principalement de la baisse des cours, des nouvelles taxes sur le chiffre d'affaires caoutchouc en Côte d'Ivoire et de la dépréciation du goodwill de CRC.

→ Contribution des entités au résultat opérationnel courant hors variation des actifs biologiques

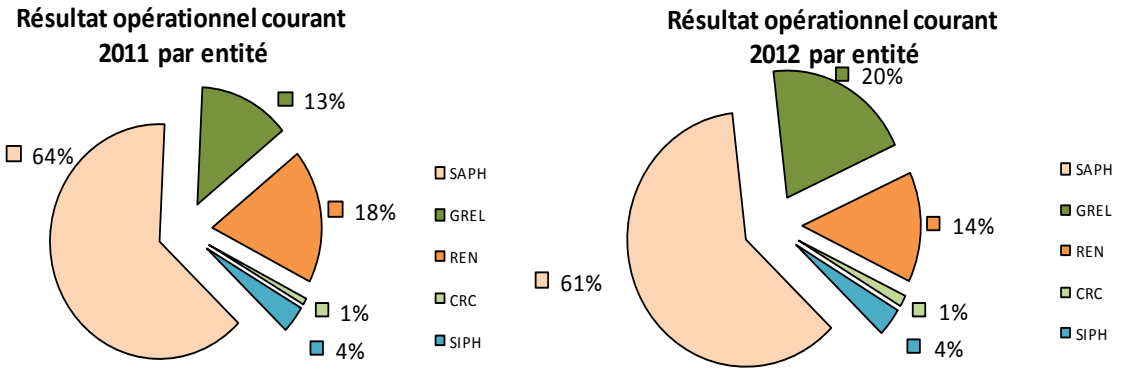

→ L'impact de l'application de l'IAS 41

- En 2011, l'application de l'IAS 41 avait eu un effet négatif de -19 767 K€ (soit - 9 735 K€ sur la valeur des plantations et - 10 032 K€ sur les stocks).
- En 2012, l'application de l'IAS 41 a eu un effet négatif de -13 952 K€ (soit -10 451 K€ sur la valeur des plantations et - 3 501 K€ sur les stocks).

Depuis 2011, l'évaluation des plantations avait été externalisée et confiée à un expert indépendant. La méthode retenue est identique à celle utilisée les années précédentes, par actualisation des flux nets attendus des actifs biologiques

L'application de l'IAS 41 n'a aucun effet sur la trésorerie.

La charge d'impôt enregistrée dans les comptes 2012 est de 24 990 K€, contre 35 756 K€ en 2011.

Le **bénéfice de l'ensemble consolidé s'élève à 35 983 K€**, contre un bénéfice de **97 449 K€** en 2011 (après retraitement de la correction d'erreur).

Le bénéfice net consolidé revenant au Groupe SIPH est de 20 308 K€, contre un bénéfice de 64 593 K€, en 2011 (après retraitement de la correction d'erreur).

Les ressources dégagées par la variation du fond de roulement se sont élevées à 8 690 K€, contre un financement de 9 193 K€ en 2011, grâce notamment à la récupération des appels de marges

Ainsi, après financement de l'activité, le cash-flow d'exploitation a atteint 63 M€ contre 120 M€ en 2011.

Le total des capitaux propres consolidés est de 297 381 K€.

Les **écarts d'acquisition** s'élèvent au total à 16 613 K€ et sont en baisse de l'ordre de 4,2 millions d'euros en raison de la dépréciation du Goodwil de CRC.

Ces écarts d'acquisitions résultent notamment de l'évaluation des plantations valorisées dans les actifs biologiques (IAS41), et de la prise en compte du potentiel des achats extérieurs.

Les **investissements corporels s'élèvent** à 42 898K€ contre 22 949 K€ en 2011.

La **dette financière est de 43 889 K€** contre **35 501 K€** au 31 décembre 2011, dont 18 580 K€ à moins de 1 an et 25 309 K€ à plus de 1 an.

Le Groupe SIPH a distribué 70,4 M€ de dividendes en 2012 dont 40,5 M€ aux actionnaires de SIPH et 29,9 M€ aux minoritaires de ses filiales.

Les dividendes distribués en 2011 représentaient 53,9 M€ dont 27,8 M€ aux actionnaires de SIPH et 26,2 M€ aux minoritaires de ses filiales.

La trésorerie, en diminution de 37,5M€, est à un niveau presqu'équivalent aux dettes financières, et s'élève à 41 092 K€ au 31 décembre 2012 contre 78 641 K€ au 31 décembre 2011.

2°) COMPTES SOCIAUX

❖ ACTIONNARIAT

Actionnaires	31/12/2010			31/12/2011			31/12/2012		
	Nb d'actions	% de Droits de vote	% du capital	Nb d'actions	% de Droits de vote	% du capital	Nb d'actions	% de Droits de vote	% du capital
SIFCA	2 813 410	63,28%	55,59%	2 813 410	63,27%	55,59%	2 813 410	63,27%	55,59%
CFM	1 012 260	22,77%	20,00%	1 012 260	22,76%	20,00%	1 012 260	22,76%	20,00%
Public	1 235 120	13,95%	24,41%	1 235 120	13,97%	24,41%	1 235 120	13,97%	24,41%
TOTAL	**5 060 790**			**5 060 790**			**5 060 790**		

❖ **COMPTES SOCIAUX**

Le **bénéfice social** de SIPH pour l'exercice 2012 s'élève à 54.749 K€ contre 50 544 K€ en 2011.

Ce résultat intègre 56.461 K€ de dividendes reçus des filiales, contre 47.694 K€ en 2011. Ces dividendes proviennent de SAPH *(36 752* K€*)*, de GREL *(7.215* K€) et de RENL *(12.494 K€)*.

Les **emprunts et dettes financières** de SIPH représentent 16.143 K€ au 31 décembre 2012 contre 19.500 K€ au 31 décembre 2011. Cette dette financière se compose notamment de :

- 2.857 K€, solde sur un emprunt de 8 millions d'euros qui a été contracté en avril 2008 pour le financement de l'acquisition de CRC et son développement ;
- 13.286 K€ solde sur deux emprunts de 15.500 € contractés fin 2011 pour le rachat des parts de SRI dans CRC ainsi que le financement des activités de CRC.

Les **échéances des comptes fournisseurs** sont présentées en note 11 dans l'annexe des comptes sociaux :

Le compte fournisseur au 31 décembre 2012 représente 33.211 K€, avec des échéances n'excédant pas 6 mois. Ce compte fournisseur comprend 28.976 K€ dus aux filiales de SIPH au titre des achats de caoutchouc.

Le compte fournisseur au 31 décembre 2011 s'élevait à 36.026 K€, dont 32.402 K€ dus aux filiales de SIPH au titre des achats de caoutchouc et du financement des appels de marges des contrats de couverture qui représentaient 9 000 K€ fin 2011.

Une avance de 10 M€ a été consentie à GREL, dont 8M€ mobilisés au 31/12/2012, remboursable au 31/12/2013.

La **trésorerie** au 31 décembre 2012 représente 31.162 K€ contre 45.503 K€ au 31 décembre 2011, et la trésorerie nette de dette financière s'élève à 15.019 K€.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2008	2009	2010	2011	2012
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital Social K€	11 569	11 569	11 569	11 569	11 569
Nombre d'actions émises	5 060 790	5 060 790	5 060 790	5 060 790	5 060 790
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT K€	264 632	179 647	306 658	408 528	404 456
Résultat net après impôts K€	20 488	10 725	18 345	50 544	54 749
RESULTAT en € / ACTION					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	4,09	2,16	3,65	10,04	11,71
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	4,05	2,12	3,62	9,99	10,82
RESULTAT en € / ACTION après division du nominal					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,41	2,16	3,65	10,04	11,71
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,40	2,12	3,62	9,99	10,82

3°) AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende brut de 4,00 € par action.

Le résultat de l'exercice 2012, qui s'élève à 54 748 816,66 €, est affecté :

- au payement du dividende pour 20.243.160,00 euros,
- au report à nouveau pour le solde, soit 34.505.656,66 euros. Le report à nouveau qui était de 14 698 125,01 euros s'élèvera à 49.203.781,67 euros après affectation.

Le dividende brut par action qui est proposé s'élève à 4,00 euros, et est éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Dividende mis en distribution au titre des quatre derniers exercices :

- 2011 : 40 487 K€ soit 8,00 € brut par action
- 2010 : 27 834 K€ soit 5,50 € brut par action
- 2009 : 15 182 K€ soit 3,00 € brut par action
- 2008 : 7 085 K€ soit 1,40 € brut par action

SIPH EN BOURSE

En date du 28 mars 2013, l'action SIPH s'établit à 64,92 €, soit une capitalisation boursière de 329 millions d'euros.

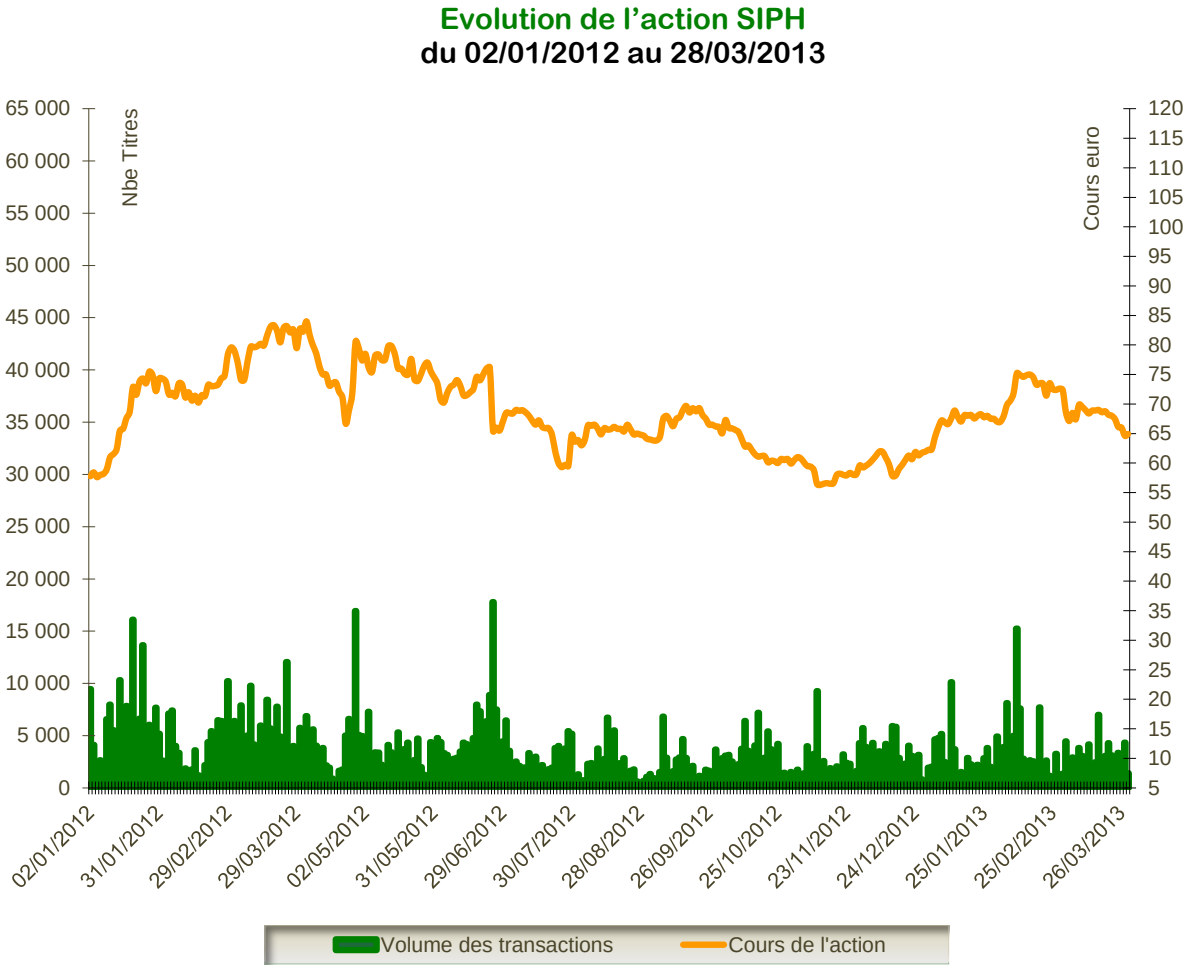

Aucune des sociétés contrôlées par votre société ne détient de part du capital de votre société.

Conformément à l'article L. 225.209, nous vous informons que nous n'avons procédé à aucun rachat ou revente sur des actions de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Jean-Louis BILLON a accepté la fonction de Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME au sein du nouveau Gouvernement formé par M. OUATTARA en Côte d'Ivoire. Compte tenu de ces nouvelles responsabilités, M. Jean Louis BILLON a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur et de Président de SIPH en date du 19 décembre 2012

A la suite de cette démission, M. Pierre BILLON a été nommé Président.

Au 31 décembre 2012, le Conseil d'administration est composé de 6 administrateurs et d'un censeur :

- Monsieur Pierre BILLON (Président du Conseil d'administration)
- Monsieur Alassane DOUMBIA
- IMMORIV (*Représentant permanent : Mme Lucie BARRY-TANNOUS)*
- SIFCA *(Représentant permanent : Mme Frédérique VARENNES)*
- SARL TRANSITYRE B.V. *(Représentant permanent : M. Jacques Philippe HOLLAENDER)*
- SARL MFPB "Michelin Finance" B.V. *(Représentant permanent : M. Thierry SERRES)*
- Monsieur Bernard DIGUET (Censeur)

❖ REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX :

La rémunération des mandataires sociaux est présentée en détail dans l'annexe aux comptes consolidés, à la note 28-2.

❖ JETONS DE PRESENCE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale de fixer le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2013 à 72 K€ en lieu et place des 61 K€ décidés par l'AGO du 07 juin 1996.

❖ MANDATS EXERCES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La description complète des mandats exercés par les membres du Conseil d'administration de SIPH est intégrée au rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars				Deloitte			
	Montant (HT) k€		%		Montant (HT) k€		%	
	2012	2011	**2012**	2011	**2012**	2011	**2012**	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	120	120	*65%*	*65%*	120	80	*52%*	*62%*
- Filiales intégrées globalement	64	64	*35%*	*35%*	60	30	*26%*	*23%*
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement								
Sous-total	184	184	*100%*	*100%*	180	110	*78%*	*85%*
Autres prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres					50	19	*22%*	*15%*
Sous-total	0	0	*0%*	*0%*	50	19	*22%*	*15%*
Total	**184**	**184**	***100%***	***100%***	**230**	**129**	***100%***	***100%***

DEVELOPPEMENT DURABLE

SIPH publie pour la première fois les informations à caractère extra financier, en application de la Loi dite « Grenelle II » *(Art L225-102-1 & R.225-104 C.Com, 225 de la loi du 12 juillet 2010, 12 de la loi 22 mars 2012 et 1&2 du décret)*.

Les principales déclarations et indicateurs clés font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant.

- **Engagement des actionnaires de référence de SIPH**

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & MICHELIN) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

Dans le domaine de la sécurité du travail, SIPH bénéficie de l'expérience de Michelin, dans le cadre de son assistance technique. Le plan d'action Développement Durable de SIPH est piloté par SIFCA, qui a créé en 2007 une direction du développement durable et un comité de pilotage.

SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction, Ces axes de progrès sont :

- Diffuser et appliquer la politique hygiène et sécurité et assurer un suivi performant des accidents du travail,
- Assurer à l'ensemble du personnel un équipement et des outils de travail sécurisés et veiller à ce que les sous-traitants travaillent dans le respect des réglementations,
- Assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité,
- Déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment sida et paludisme,
- Prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau, identifier et hiérarchiser les impacts environnementaux de nos activités
- Déployer une politique d'appui aux communautés environnantes, par le développement de plantations villageoises, et l'appui aux infrastructures sociales.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture

La culture de l'hévéa contribue naturellement mais très efficacement au développement durable :

- **Développement économique**

Par la création d'emplois stables en milieu rural, la promotion de l'hévéaculture auprès des agriculteurs indépendants, et l'utilisation de sous-traitants locaux, SIPH joue un rôle actif dans le développement des régions d'implantation de ses plantations, qui constituent des pôles de développement économique dans des zones rurales.

L'appui à la création de plantations villageoises est un facteur essentiel du développement économique dans les pays et régions où SIPH est implantée.

- **Développement social**

L'hévéaculture est fortement consommatrice de main-d'œuvre agricole : les effectifs consolidés de SIPH représentent plus de 10 000 personnes, dans le respect des législations locales et internationales.

A ces effectifs s'ajoutent les planteurs indépendants et les sous-traitants qui bénéficient, avec SIPH, des revenus de l'hévéaculture.

Dans les cas où certains services ne sont pas pris en charge par les Etats, SIPH assure à ses employés les services de santé (dispensaires, médicaments, évacuations sanitaires, campagnes de prévention contre le SIDA ou le paludisme), la scolarisation des enfants (création et entretiens d'écoles), ou même la mise à disposition de certaines infrastructures (eau potable, électrification des villages, etc.).

- **Ecologie et respect de l'environnement**

Les plantations d'hévéas participent à la reforestation africaine, par le maintien et le développement de milliers d'hectares boisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne présentent pas de risques industriels et technologiques spécifiques. Les technologies utilisées et les process de fabrication sont connus et bien maîtrisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne causent pas de dommages environnementaux identifiés. L'essentiel des eaux rejetées sont traitées par lagunage, et des travaux d'aménagements complémentaires pour équiper l'ensemble des sites sont en cours d'achèvement.

Le stockage et l'usinage du latex dégagent une odeur désagréable mais non toxique. Cette nuisance reste toutefois très relative compte tenu de la situation des centres de traitement localisés dans les plantations. Des investissements ont été réalisés par GREL pour limiter cette nuisance. Le produit fini ne présente pas les mêmes inconvénients**.**

PERFORMANCES EXTRA-FINANCIERES

Ce rapport a été réalisé en application des dispositions de l'article R. 225-105-2 du Code de commerce relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière de performances sociales, environnementales et sociétales.

Il se compose de cinq parties distinctes :

- La démarche développement durable du groupe SIFCA,
- Responsabilité sociale,
- Responsabilité environnementale,
- Responsabilité sociétale,
- La note méthodologique

Par ailleurs, une sélection d'indicateurs de la filiale SAPH, principale filiale opérationnel du Groupe SIPH, ont fait l'objet d'une vérification par l'un des Commissaires aux comptes du Groupe, Deloitte & Associés, assisté de son département Responsabilité Sociale et Environnementale. Leurs conclusions sont présentées dans un rapport à la fin de ce rapport.

Des informations complémentaires, notamment les initiatives illustrant les démarches innovantes des entités du Groupe par thématique et par enjeu, sont disponibles dans le rapport développement durable du groupe SIFCA sur le site internet www.groupesifca.com, régulièrement mis à jour.

1 - LA DEMARCHE RSE

Le groupe SIPH (holding en France) avec ses filiales SAPH en Côte d'Ivoire, RENL au Nigeria, GREL au Ghana et CRC au Liberia est une sous-holding du groupe SIFCA. La Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (RSE) de SIPH est une déclinaison de la politique de Développement Durable du groupe SIFCA, formalisée depuis 2007, en réponse du Groupe à ses enjeux développement durable et mise en œuvre l'année suivante. Le groupe a ainsi pu bâtir « la maison du développement durable de SIFCA » basé sur les 5 axes de progrès stratégiques.

UNE MAISON DU DEVELOPPEMENT DURABLE BASEE SUR 5 AXES DE PROGRES

Découlant de ces 5 axes de progrès, 6 engagements prioritaires ont été retenus à ce jour :

1. Diffuser et appliquer la politique hygiène et sécurité et mettre en place un suivi performant des accidents du travail ;
2. Assurer un équipement et des outils de travail sécurisés et veiller à ce que les sous-traitants travaillent dans le respect des réglementations ;
3. Loger les employés permanents et saisonniers et leur famille dans le respect des standards de qualité du groupe. S'assurer que les logements comprennent en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité ;
4. Déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment VIH SIDA et paludisme, dans le respect du secret médical et de l'équité des conditions de travail ;
5. Prévenir les pollutions accidentelles des sols et identifier et hiérarchiser les impacts environnementaux de nos activités ;
6. Adopter un dialogue fort et continu avec les communautés locales et déployer les actions propres à améliorer leurs conditions de santé, d'éducation et de revenus monétaires.

Les plans d'actions qui découlent de ces engagements pris au niveau de SIFCA sont pilotés par chaque filiale et notamment SIPH pour tenir compte des différences réglementaires et culturelles liées aux régions où SIPH exerce ces activités, ainsi qu'aux impacts propres aux activités de SIPH.

Le groupe SIFCA a mis en place une gouvernance spécifique qui couvre SIPH. Un Comité de Développement Durable (ComiDD) est chargé du déploiement, du suivi des actions et du reporting. Le Comité de Pilotage (ComPil) comprenant le Comité de Direction groupe (CODIR) et les DG des filiales, et notamment de SIPH, est garant de la définition de la démarche, du pilotage et de la revue.

La Direction du Développement Durable groupe anime et coordonne la démarche, et consolide le reporting. Elle a élaboré un outil de suivi pour le plan d'actions et les indicateurs annuels. Elle dispose dans chaque filiale de coordinateurs chargés de les mettre en œuvre, d'en assurer le suivi et de les remonter. La fréquence de reporting est assurée mensuellement et trimestriellement respectivement pour les indicateurs et la réalisation des plans d'action. Au moins deux fois dans l'année, les membres de la Direction et les coordinateurs se réunissent pour faire le point sur les sujets suivants :

- Avancées de chaque action planifiée et des indicateurs retenus ;
- Formation sur les différents thèmes du DD ;
- Echange des bonnes pratiques ;
- Répondre aux attentes et résoudre les blocages et difficultés ;
- Propositions de politiques ou d'engagements ;
- Suggestions et recommandations ;

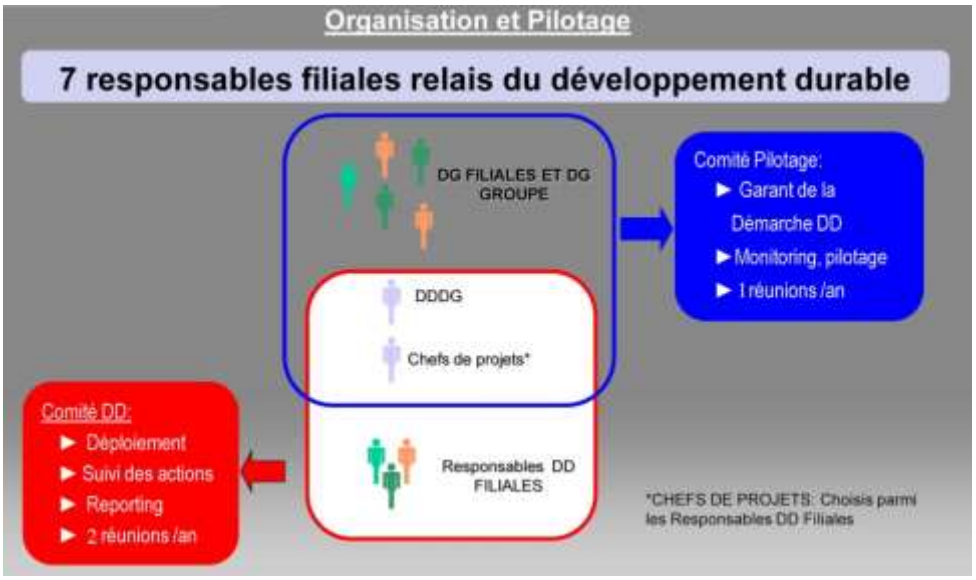

2 - RESPONSABILITE SOCIALE

2.1 Emploi

2.1.1 Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Présente dans cinq pays (France, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Liberia) SIPH emploie 13 856 salariés au 31 décembre 2012 dont 5811 temporaires.et prestataires

Répartition de l'effectif par zone géographique au 31 décembre 2012

Désignation Filiales	Total	Travailleurs temporaires et prestataires	%
SIPH	22	1	**0,17**
SAPH	4 257√	2 751√	**50,58**
GREL	456	2 800	**23,5**
RENL	1 970	0	**14,22**
CRC	1 340	259	**11,54**
TOTAL	**8 045**	**5 811**	**100**

La part des femmes dans les effectifs est de 12,44 %. Elles représentent 16,35% des cadres et 8% dans les organes de gouvernance. SIPH a bien conscience de ses marges de progrès en la matière et réfléchit aux modalités de renforcement de la mixité dans son organisation.

Répartition de l'effectif par catégorie et sexe au 31 décembre 2012

Filiales Désignation	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL	%
Effectif-Hommes	8	3832√	429	1 823	952	**7 044**	87,56
Effectif- Femmes	14	425√	27	147	388	**1 001**	12,44
Cadres- Total	18	125√	84	26	16	**269**	3,35
Cadres- Hommes	8	102√	75	25	15	**225**	2,80
Cadres- Femmes	10	23√	9	1	1	**44**	0,55
Femmes dans les organes de gouvernance (CA, Comité de direction)	2	14√	1	0	1	**18**	0,23

La part intermédiaire des 25-50 ans est fortement présente au sein de l'effectif du Groupe avec plus de 80%. Les seniors ne sont pas en reste, d'autant qu'ils représentent 7,64% de l'effectif.

Répartition de l'effectif par âge au 31 décembre 2012

Filiales Désignation	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL	%
Age ≤ 25ans	0	325√	36	240	357	**958**	11,91
25 < Age ≤ 50	18	3 628√	385	1 666	776	**6 473**	80,46
Age>50 ans	4	304√	35	64	207	**614**	7,64

2.1.2 Embauches et départs

2.1.2.1 Recrutement

Le groupe SIPH a embauché durant l'année 1496 personnes. Ce qui représente 18,60% de l'effectif. La part des femmes est de 12,36 % dans le recrutement.

Répartition des embauches au 31 décembre 2012

Filiales Désignation	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL	% par rapport à l'effectif total
Total (CDI, CDD)	6	610√	71	550	259	**1 496**	**18,60**
(CDI, CDD) - HOMMES	1	482√	68	520	240	**1 311**	**16,30**
(CDI, CDD) - FEMMES	5	128√	3	30	19	**185**	**2,30**
(CDI, CDD) ≤ 25ans	0	164√	11	132	29	**336**	**4,17**
(CDI, CDD)- 25 ≤ Age ≤ 50	5	443√	60	417	230	**1 155**	**14,36**
(CDI, CDD) ≥ 50 ans	1	3√	0	1	0	**5**	**0,07**

2.1.2.2 Départs

Après une période de forts recrutements, certaines activités se trouvent dans un contexte de renouvellement des plantations qui sont arrivées en fin de vie. Cela engendre une nécessité de restructurer l'activité et explique les licenciements reportés. L'entreprise procède actuellement à un vaste programme d'abattage et de replanting, pour redynamiser son activité. Le nombre total de départs s'élèvent à 8 ,9 % des effectifs inscrits du groupe SIPH. Seul 6% des départs sont des femmes. Mais globalement, le groupe crée des emplois, et les embauches sont très supérieures aux départs.

Répartition des licenciements et départs au 31 décembre 2012

Filiales Désignation	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL	% par rapport à l'effectif total
Nombre de licenciements (CDI, CDD)	1	45√	12	78	122	**258**	3,20
Nombre de démissions - CDI, CDD	1	196√	19	181	1	**398**	4,94
Nombre total de départs, CDI et CDD (licenciement, démissions, départ en retraite et autres	3	298√	40	259	123	**723**	8,98
Départs de l'entreprise, CDI et CDD (licenciements, démissions, départs en retraites et autres)-FEMMES	2	18√	1	7	16	**44**	0,55

2.1.3 Rémunération et leur évolution

La politique de rémunération s'inscrit dans le schéma de management décentralisé du Groupe. Elle est guidée par des principes communs de partage des fruits de la croissance, d'individualisation des rémunérations et d'intéressement du personnel à la marche de l'entreprise.

Ces principes sont mis en œuvre notamment au travers de dispositifs adaptés au contexte et à la législation de chaque pays où le Groupe est actif. La rémunération des collaborateurs s'effectue par différents moyens : salaires, primes, intéressement, système de prévoyance, retraite, etc. – dispositifs dont SIPH encourage l'amélioration. L'individualisation des salaires met l'accent sur les responsabilités individuelles et les performances de chaque collaborateur à tous les niveaux de la hiérarchie.

Le montant des rémunérations pour le Groupe s'établit comme le présente le tableau ci-après.

Rémunérations au 31 décembre 2012

Filiales Désignation	SIPH (€)	SAPH (€)	GREL (€)	RENL (€)	CRC (€)
Rémunération Totale	2 516 451	17 438 127	6 770 850	5 390 232	4 240 545
Rémunération-Hommes	1 621 948	15 187 533	6 233 381	5 082 612	–
Rémunération-Femmes	894 503	2 250 594	537 469	307 620	–

A GREL (Ghana) une reclassification et une remise à niveau de tous les postes a été effectuée. Tous les managers sont rémunérés dans leur classe et leur rémunération intègre une part variable, basée sur leurs performances. Les juniors ont vu leur salaire augmenter de 20% en dehors de la création d'un fonds de pension dans lequel ils contribuent à hauteur de 2% de leur salaire. L'entreprise y contribue également à hauteur de 2% de leur salaire de base. En ce qui concerne les agents temporaires et les prestataires, il y a eu une hausse de 20% de la rémunération des tâches. Les primes de saignées et les saignées du dimanche ont été revues à la hausse de l'ordre de 20 à 30%. Au Nigeria les primes et autres avantages ont été intégrés dans le salaire. Ce qui a entrainé une hausse de la masse salariale. Les rémunérations sont fonctions des niveaux de vie. Leur hausse est systématique à chacune des inflations mais également selon les performances.

En ce qui concerne SAPH, la rémunération fixe évoluera à partir de cette année, en fonction de la valeur de confirmation pour les cadres et Agents de Maîtrise et de la performance individuelle pour les ouvriers. Elle sera variable en fonction du résultat de l'entreprise et de la performance individuelle pour les Cadres et Agents de Maîtrise. Pour les ouvriers, un montant fixe par catégorie sera alloué.

Un accord syndical a été signé en juillet 2011 pour trois années entre CRC et Cavalla Worker's Union (CAWU) pour une augmentation du salaire journalier. 5.05 pour la première année, 5.10 pour la seconde année et 5.15 pour la troisième année. La Direction générale prévoit des ajustements pour le reste du personnel à la fin 2013 en fonction de l'inflation.

2.2 Organisation du travail

2.2.1 Organisation du temps de travail

Dans les entreprises du Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles, variables d'un pays à l'autre.

En 2012, le nombre total d'heures travaillées dans les usines et plantations a été de plus de 22 millions.

Répartition des heures travaillées (usines et plantations) au 31 décembre 2012

Filiales Désignation	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Heures totales travaillées (Usines et plantations)	NA	12934546√	5 883 192	3 390 985	170 976	**22 379 699**

Les managers travaillent dans le cadre d'un système de temps de travail forfaitaire. Les travailleurs temporaires et les prestataires travaillent à la tâche.

2.2.2 Absentéisme

13 496 journées calendaires ont été comptabilisées en jours d'absence en 2012 pour raison de maladie, dont 1408 liés au paludisme qui est une maladie meurtrière en Afrique (90% des décès liés au paludisme surviennent en Afrique (OMS) : 665 millions de décès en 2010 au niveau mondial).

Répartition des jours d'absence par motif au 31 décembre 2012

Filiales Désignation	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Nombre de jours d'absence liés à la maladie	160	8885√	1463	1 180	1 808	**13 496**
Nombre de jours d'absence liés au paludisme	0	855√	431	122	_	**1 408**

2.3 Relations sociales

2.3.1 Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Le dialogue social de SIPH repose sur plusieurs principes fondateurs:

- l'attachement à la reconnaissance des syndicats comme partenaires sociaux au sein du Groupe et au droit des salariés d'adhérer à une organisation syndicale ;
- la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle;
- la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les représentants des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel ;
- la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle, etc.);
- la volonté de développer la concertation et la négociation collective partout dans toutes les filiales.

Le groupe SIPH a mis en place un dialogue social au plus près du terrain, en cohérence avec le fonctionnement décentralisé du Groupe.

Les sociétés du Groupe respectent les législations en vigueur dans les pays où elles interviennent. Les dirigeants opérationnels sont accompagnés par les responsables des ressources humaines, qui leur proposent les solutions les plus adaptées au contexte local et aux exigences de SIPH en matière de respect des libertés syndicales.
Localement, les instances représentatives du personnel contribuent, à la qualité du dialogue social.

Elles sont informées, avant toute décision, des projets d'importance significative concernant le périmètre, les structures juridiques ou financières du Groupe et de leurs éventuelles conséquences sur l'emploi.

SIPH holding est dotée de délégués du personnel au nombre de 2 et conformément à ses obligations légales, une réunion doit être effectuée 1 fois par mois avec la Direction notamment dans le cadre du dialogue social et des procédures de consultation du personnel. Les affichages obligatoires (Lutte contre la discrimination, harcèlement moral et sexuel, etc.) sont disponibles à un endroit spécifique et sont consultables à tout moment auprès de tout le personnel.

Le Ghana Association Workers Union (GAWU) est représentée au sein de GREL. Ces représentants sont constamment en contact avec le Corporate Affaires et le DRH. Les négociations s'ouvrent durant le mois de novembre et durent entre 1 et 4 mois. La révision des conditions de service se fait tous les trois ans contrairement aux salaires qui sont revus tous les ans. Le personnel est informé des négociations au travers le magazine interne (GREL News) dans lequel le taux d'intéressement est divulgué. Deux à 3 fois dans l'année le Directeur rencontre tous les chefs d'équipe et superviseurs pour donner des informations relatives aux résultats de l'entreprise, les difficultés et les perspectives. Tous les 15 jours se tiennent des réunions de management avec pour ordre du jour la sécurité, la santé, les résultats, les projets…Dans les équipes opérationnels, se tiennent de façon régulière des safety talk. Tout le personnel fait l'objet d'évaluation.

Le comité de management au Nigeria et les représentants du personnel se rencontrent à la demande de l'une des parties. Les Associations Nationales des employés et employeurs agricoles sont les organes de négociation. Les syndicats sont consultés de manière à être partie prenante de toutes les décisions. Les accords collectifs sont négociés au niveau national tous les trois ans.

La Cavalla Worker's Union est l'entité nationale représentative du personnel à CRC. A CRC, les négociations se font chaque trois an.

Des rencontres périodiques formelles ont lieu au moins 2 fois/an entre la DRH de la SAPH et les partenaires sociaux et chaque fois que cela est nécessaire avec les Directeurs des sites appelés Directeurs des Unités Agricoles Intégrées (DUAI). L'entreprise applique également les accords des faitières comme l'UNEMAF, l'UGECI, la CEGCI conclus avec les syndicats.

2.3.2 Bilan des accords collectifs

Les accords collectifs négociés et signés au sein des entreprises qui composent le Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée, prenant en compte la réalité du terrain et visant notamment à améliorer les conditions de travail, d'hygiène, de santé-sécurité ainsi que l'organisation du temps de travail.

SIPH fait partie de la branche SYNTEC et à cet effet est rattachée à la convention collective n° 3018. Le bilan des accords collectifs au Ghana fait état de 20% d'augmentation salariale en 2012 et le fonds de prévoyance pour les juniors staffs sans oublier les conditions de service qui ont été revues. Au Nigeria, un accord collectif a permis le passage de deux à trois équipes de travail à l'usine.

Les accords collectifs avec la CAWU et CRC ont permis d'obtenir sur trois années une augmentation du salaire journalier qui passe à 5.05 dollars pour la première année, 5.10 dollars pour la seconde année et 5.15 dollars pour la troisième année.

2.4 Santé et sécurité

2.4.1 Santé, sécurité des salariés

Trois engagements de la démarche DD de SIFCA sont relatifs à la santé et la sécurité. Il s'agit de :

- Diffuser et appliquer la politique hygiène et sécurité et mettre en place un suivi performant des accidents du travail ;
- Assurer un équipement et des outils de travail sécurisés et veiller à ce que les sous-traitants travaillent dans le respect des réglementations ;
- Déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment VIH SIDA et paludisme, dans le respect du secret médical et de l'équité des conditions de travail ;

En plus de ces engagements, les chartes Sociale, Hygiène et Sécurité, contre le VIH-Sida renforcent cette politique du groupe SIFCA.

SIPH, s'inscrit dans la droite ligne de SIFCA et décline à son niveau la politique groupe. L'objectif « zéro accident » reste la première priorité du Groupe, qui mobilise tous les collaborateurs de SIPH. Cet objectif s'applique aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux intérimaires et aux personnels extérieurs intervenant sur les Unités Agricoles Intégrées (UAI).

SIPH incite et accompagne ses sous-traitants et ses fournisseurs sur ce thème, partage avec eux des moyens et les associe à des actions phares.
De nombreuses sociétés du Groupe ont mis en œuvre des contrats-cadres spécifiques pour leurs sous-traitants. Des clauses particulières intègrent expressément la prévention: port des équipements de protection individuelle, déclaration des accidents du travail, information permanente sur l'évolution des risques.

La politique en matière d'hygiène et de sécurité s'articule autour de deux grands axes :

- systématiser la diffusion de la politique hygiène et sécurité (HS) du Groupe sur tous les sites ;
- suivre et analyser 100% des accidents avec arrêt de travail sous forme de taux de fréquence (TF) et taux de gravité (TG).

La charte H&S stipule que **« toutes les sociétés du groupe doivent être irréprochables dans la gestion de l'hygiène et de la sécurité ; pour cela de nombreux objectifs ont été fixés en matière de maitrise des risques et de sécurité des personnes au travail »**.

Dans toutes les filiales, les actions de sensibilisation ont été entièrement réalisées. Des livrets d'accueil ont été formalisés pour sensibiliser aussi bien le personnel, que les personnes extérieures, sur les bonnes pratiques à adopter en matière de sécurité. Des formations hygiène et sécurité, sont régulièrement organisés pour les cadres, agents de maîtrise, les visiteurs et sous-traitants.

Le suivi mensuel des accidents de travail (AT) et le calcul des TF et TG sont effectués avec l'implication des responsables des ressources humaines, des services médicaux et du réseau développement durable.

Le groupe contribue à lutter contre le sida et le paludisme qui représentent un véritable danger pour les employés et leur famille ainsi que toutes les parties prenantes de l'activité. De ce fait, il s'est engagé à :

- appliquer une **charte VIH-SIDA et une charte SOCIALE** qui assurent l'absence de discrimination et de stigmatisation, rejettent le dépistage obligatoire du VIH, garantissent la confidentialité, la non divulgation des informations et la sécurité des emplois des personnes vivant avec le VIH ;
- distribuer des moustiquaires imprégnées, en combattant l'insalubrité dans les villages et en menant des campagnes de démoustication.

La holding SIPH est peu impactée sur les conditions de santé et de sécurité au travail. Néanmoins, celle-ci a l'obligation, en application des articles L230-2 et R230-1 du code du travail français, de tenir à jour annuellement son "document unique d'évaluation des risques" recensant l'ensemble des risques pour la santé et la sécurité des salariés. Ce document doit être tenu à la disposition du médecin du travail, de l'inspection du travail, du personnel et des délégués du personnel.

2.4.3 Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

La politique de SIPH en matière de santé et de sécurité, se situe dans la droite ligne de celle du groupe SIFCA et trouve sa concrétisation dans la négociation et la conclusion d'accords spécifiques avec les partenaires sociaux, sur des thématiques liées à l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs et donc la performance globale des sociétés du Groupe. Ainsi, un projet d'Accord National Interprofessionnel a été conclu le 11 janvier 2013 en France à SIPH. A la SAPH, un accord relatif à la non stigmatisation/discrimination des malades du VIH/SIDA a été signé avec les syndicats. Les visites médicales sont obligatoires pour l'ensemble du personnel du groupe SIPH qui bénéficie également d'assurance maladie ainsi que leur famille. Des fonds sociaux existent au Ghana en direction des travailleurs, des fonds de lutte contre le VIH-SIDA et le paludisme sont également actifs à SAPH.

2.4.4 Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Les accidents de travail sont suivis et analyser sous forme de taux de fréquence (TF) et taux de gravité (TG). Le suivi mensuel des accidents de travail (AT) et le calcul des TF et TG sont effectués avec l'implication des responsables des ressources humaines, des services médicaux et du réseau développement durable. Récemment acquise par SIPH, CRC n'est pas encore couverte par ce reporting, son usine n'ayant démarré qu'en janvier 2013. En janvier 2012, un accident mortel s'est produit à GREL. Toute chose qui justifie un nombre de jours élevé d'arrêts liés aux accidents du travail en plantation.

Répartition des Accidents de Travail au 31 décembre 2012

Filiales Désignation	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Nombre d'accidents du travail ayant généré au moins 1 jour d'arrêt - USINE	NA[1]	24√	1	1	_	**26**
Nombre d'accidents du travail ayant généré au moins un jour d'arrêt - PLANTATION	NA	45√	11	0	_	**56**
Nombre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail - USINE	NA	249√	31	14	_	**294**
Nombre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail - PLANTATION	NA	383√	6 210	0	_	**6 593**

Les détails relatifs aux taux de fréquence et de gravité sont reportés dans le rapport développement durable du groupe SIFCA

[1] la holding SIPH basée en France n'a pas d'activité d'usine ou de plantation

2.5 Formation

2.5.1 Politique générale de formation

Le développement permanent des compétences de l'ensemble des collaborateurs du Groupe est une priorité. L'offre de formation est diversifiée et en parfaite corrélation avec l'évolution des emplois au sein du groupe SIFCA et les besoins de carrière des collaborateurs.

L'objectif du Groupe est de disposer, dans chacune de ses entités, d'équipes professionnelles en mesure de répondre aux attentes de ses clients et d'offrir des perspectives de développement à chacun de ses 29 937 collaborateurs (effectif à fin décembre 2012).

Pour ce faire, l'on entend aligner la formation aux buts stratégiques des sociétés du Groupe SIFCA, aux projets annuels et à long terme, ainsi qu'aux besoins qui résultent des évaluations de fin d'année.

Il s'agit de non seulement améliorer les connaissances des employés et leurs compétences afin de rehausser leurs performances par rapport à leurs fonctions actuelles et les préparer aux futures fonctions mais aussi d'anticiper les écarts de compétences prévisibles.

SIPH a décliné cette politique groupe dans le respect de sa logique de décentralisation des pratiques, pour une plus grande cohérence avec les réalités du terrain. Ainsi la holding SIPH recense ses besoins (interne et externe) et ceux de ses salariés. Son plan de formation est formalisé avant la fin de l'année tout en respectant ses obligations d'actions d'adaptation et de développement de son personnel. Cette formalisation est présentée aux délégués du personnel avant le 30/09 pour l'année N et avant le 31/12 pour l'année N+1. A GREL, les directeurs, chefs de département et de services élaborent un plan de formation en tenant compte de la vision de l'entreprise. Au Nigeria, chacun des membres du comité de management a droit à une formation dans l'année financée par l'entreprise. A l'instar de CRC, les besoins en formation de tout le personnel sont identifiés selon les performances de l'entreprise mais également sur demande des managers en direction de leurs équipes respectives. Un plan de formation annuel agréé par le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) existe à SAPH et est mise en œuvre. Des modules de formation sont également proposés aux cadres nouvellement embauchés.

2.5.2 Nombre total d'heure de formation

En 2012, 31 938,5 heures de formation ont été dispensées pour 2036 salariés dans le Groupe (soit en moyenne 15,85 heures par salarié). L'investissement en formation a représenté en 2012 plus de 513 mille euros. L'ambition de SIPH est de favoriser le développement professionnel de chaque collaborateur en proposant à chacun un projet de formation personnalisé.

Répartition des heures et dépenses de formation au 31 décembre 2012

Filiales Désignation	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Nombre total heures de formation	449,5	17 730 √	665	12744	350	31 938,50
Nombre de salariés formés	16	1 649 √	86	115	170	2 036
Dépenses de formation (€)	26 701	386 637	24 999,96	48 932	25931	513 200,96

2.6 Egalité de traitement

La prévention de toute forme de discrimination dans les recrutements, l'accès à la formation, les évolutions professionnelles, la rémunération et les conditions de travail, ainsi que sur la promotion de l'égalité des chances, en particulier en matière de mixité professionnelle, d'emploi des personnes handicapées, et des seniors est d'une importance capitale pour le groupe SIPH. Le groupe est néanmoins confronté à des freins liés aux us et coutumes propres à chaque pays d'implantation, lors de la déclinaison de ces engagements en actions.

2.6.1 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le groupe SIPH s'est fixé l'objectif de faire progresser significativement la mixité dans ses métiers. Un plan d'actions a été élaboré en 2013, avec pour principaux axes de travail l'attractivité et le recrutement d'une part et l'évolution de carrière d'autre part.

La holding SIPH applique les textes qui sont affichés et accessibles à tous au sein de l'entreprise. Ces textes énumèrent les articles du code du travail sur la discrimination. Ces éléments sont par ailleurs, repris dans le règlement Intérieur à Paris.

A GREL, environ 50% de l'effectif de la saignée (temporaires et prestataires) est constitué de femmes. Les femmes représentent 12,44% de l'effectif du personnel permanent du Groupe à la fin 2012. Aussi bien à CRC qu'à RENL sans oublier SAPH, aucune discrimination de sexe n'est opérée. Des efforts sont déployés afin d'améliorer la part des femmes dans les effectifs.

Part des femmes dans les effectifs totaux du Groupe

Filiales Désignation	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL	%
Effectif-Hommes	8	3832√	429	1 823	952	**7044**	87,56
Effectif- Femmes	14	425√	27	147	388	**1001**	12,44

2.6.2 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

La stratégie du Groupe se décline autour du reclassement des salariés en situation d'inaptitude. Les différentes filiales du groupe SIPH déclinent leurs engagements en fonction de leur stratégie propre, adaptée à leur organisation.

2.6.3 Politique de lutte contre les discriminations

Toutes les formes de discrimination sont exclues au sein de SIPH et ses filiales.
Le groupe SIFCA à travers sa charte contre le VIH-SIDA s'engage à :

- assurer l'absence de discrimination et de stigmatisation sur ses sites
- Garantir la confidentialité et la non divulgation des informations
- Garantir la sécurité des emplois des personnes vivant avec le VIH-SIDA

2.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives…

2.7.1 Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Comme indiqué dans le chapitre relatif au dialogue, le groupe SIPH accorde un grand intérêt à la liberté syndicale pour le développement de ses filiales qui ont en leur sein des délégués syndicaux en respect avec la législation nationale mais également de l'OIT.

2.7.2 À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

La diversité et l'égalité des chances est d'une importance capitale pour le groupe SIPH qui entend améliorer ses performances avec toutes les compétences dont elle dispose sans discrimination en matière d'emploi et de profession.

2.7.3 À l'élimination du travail forcé ou obligatoire

SIPH refuse toute forme de travail forcé. Nous veillons également à sensibiliser nos sous-traitants et fournisseurs en interdisant cette pratique dans nos contrats.

2.7.4 À l'abolition effective du travail des enfants

La charte sociale de SIFCA précise la volonté du groupe de ne voir aucun enfant employé sur ses installations. L'engagement est de :

- Veiller à ce que dans notre environnement, il n'y ait pas de travail des enfants et favoriser la politique du genre ;

Pour ce faire, les contrats de travail avec les sous-traitants font mention de non utilisation d'enfants. Le personnel du groupe est également sensibilisé sur les pires formes de travail des enfants. A GREL s'est tenu un séminaire avec l'OIT sur le travail des enfants, ponctué par une politique de contrôle d'absence de cette pratique.

3 - RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

3.1 Politique générale de l'environnement

La politique environnementale de SIPH vise à intégrer les aspects environnementaux à tous les niveaux de l'entreprise et à toutes les étapes de son activité. Au-delà du respect de la réglementation et de l'anticipation de ses évolutions, les sociétés du Groupe considèrent l'environnement comme une opportunité réelle et croissante de développement de leurs activités.

La stratégie environnementale de SIPH se décline à travers le cinquième engagement de la démarche développement du groupe SIFCA, à savoir **« Prévenir les pollutions accidentelles des sols et identifier et hiérarchiser les impacts environnementaux de nos activités ».** Un plan 14 actions (5 en matière de prévention et de pollution des sols et 9 en ce qui concerne l'identification et la hiérarchisation des impacts environnementaux) a été soumis à chacune des filiales en 2012.

Cet engagement est également matérialisé par une charte qui stipule que comme toute activité humaine et agricole les activités du groupe sont génératrices d'impacts négatifs sur l'environnement. En adoptant cette charte, SIFCA s'engage à en minimiser les effets notamment sur les points suivants:

- Risques environnementaux ;
- Energie et ressources naturelles ;
- Gaz à effet de serre ;
- Biodiversité ;
- Pollution acoustique et olfactive

3.1.1 L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière environnement

La mise en œuvre de la politique environnementale repose sur des engagements de la direction du Groupe SIFCA, sur la responsabilisation de chaque acteur opérationnel dans les entreprises et sur le dialogue avec les parties prenantes. Concernant la maîtrise des risques environnementaux, les directions opérationnelles s'appuient sur les directions du développement durable qui font vivre au quotidien la politique environnementale de SIPH au cœur de l'activité. Le comité Développement durable du Groupe SIFCA anime ce réseau, organise des groupes de travail techniques et coordonne l'action environnementale du Groupe.

SIFCA incite les sociétés du Groupe à s'inscrire dans une démarche de certification environnementale de type ISO 14001, afin de valider et d'améliorer le bon fonctionnement de leur système de management environnemental.

SIPH est partie prenante de cette politique groupe. Depuis 2010, RENL au Nigeria est certifié ISO 14001 version 2004.

GREL a un Plan de Management Environnemental (PME). C'est le troisième du genre qui a été présenté à l'Agence de Protection de l'Environnement pour le l'obtention du permis environnemental pour la période allant d'octobre 2011 à septembre 2013. Ce document présente toutes les procédures écrites en matière de santé, sécurité, hygiène et environnement.

En 2011, la SAPH a lancé la mise à jour de son Permis Environnemental d'Exploiter. L'audit pour son obtention est prévu en 2013. L'EPTEA (Etude de Prescription Technique Environnementale d'Activités) et l'audit environnemental ont été réalisés en 2012 suivi d'un plan d'actions correctrices suite aux recommandations des audits.
Opérationnels chez GREL, RENL depuis plusieurs années, les systèmes de management environnementaux assurent efficacement la surveillance des impacts sur l'environnement. La politique environnementale de RENL se décline en cinq points :

- Prévenir les pollutions
- Appliquer la législation et tout texte réglementaire environnemental
- Etablir un plan environnemental annuel
- Communiquer le cas échéant
- Impliquer tout le monde

Depuis le dernier trimestre 2012, CRC a créé un département Hygiène Sécurité Environnement d'autant que son usine de traitement de caoutchouc a démarré en janvier 2013.

3.1.2 Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Les sensibilisations à l'environnement concernent l'ensemble des sociétés de SIPH.
Un effort important est initié sur la formation et l'éducation des opérateurs, maintenanciers et sous-traitants au respect des règles environnementales et aux pratiques adéquates. Tous les contrats des sous-traitants ont été mis à jour avec une clause sur la prévention de la pollution.

A la SAPH et GREL, la formation des opérateurs est un acquis depuis 2008. En ce qui concerne SAPH, un plan d'éducation et de formation des sous-traitants, maintenanciers et opérateurs est en cours d'élaboration. Les concours de villages propres sont effectifs sur tous les sites ou UAI (Unités Agricoles Intégrées) et des sensibilisations à la non pollution des sols sont réalisées. Des inductions environnementales sont réalisées en direction des nouveaux employés à RENL.

Les actions d'information chez SIPH à Paris, s'effectuent essentiellement au niveau de la consommation de papier et de recyclage ou pas du matériel (informatique et de bureau).

3.1.3 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Chaque entité du Groupe met en place et actualise ses propres plans de prévention des incidents environnementaux selon les risques à prévenir. Les projets les plus significatifs donnent lieu à une analyse préalable des risques environnementaux, qui se traduit par la définition de moyens techniques et organisationnels pour prévenir ces risques éventuels. Des documents spécifiques et des équipements permettent de se préparer mais aussi de remédier à ces situations d'urgence. Tous les incidents environnementaux sont traités conformément à la réglementation en vigueur.

Les dépenses engagées pour la prévention de l'environnement sont généralement intégrées dans la gestion directe de chaque activité et ne font pas l'objet d'une consolidation centrale. Les dépenses environnementales à RENL, GREL et SAPH s'élèvent respectivement à 222 900 euros, 19 245 euros et 66 765 pour l'année 2012.

L'identification de tous les risques de pollution et le recensement des points de pollution existants ont été réalisés à travers les audits environnementaux réglementaires chez GREL et les audits de certification environnement ISO 14001 chez RENL.

En 2011, la SAPH a lancé la mise à jour de son permis environnemental d'exploiter. Des aires de stockage d'huiles usagées sont aménagées sur les UAI et les lagunages pour le traitement des eaux usées sont opérationnels dans les usines.

3.2 Pollution et gestion des déchets

Des campagnes de sensibilisation régulières incitent les usagers du groupe SIPH à adopter les bons gestes en faveur du tri des déchets. Les déchets sont triés dans certaines filiales, dirigés pour certaines vers les filières externes de traitement et de valorisation et pour d'autres servent pour le compostage.

2.2.1 Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Des plans de prévention et de maitrise de rejets sont effectifs à SAPH et GREL. Il s'agit de traitements d'effluents, de traitements d'odeurs (GREL) et de règles pour éviter les pollutions de sols. Conformément à la charte, le groupe SIFCA veille à l'amélioration de la qualité des émissions atmosphériques liées au fonctionnement de ses usines.

Les filiales de SIPH ont réduit le débit des effluents à traiter avant rejet en séparant les eaux usées de process des eaux de pluies et de ruissellement. La SAPH a réalisé une analyse des eaux de consommation par un cabinet. Les effluents sont analysés mensuellement en interne sur site et en externe avec des laboratoires tiers agrées. Tous les bassins de lagunage sont fonctionnels.
Des chefs de laboratoires ont été recrutés pour 2013 afin de calculer et évaluer les débits des rejets des effluents. Ces laboratoires ont également pour mission l'analyse de l'eau potable en accord avec la législation existante. Les eaux de consommations seront analysées avec un projet de mise en place de système de potabilisation, l'installation compteurs d'eau sur les forages des villages et l'expérimentation du système d'assainissement autonome des eaux usées de ménage. En outre, comme GREL, elle a installé des aérateurs plus performants afin d'améliorer le traitement aérobie des effluents.

La prévention des pollutions accidentelles des sols comme le stipule l'engagement du groupe est un axe majeur. Nous veillons à ce que les 53 599 ha de superficies sous culture en 2012 ainsi que les superficies industrielles (usines et garages) soient l'objet d'attention particulière en matière de prévention de pollutions des sols. Les engrais et les herbicides utilisés dans les plantations du groupe n'ont pas d'impact majeur sur les sols et sont généralement épandus en saison sèche afin d'éviter des infiltrations massives du fait de la porosité des sols. L'analyse d'échantillons d'eau issus de nos forages se fait de façon régulière et n'a révélé aucune incidence. Nous encourageons également les planteurs privés et villageois à exclure des intrants polluants dans leur culture.

En ce qui concerne les usines, toutes les filiales ont réalisé sur la période 2008-2012, l'état des lieux des stockages et des points d'utilisation des fluides ainsi que le chiffrage et la priorisation pour la remise aux normes.

Les huiles usagées sont désormais enlevées et éliminées par des structures spécialisées et agrées.

La SAPH bénéficiant des acquis sur la remise aux normes de stockage, a créé des lieux de stockage des huiles usagées avec déshuileurs. La réalisation totale de tous les bassins de rétention d'huile de vidange et la signature de partenariat avec ses établissements pour cession des huiles de vidanges et de presse a été faite. Elle a en outre, achevé la construction d'un magasin de stockage à Bettié. Des audits Environnementaux sont réalisés sur toutes les UAI pour identifier tous les risques de pollution. La gestion des déchets industriels et domestiques ainsi que l'identification des points de pollution en vue de prendre des mesures appropriées sont prévues pour cette année. Chez RENL et GREL, la remise aux normes de stockage figure au nombre des succès.

2.2.2 Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le tri et la valorisation des déchets sont des réalités dans les filiales de SIPH. Les entreprises mettent en place sur leurs sites des plans de gestion des déchets en conformité avec les schémas de gestion locaux des déchets.

Le tri sélectif des ordures ménagères est une réalité depuis quelques années à GREL, RENL et SAPH qui a opté pour la généralisation des WC secs. Ce procédé permet une récupération totale des matières fécales et des urines sous forme de composts et d'engrais utilisés pour les cultures vivrières. Aujourd'hui, plus de 500 WC sont fonctionnels sur l'ensemble de ses sites. En outre, elle a réalisé avec succès le compostage à base de récupération des ordures végétales. Elle a également créé des fosses à ordures. GREL au Ghana a à son actif 138 WC secs sur l'ensemble de ses sites. Elle en a en outre construit 8 pour les logements de la police à Abura. Les arbres de ses plantations en fin de vie sont vendus à Takoradi Renewables Ltd (TREL), pour en faire de la biomasse exportée au Danemark. Ce partenariat entre ces deux entités court jusqu'en 2019.

GREL et SAPH ont recyclé respectivement 12 037 m3 et 176 663 m3 d'eau en 2012. Il s'agit des eaux des derniers bassins de lagunage qui sont réutilisées pour le premier lavage des fonds de tasse issus des plantations. Cette dernière entreprise a valorisé 889 tonnes de déchets non dangereux produits (les caoutchoucs de piège, emballage plastique et ferrailles) en les cédant à des établissements agrées pour recyclage et réutilisation.

Lafarge achète le bois en fin de vie de RENL afin de le bruler pour leur chaudière. 22 000 T (86 ha) ont ainsi été livrés en 2012.

2.2.3 La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les mesures de la pollution sonore et l'analyse des rejets liquides sont effectuées, soit par la filiale elle-même lorsqu'elle dispose de moyens techniques, soit par des laboratoires locaux. En Côte d'Ivoire, la CNPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) a effectué des contrôles de pollution sonore en établissant une cartographie du bruit lors de ses visites sur les sites de la SAPH. GREL a fortement réduit les nuisances olfactives de son usine située à proximité des villages des communautés locales. L'entreprise travaille sur les odeurs et a obtenu des résultats probants avec la mise en place d'une station de traitements des fumées de l'usine.

Des oreillettes et casques existent dans toutes les usines en fonction du niveau de nuisance sonore.

En ce qui concerne la gestion des odeurs à GREL, l'IFC (Institut Français du caoutchouc) finance un projet de recherche sur 3 années avec le Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), depuis 2011, visant à trouver l'origine des odeurs associées au caoutchouc naturel en utilisant l'usine de transformation du caoutchouc GREL pour l'étude de cas.

3.3 Utilisation durable des ressources

3.3.1 Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La ressource en eau est particulièrement suivie dans les sociétés du Groupe. La politique de protection de cette ressource en eau a été renforcée. 176 663 m3 d'eau ont été consommées par SAPH et 417 330 m3 par GREL. A SIPH en France, l'eau est à la charge du propriétaire qui répercute les coûts dans les charges communes générales de copropriété à l'ensemble des locataires.
De nombreuses actions spécifiques sont également mises en place par les filiales afin de diminuer la consommation d'eau.

3.3.2 Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les achats de matières premières sont décentralisés, suivis projet par projet et ne sont pas consolidés en volume. Les efforts portent sur l'achat de matériaux recyclés à performance égale, sur le recyclage des déchets produits par les activités et sur l'approvisionnement local. L'accent est également mis sur la conception de produits économes en matières premières.

Les actions en matière de construction de logements à la fois décents, durables, écologiques et économiques pour les employés et ouvriers des sites ont démarré. Le groupe fait le choix de maisons durables avec toit Onduline (plaque cellulo-minérale monocouche, imprégnée à haute température de bitume ayant des qualités exceptionnelles d'étanchéité, d'isolation thermique et phonique, de résistance à la corrosion et à la pollution atmosphérique) au lieu des tôles peu isolantes, et construit actuellement des centaines de maisons en briques de terre comprimée et stabilisée, qui ont de très bonnes propriétés thermiques, s'imbriquent sans ciment, et coûtent 30% moins cher. Les constructions intègrent aussi la récupération des eaux de pluie ; et des toilettes sèches (plus de 600 construites par le groupe) qui fournissent au bout de 6 mois un engrais biologique pour les pépinières d'hévéa. Ainsi, 192 logements BTC ont été construits à SAPH. 100 et 96 sont respectivement en construction au Liberia (CRC) et au Ghana (GREL).

3.3.3 Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Les consommations énergétiques de groupe SIPH, directement liées à son activité industrielle, restent prépondérantes dans les consommations totales.

Consommation et production énergétiques au 31 décembre 2012

Filiales Désignation	SIPH	SAPH	GREL	RENL	CRC	TOTAL
Consommation d'électricité (kwh)	21 238	25 496 461	2 864 560	8 794 772	_	**37 177 031**
Production d'électricité (kwh)	NA	_	253 920	8 794 772	_	**9 048 692**
Essence des véhicules dont l'entreprise est propriétaire (litre)	NA	791 151	_	72 986	_	**791 151**
Diesel des véhicules dont l'entreprise est propriétaire (litre)	NA	129 769	_	267 107	_	**396 876**
Consommation de fioul domestique (litre)	NA	317 983	246 085	_	_	**564 068**
Gaz naturel (kwh)	NA	24 222 616	_	_	_	**24 222 616**

Le Groupe entend améliorer et maîtriser sa propre performance énergétique en effectuant un suivi de ses consommations et en sensibilisant son personnel aux économies d'énergie.
A SAPH et GREL, les panneaux solaires sont utilisés sur les ponts bascules et sont en essai dans un logement à Rapides-Grah (SAPH) et des bungalows (SAPH).

3.3.4 Utilisation des sols

La problématique de l'usage des sols est traitée très en amont. Les conditions de leur utilisation sont suivies, et ceci particulièrement dans les plantations.

3.4 Lutte contre les changements climatiques

La lutte contre les dérèglements du climat passe par la réduction et la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. SIPH a initié une démarche proactive sur ce sujet et veille à anticiper, suivre et respecter la législation dans les pays les plus avancés sur ce sujet.

3.4.1 Rejets de gaz à effet de serre

Le groupe SIFCA est actif dans les groupes de travail nationaux et internationaux pour définir les standards de quantification des données des entreprises du secteur.

3.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

SIPH et ses filiales prennent en compte les différents Plans nationaux d'adaptation au changement climatique et adopte une vision prospective sur les changements climatiques.

D'importants travaux de recherche sont menés en interne dans le Groupe. Des réflexions complémentaires sur les enjeux urbains sont portées par la Direction développement Durable du groupe SIFCA, qui a pour objectif de valoriser les initiatives pionnières en suscitant un échange entre les filiales, acteurs publics et privés.

3.5 Protection de la biodiversité

La politique et la stratégie de SIPH en matière de biodiversité sont portées par SIFCA à travers une note interne élaborée fin 2012 et en cours de validation. Elle fera obligation à toutes les filiales de respecter certaines règles en la matière.
De manière permanente, SIPH œuvre pour atténuer ses effets sur la biodiversité. En dernier recours, quand des mesures préventives ne peuvent pas être mises en place, des mesures compensatoires sont envisagées.

Bien que s'agissant d'une monoculture, les plantations d'hévéas sont un écosystème forestier, qui préserve donc la faune et la flore des sous-bois et des sols.
430 ha de réserve forestière existent à d'Iguobazuwa (RENL). SAPH est en partenariat avec le zoo d'Abidjan à qui elle a fait don de 3 chimpanzés (Tito, Chantou et Kiki) et octroie une subvention mensuelle pour leur prise en charge à vie. L'entreprise assure également la préservation de la forêt sur la lagune à Toupah.

4 - RESPONSABILITE SOCIETALE

Dans ce chapitre sont mentionnées les informations relatives aux engagements sociétaux de SIPH.

Au travers de sa charte sociale, SIFCA est conscient de sa responsabilité à l'égard des communautés locales. Toutes les sociétés du groupe sont un appui au développement des pays dans lesquels elles sont présentes grâce à une politique d'investissement et de création d'emplois, mais aussi de développement économique et social des communautés locales.

Pour ce faire, le groupe s'engage spécifiquement sur les points suivants :

- Veiller à ce que dans notre environnement, il n'y ait pas de travail des enfants et favoriser la politique du genre ;
- Soutenir l'éducation de tous les enfants en primaire sur nos sites ;
- Favoriser l'accès à un logement aux travailleurs permanents et saisonniers et à leur famille pour qu'ils soient plus proches de leur lieu de travail ;
- Déployer un programme de prévention des maladies infectieuses, notamment SIDA et Paludisme, dans le respect du secret médical et de l'équité des conditions de travail ;
- Soutenir les actions socio-économiques prioritaires en faveur des communautés locales environnantes et particulièrement par l'appui aux plantations familiales ;
- Améliorer de façon continue nos performances sociales.

4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

Les activités du Groupe SIPH font de lui un acteur économique et social de premier plan tant dans les zones rurales qu'urbaines. Ces activités structurent un territoire, lui assurent une plus grande cohérence et favorisent son développement économique et social. Par leur ancrage territorial, les sociétés du Groupe produisent des richesses économiques importantes, autant par les activités de plantation que d'usinage dans la durée.

La sphère d'influence des sociétés de SIPH fait de celles-ci des acteurs locaux majeurs. Sur le plan social, les emplois générés directement ou indirectement (travail intérimaire, sous-traitance) par les activités des sociétés du Groupe contribuent également au dynamisme territorial.

Le groupe a pour mission de contribuer au développement des communautés locales :

- Sur le plan économique en contribuant à leur richesse par l'amélioration de leur revenu (assistance technique dans les plantations et facilité d'obtention des plants), et en participant à des projets de développement rural (culture vivrière, commerces,..);
- Sur le plan social en maintenant les populations locales en milieu rural, et favorisant le transport, l'accès à la santé, l'électricité, l'eau potable et à la formation ;

Toutes les filiales du groupe entretiennent des contacts réguliers avec les populations autour de leurs sites. A travers un comité de liaison, toutes les parties sont représentées afin de faire face aux besoins de ces communautés. Ces besoins sont analysés chaque année et les moyens de leur réalisation sont discutés avec l'entreprise et les représentants de ces communautés locales.

Lorsqu'il n'existe pas de structures de l'état, les populations locales bénéficient également du dispositif médical du groupe. Près de 2/3 des naissances dans les centres de santé du groupe SIFCA sont le fait des communautés locales. De même pour l'éducation des enfants des populations riveraines.

4.1.1 Impacts « Emploi et développement régional »

Les activités agroindustrielles de SIPH très fortement mobilisatrices de ressources humaines, ont des impacts « emplois directs » locaux importants et font appel à de nombreux partenaires (cotraitants, sous-traitants, entreprises de travail temporaire).
Classée 1ère entreprise agro-business et 17ème de façon générale au Ghana, GREL fait vivre directement et indirectement environ 50.000 personnes. Des milliers de personnes et leurs familles vivent également des activités de SAPH en Côte d'Ivoire, CRC au Liberia et RENL au Nigeria. Les planteurs privés et/ ou villageois qui sont encouragés à l'hévéaculture et encadrés par les différentes entreprises de SIPH ont enregistré en 2012 84 635 millions F CFA de gain dans la vente de leurs productions au Groupe.

4.1.2 Impacts de l'activité sur les populations riveraines ou locales

Par nature, les activités des sociétés de SIPH interagissent avec les territoires et leurs habitants. Ce sont les sociétés de SIPH qui sont en relation avec les populations riveraines ou locales.

Au Ghana les populations voisines de GREL sont réunies au sein d'une association ACLANGO (84 communautés) qui discute des besoins avec l'entreprise qui lui alloue un budget annuel. RENL (38 communautés), CRC (17 communautés) et SAPH sont en contact permanent avec les communautés locales qui bénéficient de bourses d'études, de construction d'infrastructures sanitaires, éducatives, sociales, culturelles et économiques, de création de plantation d'hévéa par dons et subventions de plants, de programme annuel de développement de projet… de la part de ces entreprises.

Les communautés locales bénéficient du partenariat entre GREL et TREL. 68 ghanéens sont agents de TREL sur 72. 200 familles bénéficient du projet, d'autant que les villages environnants récupèrent le bois scié et non utilisé par TREL. Aussi, 35 000 euros par an sont octroyés, via GREL, à ACLANGO à raison de 5000 euros par zone traditionnelle.

4.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de SIPH, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

4.2.1 Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

De manière générale, les entreprises de SIPH font de la concertation et du dialogue avec les différentes parties prenantes des projets un élément de la création de valeur. Elles y sont partout encouragées. Les champs de la concertation, des échanges et des actions varient en fonction de la nature des projets, de leurs impacts sociaux, sociétaux et environnementaux ainsi que de leur intensité. Les sociétés de SIPH privilégient l'échange au plus près des activités pour la construction de réponses communes dont les impacts sont mesurés.

La politique générale est d'associer le plus largement et le plus tôt possible les différentes parties prenantes de la chaîne de valeur et ce, au plus près des projets. La multiplicité d'acteurs aux intérêts différents rend quelquefois la lecture de ces partenariats complexes. Les entreprises de SIPH font le choix de la proximité, démarche concrète, sobre et efficace, qui a l'avantage de réunir autour des projets les associations véritablement concernées par ceux-ci, de les associer et de construire avec elles des partenariats adaptés.
Dans cet esprit de construction permanente qui respecte chacun, le partenariat se fait sur des programmes et des actions précises plus que sur des actions de communication.

La concertation est systématique. Elle associe depuis longtemps les populations riveraines les plus impactées par les éventuelles nuisances en phase de travaux (bruit, poussières, passage de camions et engins, etc.) ou en phase exploitation (nuisance visuelle, sonore, etc.), les autorités locales, fournisseurs, associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs, pour trouver ensemble les solutions.

4.2.2 Les actions de partenariat ou de mécénat

Fort du constat que société civile et monde économique sont aujourd'hui appelés à créer de nouvelles synergies, le groupe SIPH souhaite être partenaire des territoires où il exerce ses métiers, développer son ancrage territorial et mettre en place une présence cohérente au-delà de sa production.

Le reporting complet des actions et des montants consacrés au mécénat n'est pas consolidé en central.

Les sociétés de SIPH entretiennent une relation de partenariat de long terme avec les établissements d'enseignement. Toutes les sociétés de SIPH reçoivent des stagiaires en provenance de diverses universités et grandes écoles comme l'INPHB, le CERAP pour ce qui est de la Cote d'Ivoire et la TUBMAN University de Harper au Liberia.

Des actions de partenariat et de mécénat pour la préservation de la faune et de la flore sont également réalisées. En témoigne le don de trois chimpanzés au Zoo d'Abidjan par la SAPH accompagné d'une subvention mensuelle destinée à leur entretien.

Le partenariat et le mécénat se fait en outre avec des ONG de lutte contre le VIH-SIDA, des ministères qui bénéficient de dons, des constructions de logements d'autorités préfectorales.
Le groupe SIFCA produisant du caoutchouc non comestible, il va de soi qu'il n'entretient pas de relations avec des consommateurs mais plutôt des clients qui sont des industriels.

4.3 Fournisseurs et sous-traitants

4.3.1 Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

SIPH continue sa politique de développement des relations durables et de promotion de relations équilibrées avec ses fournisseurs et ses sous-traitants. Le groupe a poursuivi sa démarche de mesure et de prise en compte des facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux dans la chaîne de valeur.

L'animation de la démarche est confiée à la direction des achats groupe SIFCA en relation avec la Direction Développement Durable. La direction des achats du groupe SIFCA, placée sous l'autorité d'un membre du Comité de Direction (CODIR) du groupe, travaille au niveau opérationnel avec les directions des achats des filiales dans une optique d'amélioration continue.

4.3.2 Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

L'intégration de critères de développement durable dans la sélection et le choix des fournisseurs et sous-traitant, ainsi que dans la rédaction des cahiers des charges et des contrats à l'échelle du Groupe est de plus en plus croissante. Ces critères prennent en considération les questions de sécurité, de travail des enfants, de travail forcé, de port des équipements de protection individuelle, de respect de l'environnement et de prise en compte des enjeux sociétaux.
La démarche d'amélioration continue consiste à associer les fournisseurs aux valeurs et engagements du Groupe et à les aider à progresser sous la forme d'un plan de progrès.

4.4 Loyauté des pratiques

4.4.1 Les actions engagées pour prévenir la corruption

Toutes les sociétés de SIPH ont fait le choix de prendre leur distance vis-à-vis de la corruption. Rien n'est formalisé mais la vigilance est de mise. Pour ce faire, SAPH a réalisé des formations sur l'éthique. RENL envisage l'élaboration d'une charte éthique.

4.4.2 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les produits de SIPH ne sont pas alimentaires. Ils constituent pour la plupart des produits intermédiaires, utilisés dans l'élaboration d'autres produits (ex : pneus) par des sociétés extérieurs au Groupe. Par conséquent, ce volet n'est applicable.

4.4.3 Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le groupe SIPH s'est engagé à soutenir et promouvoir le respect des droits humains dans sa sphère d'influence et à veiller à ce que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violation des droits humains. Concrètement, cet engagement se traduit par l'intégration d'exigences relatives au respect des droits humains dans les contrats conclus avec les fournisseurs et les sous-traitants du Groupe mais également l'accès au logement des travailleurs sur les UAI.

5 - NOTE METHODOLOGIQUE DU REPORTING

La démarche de reporting social, environnemental et sociétal de SIPH se base sur les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français et sur les principes de transparence de la Global Reporting Initiative (GRI).
Pour ce rapport une fiche d'indicateur et un tableau de bord d'informations quantitatives et qualitatives ont été élaborés et transmis à SIPH et ses filiales. Le reporting environnemental et sociétal ne couvre pas la holding SIPH parce qu'elle est chargée de la commercialisation sur le marché international du caoutchouc produit par les filiales. Avec ses bureaux à la défense en région parisienne et un effectif d'une vingtaine de personne ses impacts sont non significatifs. Cette année, certaines informations n'ont pu être communiquées mais un plan d'action 2013 a été mis en place.

5.1 Procédures méthodologiques

Les procédures du Groupe sont composées :

5.1.1 Pour les indicateurs sociaux et environnementaux:

- d'un guide méthodologique de reporting social et environnemental Groupe, intégrant deux guides de définition des indicateurs communs SIPH et déclinable par les entités en procédures de reporting social et environnemental, en deux langues (français et anglais) ;
- de deux guides de contrôle de cohérence en deux langues (français, anglais) ;

5.1.2 Pour les informations qualitatives :

- d'un guide de collecte des informations qualitatives sociales, sociétales et environnementales

5.2 Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe. Le reporting social et environnemental couvre depuis 2012, la totalité des activités du groupe. Cependant, des filiales pour des raisons d'organisation n'ont pu disposer de certaines données.

5.2.1 Reporting environnemental

- Seule CRC ne publie pas les données relatives à sa consommation d'électricité
- En ce qui concerne la production d'électricité, GREL uniquement communique sur la question
- La consommation d'essence a été obtenue de manière partielle sur le périmètre SAPH
- La consommation de fioul et de gaz a été obtenue de manière partielle sur le périmètre SAPH
- Pas de suivi exhaustif des consommations et recyclage d'eau sur l'ensemble des filiales SIPH
- L'indicateur déchet non dangereux produits et valorisés renseigné par SAPH ne couvre qu'une partie des déchets produits et non la globalité
- Concernant les rémunérations la répartition homme-femme a été obtenue au prorata du coefficient calculé lors des audits de 3 sites. Ce sont des données estimées.

5.2.2 Reporting social

En ce qui concerne le reporting social CRC ne publie pas les données relatives aux rémunérations hommes et femmes.
Aussi le nombre de jour d'absence pour raisons familiales, personnelles et maladies professionnelles n'est véritablement pas suivi. A l'exception de GREL, toutes les filiales n'ont pu publier des informations sur ces indicateurs.

5.3 Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Le socle commun des indicateurs sociaux et environnementaux se base sur les indicateurs des articles R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français ;

5.4 Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait :

- des particularités des lois sociales de certains pays, de la représentativité de certaines estimations effectuées, de la disponibilité limitée de certaines données externes nécessaires aux calculs ;
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de société en participation avec des partenaires extérieurs ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations.

Pour cette première année, le Groupe SIPH pour diverses raisons notamment, problèmes d'organisation, le démarrage de l'usine de CRC au Liberia en 2013 et la création d'une direction Hygiène, sécurité et environnement fin 2012, a décidé de ne pas publier les informations relatives aux thèmes suivants :

- Emissions GES ;
- Déchets dangereux produits et valorisés;
- Fluides réfrigérants ;
- Consommations d'eau
- Consommations énergétiques (fioul, gaz et essence)

Aussi bien pour ces sujets que ceux renseignés par certaines filiales, le Groupe dans une démarche d'amélioration continue s'engage à enrichir la couverture du reporting.

Un plan d'actions 2013 a été mis en place afin d'être en mesure de communiquer ces données en fin d'exercice 2013.

5.5 Consolidation et contrôle interne

Les données sociales, environnementales et sociétales sont collectées auprès de la holding ainsi que de chaque filiale grâce aux coordinateurs qui les remontent, incluant des contrôles automatiques. Les données sont contrôlées et validées par les entités du Groupe elles-mêmes. Leur consolidation de ces données est réalisée en deux phases :

- première phase, les filiales: chaque responsable en charge de développement durable dans les filiales consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués. Les données consolidées et contrôlées au niveau de la filiale sont ensuite mises à la disposition de la Direction Développement Durable (DDD) Groupe SIFCA;
- deuxième phase, la DDD du Groupe : elle consolide les données sur l'intégralité du périmètre et veille à leur cohérence.

Des comparaisons avec les résultats des années précédentes sont effectuées. Les écarts jugés significatifs font l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondi.

5.6 Vérification par Deloitte

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

SIPH - Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Attestation de présence et rapport d'assurance modérée de l'un des Commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations sociales de SIPH

Exercice clos le 31 décembre 2012

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

SIPH
Société Internationale de Plantations d'Hévéas

Attestation de présence et rapport d'assurance modérée de l'un des Commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations sociales relatives à SAPH figurant dans le rapport de gestion de SIPH.

Exercice clos le 31 décembre 2012

A l'attention du directeur général de SIPH,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux comptes de SIPH (dont SAPH est une filiale), nous vous présentons notre attestation de présence sur les informations sociales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du commerce ainsi que notre rapport d'assurance modérée sur une sélection d'entre elles, identifiées par le signe (√).

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel utilisé par le Groupe (le « Référentiel ») et disponible sur demande auprès de la Direction du développement durable.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes d'exercice professionnel et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;

Deloitte.

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que certaines informations sélectionnées par SIPH concernant sa filiale SAPH et identifiées par le signe (√) sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Rapport d'assurance modérée).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code du commerce ;
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, avec les limites précisées dans les notes méthodologiques présentes dans le chapitre développement durable du rapport ;
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations sociales consolidées identifiées par le signe (√)

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les informations sélectionnées par SIPH concernant sa filiale SAPH et identifiées par le signe (√) ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, son caractère compréhensible et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place au sein de SIPH d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations sélectionnées. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social, environnemental et sociétal.

Deloitte.

- Concernant les informations quantitatives sélectionnées[1] par SIPH:
  - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
  - au niveau des sites que nous avons sélectionnés[2] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
    - conduit des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications
    - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les informations des pièces justificatives.

    L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 65% des effectifs de SAPH

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations sélectionnées concernant SAPH, publiées dans le rapport de gestion de SIPH et identifiées par le signe (√) sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 12 Avril 2013

L'un des commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Thierry Billac

[1] Total effectifs inscrits, total des effectifs temporaires, répartition de l'effectif par genre, pyramide de âge, embauches (CDD, CDI), licenciements et départs, heures travaillées, absences liées au paludisme et maladie, accidents du travail (usine et plantation), heures de formations et salariés formés

[2] Site de Toupah / Ousrou , Site de Bongo, site de Béttié (situés en Côte d'Ivoire)

COMPTES SOCIAUX

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

L'exercice a une durée de douze mois
recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2012

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

Exercice social du 01/01/2012 au 31/12/2012

	au 31 Décembre 2012			au 31/12/11		au 31/12/12	au 31/12/11
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net		Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	€	€	€	€	**CAPITAUX PROPRES**	€	€
Autres immobilisations incorporelles	524 465	286 355	238 110	341 883			
Immobilisations incorporelles en cours	8 475		8 475	2 126	Capital social	11 568 966	11 568 966
					Primes d'émission, fusion, d'apport	25 179 034	25 179 034
Total immobilisations incorporelles	*532 940*	*286 355*	*246 585*	*344 010*	Réserve Légale	1 156 897	1 156 897
Installations générales	125 973	109 513	16 460	20 892	Réserves indisponibles	2 780	2 780
Installations informatiques	0	0	0		Autres Réserves		
Matériel de bureau	6 918	6 918	0	31	Report à nouveau	14 698 125	4 640 411
Autres matériel informatique	80 394	59 232	21 161	25 372	RESULTAT DE L'EXERCICE	***54 748 817***	***50 544 034***
Mobilier de bureau	130 872	75 965	54 907	63 284	Provisions réglementées	560 835	531 254
Immobilisations corporelles en cours	30 000		30 000				
Total immobilisations corporelles	*374 157*	*251 628*	*122 528*	*109 579*	**Total capitaux propres**	**107 915 453**	**93 623 376**
Autres participations	61 794 751	12 392	61 782 359	54 831 747	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**		
Créances rattachées à des participations	21 611 571	4 429 000	17 182 571	10 790 110			
Prêts	62 341		62 341	62 341	Provisions pour risques	0	0
Autres immobilisations financières	17 518		17 518	16 751	Provisions pour charges	343 922	448 981
Total immobilisations financières	*83 486 182*	*4 441 392*	*79 044 790*	*65 700 949*			
Total actif immobilisé	**84 393 279**	**4 979 375**	**79 413 904**	**66 154 537**	**Total provisions**	**343 922**	**448 981**
ACTIF CIRCULANT					**DETTES**		
Stock et en cours : marchandises	252 904		252 904	657 333	Emprunts et dettes auprès des éts. de crédits		
					- dont à plus d'un an	12 785 714	16 142 857
Total stock	*252 904*	*0*	*252 904*	*657 333*	- dont à moins d'un an	3 426 292	3 475 338
Avances et acomptes versés	1 557 626		1 557 626	2 188 808	Emprunts et dettes financières divers		
Clients et comptes rattachés	37 627 132		37 627 132	40 353 887	Avances acomptes reçus sur commande en cours	305 455	58 926
Autres créances	10 224 176		10 224 176	304 077	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 210 729	36 026 372
Total créances	*49 408 934*	*0*	*49 408 934*	*42 846 772*	Dettes fiscales et sociales	1 169 058	2 060 647
Valeurs mobilières de placement	11 813 900		11 813 900	33 226 638	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Disponibilités	19 619 385		19 619 385	12 653 369	Autres dettes	240 710	967 300
Charges constatées d'avance	854 185		854 185	106 157	Produits constatés d'avance	1 362 212	1 537 553
Total actif circulant	**81 949 308**	**0**	**81 949 308**	**89 490 269**	**Total dettes**	**52 500 170**	**60 268 993**
COMPTE DE REGULARISATION					**COMPTE DE REGULARISATION**		
Ecart de conversion Actif	0		0		Ecart de conversion Passif	603 667	1 303 456
TOTAL GENERAL	**166 342 587**	**4 979 375**	**161 363 212**	**155 644 806**	**TOTAL GENERAL**	**161 363 212**	**155 644 806**

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012

Exercice social du 01/01/2012 au 31/12/2012

	au 31/12/12	au 31/12/11
PRODUITS D'EXPLOITATION	**€**	**€**
Ventes de marchandises	394 528 801	402 246 941
Prestations de services	9 927 688	6 281 524
Divers		
Montant net du chiffre d'affaires	*404 456 489*	*408 528 465*
Reprises sur amortissements, provisions, transferts charges	105 059	0
Autres produits	16 830	4 467
Total des produits d'exploitation	*404 578 378*	*408 532 932*
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	386 604 573	392 484 075
Variation de stock (marchandises)	404 429	-301 679
Autres achats et charges externes	8 137 902	6 741 676
Impôts, taxes et versements assimilés	871 640	942 554
Salaires et traitements	2 448 620	1 883 354
Charges sociales	1 007 472	890 532
Dotations sur immobilisations (amortissements)	136 243	105 229
Dotations sur actif circulant (provisions)		
Dotations sur risques et charges (provisions)	0	46 051
Autres charges	88 632	51 048
Total des charges d'exploitation	*399 699 509*	*402 842 841*
RESULTAT D'EXPLOITATION	**4 878 869**	**5 690 090**
OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué , perte transférée	0	0
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	56 461 966	47 695 775
Autres intérêts et produits assimilés	814 376	353 817
Reprises sur provisions, transferts charges		
Différences positives de change	172 910	73 982
Produits nets sur cessions de V.M.P.	195 003	168 843
Total des produits financiers	*57 644 254*	*48 292 417*
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	4 429 000	0
Intérêts et charges assimilées	689 486	433 123
Différences négatives de change	158 934	24 644
Charges nettes sur cessions de V . M . P .		
Total des charges financières	*5 277 420*	*457 767*
RESULTAT FINANCIER	**52 366 834**	**47 834 650**
RESULTAT COURANT	**57 245 703**	**53 524 740**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital		
Total des produits exceptionnels	*0*	*0*
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
dotation amortissements et provisions	29 581	103 787
Total des charges exceptionnelles	*29 581*	*103 787*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(29 581)**	**(103 787)**
Impôt sur les bénéfices	2 467 306	2 876 919
TOTAL DES PRODUITS	*462 222 632*	*456 825 349*
TOTAL DES CHARGES	*407 473 816*	*406 281 315*
RESULTAT	**54 748 817**	**50 544 034**

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBE 2012

1./ FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1./ Diminution du chiffre d'affaires

L'exercice enregistre une baisse d'environ 1% du chiffre d'affaires qui s'établit à 404 millions d'euros (contre 409 millions d'euros en 2011).

La baisse conjoncturelle constatée sur les marchés financiers et les matières premières a impacté le marché du caoutchouc à partir de la fin de l'année 2011. Les cours du caoutchouc sont revenus à des niveaux proches des cours historiques et marque la fin du cycle haussier.

Malgré la baisse des cours, l'activité commerciale a été soutenue et elle a enregistré une hausse de 8.66 % sur les tonnages vendus par rapport à l'année dernière.

1.2./ Acquisition de 40% des titres minoritaires de Cavalla Rubber Corporation et dépréciation du compte courant CRC

En janvier 2012, SIPH a procédé à l'acquisition de 40% de la société Cavalla Rubber Corporation INC (CRC) détenues par SRI. Il s'agit d'acquisition de parts minoritaires pour un montant de 9 Millions USD. La participation de SIPH chez CRC est portée à 100%.

Le Libéria s'inscrit, avec ses 35 000 ha exploitables, dans une perspective de croissance pour la production long terme du groupe.

Les fermetures de frontières entre la Côte d'Ivoire et le Liberia, ainsi que les problèmes logistiques combinés aux difficultés à mobiliser des ressources humaines ont ralenti le programme de développement du groupe. La situation financière de CRC a été impactée par ces retards. Après analyse, une provision de 4 429 000 € a été constituée pour dépréciation des créances détenues sur CRC.

1.3./ Résultats des filiales

Les résultats bénéficiaires des filiales ont permis à REN, GREL et SAPH de distribuer des dividendes significatifs. Ces dividendes reçus des filiales représentent 56,461 millions d'euros contre 47,694 millions d'euros en 2011.

2./ PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis, comme pour les précédents exercices, conformément aux principes comptables généralement admis en France, et tiennent compte du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

2.1./ Actif immobilisé

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels informatiques acquis.
La société ne réalise pas de programme de recherche. Les coûts de développement liés à l'amélioration des logiciels sont directement intégrés dans les charges en cours de période et ne font donc pas l'objet d'une capitalisation.

Les dotations aux amortissements sont calculées sur la durée d'utilisation estimée des logiciels soit sur 5 ans.

2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée de vie estimée des immobilisations et selon des durées d'utilisation suivantes:

	Durée
installation et matériel informatique	3 ans
Installations générales	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

2.1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition augmenté des frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée dès que nécessaire. L'estimation est faite sur la base de la valeur d'utilité des titres en fonction des prévisions de flux de trésorerie futurs (tenant compte d'éléments d'appréciation tels que, les perspectives de résultat et de développement, environnement concurrentiel, et risques pays…).

Les avances en comptes courants aux filiales sont enregistrées en « créances rattachées à des participations ».

2.2./ Actifs et passifs circulants

2.2.1 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur prix de revient. Une dépréciation est constatée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur de réalisation.

2.2.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
Les provisions liées aux créances douteuses ou litigieuses sont basées sur une évaluation du risque créance par créance, en fonction de la situation du débiteur ou du désaccord et des éléments factuels tels que la mise en redressement du client, relances écrites répétées, ou encore la notification d'un litige.

Les avances de trésorerie aux filiales (en dehors des avances en comptes courants) sont enregistrées en autres créances.

2.2.3 Opérations en devises

Les créances et dettes en monnaies étrangères font l'objet d'un ajustement sur la base des cours de devises concernées au 31 décembre de chaque année.
Lorsque le taux de change appliqué à l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les contre-valeurs euros, on constate les différences de conversion en comptes de régularisation. Un écart de conversion au passif correspond à un gain latent.
Un écart de conversion à l'actif correspond à une perte latente et entraine la constitution d'une provision pour risques.

Des opérations de couverture de change à terme de devises sont utilisées pour couvrir une exposition aux risques de variation des taux de change.

2.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la valeur d'acquisition ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

2.3./ Provisions

2.3.1 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées conformément aux possibilités fiscales.

Cette rubrique est constituée d'amortissements dérogatoires c'est-à-dire de l'excédent des amortissements fiscaux sur les amortissements économiques.

2.3.2 Provisions pour risques et charges

La provision pour engagements en matière de retraite est actualisée chaque année.
La provision pour indemnités de départ à la retraite couvre les droits potentiels de l'ensemble des salariés. Elle est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés ainsi que les probabilités de départ ou de décès avant l'âge de la retraite.

L'engagement au titre des médailles du travail n'est pas provisionné compte tenu de son caractère non significatif.

3./ NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations

Natures	Valeur brute début exercice	Acquisition ou virement de poste à poste	Diminution par cession mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	523 040	1 425	0	524 465
Immobilisations incorporelles en cours :	2 126	6 349	0	8 475
Immobilisations corporelles :	339 588	13 994	9 425	344 157
Immobilisations incorporelles en cours :		30 000		30 000
Immobilisations financières :				
*Participations mises en équivalence				
*Autres participations	54 844 139	6 950 612	0	61 794 751
*Créances rattachées à des participations	10 790 110	10 821 461	0	21 611 571
*Prêts et autres immobilisations financières	79 092	768		79 859
	65 713 340	*17 772 841*	*0*	*83 486 181*
Total général	**66 578 094**	**17 824 610**	**9 425**	**84 393 278**

Amortissements

Natures	Valeur brute début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution par cession mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :	181 156	105 198	0	286 354
Immobilisations corporelles :	230 009	31 045	9 425	251 628
Total	**411 164**	**136 243**	**9 425**	**537 983**

Provisions

Natures	Valeur brute début exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations financières :				
*Participations mises en équivalence				
*Autres participations	12 392		0	12 392
*Créances rattachées à des participations	0	4 429 000		4 429 000
*Prêts et autres immobilisations financières				
Total	**12 392**	**4 429 000**	**0**	**4 441 392**

Note 1 - *immobilisations incorporelles et corporelles*

Il n'y a pas eu d'augmentation particulière sur les immobilisations incorporelles. Ce poste comporte principalement les logiciels GTE pour la gestion de l'activité « General Trade » et EVA pour la gestion de l'activité Caoutchouc.

L'augmentation des immobilisations corporelles s'explique essentiellement par l'acquisition de matériels informatiques et de mobiliers de bureau.

Des travaux d'entretien des bureaux ont été amorcés fin 2012. Ces travaux s'achèveront début 2013. Le montant d'une partie de ses travaux se trouve en immobilisations corporelles en cours au 31/12/12.

Note 2 - Immobilisations financières

La valeur nette des titres de participation s'élève à 61 782 359 € contre 54 831 747 € au 31/12/11.
Cette variation correspond à l'acquisition des 40 % des titres minoritaires de CRC au 06/01/12.

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 17 182 571 € et concernent CRC. Elles comprennent des obligations convertibles en actions souscrites lors de l'acquisition des titres CRC et l'avance en compte courant.

Le tableau de renseignements des filiales et participations se présente comme ci-dessous :

TABLEAU DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'unités monétaires)

Filiales et Participations	Capital	Capitaux propres autres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & Avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montant des cautions et aval donnés par la Sté	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou Perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A -Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication :											Exercice arrêté au :
1) Filiales (détenues à + 50%)											
Filiales françaises :											
Filiales étrangères :											
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)	*F.CFA*	*F.CFA*		*€*	*€*			*F.CFA*	*F.CFA*	*€*	
Siège social : 01 BP 1322 - Abidjan Côte d'Ivoire	14 593 620	70 301 543	68,06%	26 190	26 190	0		172 962 286	21 071 183	36 752	31/12/2012 (1)
Rubber Estates Nigeria Limited (REN) ex MDC	*NGN*	*NGN*		*€*	*€*	*€*		*NGN*	*NGN*	*€*	
Osse River Estata, Udo, Ovia, South-West, Local goverment Area - Edo State Nigeria	491 875	8 103 937	70,32%	19 662	19 662	0		9 431 031	2 561 952	4 282	31/12/2012 (1)
Ghana Rubber Estates Limited (GREL)	*€*	*€*		*€*	*€*	*€*		*€*	*€*	*€*	
Siège social : Takoradi Ghana	2 347	41 706	60,00%	2 817	2 817	8 000		48 073	13 582	6 660	31/12/2012 (1)
Cavalla Rubber Corporation Inc. (CRC)	*USD*	*USD*		*€*	*€*	*USD*		*USD*	*USD*		
Siège Social : Libéria	13 299	(7 993)	100,00%	13 036	13 036	28 559		10 061	(6 501)	0	31/12/2012 (1)
2) Participations (détenues entre 10 et 50%)											
Participations à l'étranger :											
B - Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société astreinte à la publication											
Participations :				*€*	*€*	*€*				*€*	
.Dans les autres Sociétés françaises				76	76	0				2	31/12/2012 (1)
.Dans les Sociétés étrangères				13	0	0				0	
C - Renseignements globaux les titres											
c'est-à-dire A+B				*€*	*€*	*€*					
Filiales étrangères				61 705	61 705	0					
Participations dans les Sociétés françaises				76	76						
Participations dans les Sociétés étrangères				13	0						
				61 794	61 781	0					

1)
1.00 € = 655.957 F.CFA
1.00 € = 206,283 NGN - Naira
1.00 € = 1,32148 USD

Note 3 - Stocks et en cours

Il s'agit de marchandises en transit qui ont fait l'objet d'une commande ferme, et qui seront facturées lors de leur livraison prévue au 1er trimestre 2013

Note 4 – Créances

- *Avances aux fournisseurs* : 1 557 626 € contre 2 188 808 € au 31/12/11.
  Ce poste comprend les avances sur commandes en cours de marchandises, et les appels de marges liés aux opérations de couverture (Ventes à terme de caoutchouc). La baisse des prix du caoutchouc en 2012 n'a pas nécessité d'appel de marge.

- *Clients nets : 37 627 132 € contre 40 353 887 € au 31/12/11.*
  La totalité des créances est considérée recouvrable.

- *Autres créances* : 10 224 176 € contre 304 077 € au 31/12/11.
  Ce poste comprend notamment 120 183 € de TVA récupérable, 893 169 € de remboursement d'IS sur l'année 2012 et un compte courant débiteur de 9 143 659 €. Ce compte courant débiteur concerne l'actionnaire SIFCA pour 1 077 038 € et notre filiale GREL pour 8 066 621 €. Un prêt a été accordé à GREL pour permettre le financement d'acquisition de terres nouvelles. Ce prêt a été approuvé par le conseil de juillet 2012 et a fait l'objet d'une convention pour un montant maximum de 10 000 000 €.

Note 5 - Valeurs mobilières de placement

Le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 11 813 900 € contre 33 226 638 € au 31/12/11.

Au 31/12/12 les valeurs mobilières de placement comprennent :

- des placements à court terme des disponibilités

		Montant au 31/12/12	Prix moyen d'achat	cours au 31/12/12	Valeur boursière au 31/12/12
5,618	sicav SGAM Société Générale	32 474	5 780	6 025	33 846
61,00	sicav SGAM Société Générale 1er Jour A / HLD	1 444 107	23 674	23 688	1 444 944
0,00	FCP Palatine institution	0	0	0	0
6 545,00	FCP BNP Paribas Fortis Money Prime	6 631 089	1 013	1 013	6 631 329
330,00	FCP Crédit Agricole Fbt Sequin	3 434 878	10 409	10 410	3 435 300
		11 542 548			**11 545 418**

- et la valorisation au marché d'une prime sur l'instrument financier CAP contracté auprès de la banque Palatine (cf. Note 10).

Note 6 – Disponibilités

Ce poste s'élève à 19 619 385 € contre 12 653 369 € au 31/12/11. Ces disponibilités comprennent deux comptes à terme pour un montant total de 11 000 000 €.

Note 7 - Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 854 185 € contre 106 157 € au 31/12/11.
Il comporte notamment des charges de location et de maintenance pour 92 241 € et 760 944 € de charges constatée d'avance sur l'activité commerciale General Trade, notre centrale d'achat. Il s'agit de marchandises en transit.

Note 8 - Capitaux propres : 93 623 375 €

(en euros)

Capitaux propres	Solde d'ouverture	Affectation du résultat 2012	Résultat de l'exercice	Autres	Solde de clôture
Capital	11 568 966				11 568 966
Prime d'émission	1 644 907				1 644 907
Prime de fusion	1 695 669				1 695 669
Prime d'apport	16 886 202				16 886 202
Prime de conversion d'obligation en actions	4 952 256				4 952 256
Réserves légales	1 156 897				1 156 897
Autres réserves	2 780				2 780
Report à nouveau	4 640 411	10 057 714			14 698 125
Résultat de l'exercice	50 544 034	-50 544 034	54 748 817		54 748 817
Provisions réglementées	531 254			29 580	560 834
Distribution du dividende		40 486 320			
Total	**93 623 375**	**0**	**54 748 817**	**29 580**	**107 915 453**

La provision réglementée de 560 834 € correspond à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres CRC et SAPH en 2008 et 2010 calculé sur une période de 5 ans.

Le capital social s'élève à 11 568 966 €, se composant de 5 060 790 actions de 2,286 € de nominal.

La répartition du capital de SIPH est la suivante :

	Actions	% de capital	% de droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	63,27%
CFM	1 012 160	20,00%	22,76%
Flottant	1 235 220	24,41%	13,97%
Total	**5 060 790**	**100,00%**	**100,00%**

Les titres détenus au nominatif depuis plus de 2 ans donnent un droit de vote double.

Note 9 - Provisions pour risques et charges : 343 922 €

Ce poste est uniquement constitué de la provision pour indemnités de départ en retraite, charges sociales comprises.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées, avec actualisation, sur la base du salaire au 31 décembre 2012. Le calcul tient compte de l'ancienneté prévue à la date théorique du départ à la retraite, modulée par la probabilité de présence.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

Rubriques	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde de clôture
Provision pour indemnités de départ en retraite	448 981 €	0 €	105 059 €		343 922 €
Total des provisions	448 981 €	0 €	105 059 €	0 €	**343 922 €**

Note 10 - Emprunts auprès des établissements de crédit

Ce poste s'élève à 16 212 006 € contre 19 618 195 € 31/12/2011.

Il se compose des emprunts suivants :

1 714 286 €	Emprunt Société Générale à plus d'un an
1 142 857 €	Emprunt Société Générale à moins d'un an
5 714 286 €	Emprunt Banque Palatine à plus d'un an
1 142 857 €	Emprunt Banque Palatine à moins d'un an
5 357 143 €	Emprunt Crédit Agricole à plus d'un an
1 071 429 €	Emprunt Crédit Agricole à moins d'un an
69 149 €	Intérêts et frais bancaires courus à payer

L'emprunt auprès de la Société Générale a été contracté en avril 2008 pour le financement des titres de CRC. D'un montant initial de 8 millions d'euros, cet emprunt est remboursable sur 7 ans. Le taux d'intérêt variable a été immédiatement fixé par un swap : le taux d'intérêt effectif après swap de taux est de 5.65%.

Deux emprunts, ont été contractés en 2011, pour financer l'acquisition des 40% de CRC et les développements de CRC au Liberia :

L'un auprès de la Banque Palatine, contracté le 01/09/11. Il porte sur 8 millions d'euros, remboursable sur 7 ans et couvert par un instrument financier CAP. Le taux maximum applicable au prêt capé est de 3.20 %.

L'autre auprès du Crédit Agricole, contracté le 30/09/11. Il porte sur 7,5 millions d'euros, remboursable sur 7 ans. Le taux variable a été immédiatement fixé par un swap : le taux d'intérêt effectif après swap de taux est de 3,99 %.

Note 11 - Dettes fournisseurs

Ce poste représente 33 210 729 € contre 36 026 372 € au 31/12/2011.

du 01/07/12 au 31/10/12	du 01/11/12 au 30/11/12	du 01/12/12 au 31/12/12	du 01/01/13 au 31/01/13	du 01/02/13 au 28/02/13	du 01/03/13 au 31/03/13	du 01/04/13 au 30/04/13	du 01/05/13 au 31/05/13	du 01/06/13 au 30/06/13	total
-44 968	-330 671	-9 713	-7 842 075	-3 161 269	-8 017 770	-6 994 236	-6 733 986	-76 041	-33 210 729

L'état des échéances des dettes fournisseurs se présente comme suit :

Les échéances antérieures au 30/11/12 pour un montant de 375 639 € correspondent principalement à des opérations intragroupes en cours de régularisation.

Les échéances à partir de décembre 2012 sont pour l'essentiel les fournisseurs de caoutchouc, filiales de SIPH qui contribuent ainsi au financement des appels de marges sur les contrats de couvertures destinés à protéger le prix de vente de leurs stocks de caoutchouc.

Note 12 - Dettes fiscales et sociales

Ce poste s'élève à 1 169 058 € contre 2 060 647 € au 31/12/11.

Les charges à payer au personnel et les dettes sociales s'élèvent à 1 062 239 €. Les dettes fiscales s'élèvent à 97 509 €.

Note 13 - Autres dettes

Ce poste s'élève à 240 710 € contre 967 300 € au 31/12/11.

Il se compose de clients créditeurs (38 730 €) et de charges à payer (201 980 €).

Note 14 – Produits Constatées d'avance

Ce poste s'élève à 1 362 212 € au 31/12/12 et concerne des contrats de couverture devant s'appliquer sur des ventes de caoutchouc qui seront facturées au premier trimestre 2013.

Note 15 – Compte de Régularisation

Ce poste s'élève à 603 667 € et concerne l'écart de conversion passif constaté sur les ajustements de cours des devises et principalement le dollar.

Note 16 – Etat des créances et dettes

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	21 611 571		21 611 571
Prêts et autres immobilisations financières	79 860		79 860
Créances clients	37 627 132	37 627 132	
Autres créances	10 224 176	10 224 176	
Charges constatées d'avance	854 185	854 185	
	70 396 924	48 705 493	21 691 431
État des dettes	**Montant brut**	**A 1 an au plus**	**A plus d'1 an et 7 ans au plus**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 212 006	3 426 292	12 785 714
Emprunts et dettes financières divers	0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	33 210 729	33 210 729	
Dettes sociales et fiscales	1 169 058	1 169 058	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0		
Autres dettes	240 710	240 710	
Produits constatés d'avance	1 362 212	1 362 212	
	52 194 715	39 409 001	12 785 714

Les dettes, dont l'échéance est comprise entre 3 et 5 ans, s'élèvent à 7 214 286 € et concernent les emprunts à la Société Générale, la Banque Palatine et le Crédit Agricole.

Note 17 - Engagements hors bilan

Les engagements donnés :

- Engagement de blocage de SICAV à hauteur de 32 500 € chez la Société Générale, en garantie d'une caution donnée par la Société Générale au profit du bailleur des bureaux occupés par SIPH à Courbevoie.
- Pour l'emprunt de 8 Millions d'euros contracté auprès de la Banque Palatine en 2011 SIPH s'est engagé à maintenir la situation nette sociale à un niveau au moins équivalent à 90% de celui existant au 31-12-11, à maintenir un endettement ajusté consolidé sur capacité d'autofinancement consolidée inférieur ou égal à 2, à maintenir un rapport entre l'endettement ajusté consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,5
- Pour l'emprunt de 7,5 Millions d'euros contracté auprès du Crédit Agricole en 2011, SIPH s'est engagé à maintenir un rapport entre l'endettement net consolidé sur EBITDA inférieur à 1, et un rapport entre endettement net consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,7
- Pour l'emprunt de 8 millions d'euros sur une durée de 7 ans contracté auprès de la Société Générale en 2008 , Engagement au profit de la banque de subordonner la distribution de dividende au respect du règlement des échéances du prêt, et de conserver un pourcentage de détention supérieur à 51% dans les filiales SAPH, REN et GREL, sauf accord préalable du préteur.
- Promesse de nantissement au profit du prêteur des 7 979 310 actions (60%) détenues par SIPH dans le capital social de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION Inc., en garantie de l'emprunt.
- Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée. Cet engagement prend fin le 07/05/2018.
- Engagements donnés sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2012
    - Contrats SWAP EUR portant sur 10 825 tonnes
    - Contrats SWAP USD portant sur 3 650 tonnes

Les engagements reçus :

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
    - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs; ces déficits ressortaient au 1er janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée;
    - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
    - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2012.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par la Société Générale suite à la mise en place en 2008 d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 5.65%.
- Couverture de taux d'intérêt (cap de taux) consenti par la Banque Palatine suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,20% maximum.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par le Crédit Agricole suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 7,5 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,99%
- Engagements reçus des filiales de SIPH sur des contrats de couverture SWAP, en parallèle des engagements donnés :
    - Contrats SWAP EUR portant sur 10 825 tonnes
    - Contrats SWAP USD portant sur 3 650 tonnes

4./ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 18 - Produits d'exploitation : 404 456 489 € contre 408 528 465 € au 31/12/11

Le chiffre d'affaires provenant de la commercialisation du caoutchouc naturel est en légère diminution suite à la baisse du cours du caoutchouc en 2012. Le prix de vente est corrélé aux cours du caoutchouc.

Les autres activités de négoce de matières premières bien qu'en augmentation n'apportent qu'une contribution marginale au résultat.

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

En €	2012	2011
Chiffre d'affaires activités Caoutchouc	339 347 574	386 100 597
Chiffre d'affaires Autres Activités	55 181 227	16 146 344
Facturation de prestations de services	9 927 688	6 281 524
Produits de gestion courante	16 830	4 467
Reprise sur indemnité de départ à la retraite	105 059	0

Zone géographique	Chiffre d'affaires par zone géographique
Côte d'Ivoire	21 686 191
Europe	104 898 046
Autres pays	277 872 251
Total	**404 456 489**

Note 19 - Charges d'exploitation : 399 699 509 € contre 402 842 841 € au 31/12/11

La diminution de 3 143 332 € provient essentiellement de la baisse des achats de marchandises, dont le prix est corrélé aux cours du caoutchouc.

Les achats de marchandises passent ainsi de 392 182 396 € en 2011 à 387 009 002 € en 2012.

Les charges externes représentent 8 137 902 € contre 6 741 676 € en 2011, et intègrent notamment les prestations d'assistance technique fournies à SIPH par SIFCA et Michelin.

Note 20 - Opérations faites en commun

Une participation dans un GIE est détenue par SIPH à 50%. Ce GIE n'a plus d'activité, mais est maintenu afin de récupérer une créance dépréciée en totalité. Aucun résultat n'a été constaté en 2012.

Note 21 - Résultat financier : bénéfice de 52 366 834 € contre 47 834 650 € au 31/12/11

Le résultat financier s'analyse principalement comme suit :

36 751 903 €	dividendes de SAPH exercice 2011
7 215 000 €	dividendes de GREL exercice 2011
12 493 704 €	dividendes de REN exercice 2011
1 359 €	dividendes divers exercice 2011
13 975 €	différence de change
195 003 €	produits nets sur cessions de titres de placement
814 376 €	revenus des autres créances
-4 429 000 €	provision s/dépréciation des créances ratt. à des participations
-689 486 €	intérêts et charges assimilées
52 366 834 €	

Note 22 - Résultat exceptionnel : Perte de 29 581 € contre une perte de 103 787 € au 31/12/11

Ce résultat exceptionnel comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition :

- en 2008 de titres de participation CRC
- en 2010 de titres de participation SAPH

(cf. Note 8 – Capitaux Propres)

Note 23 - Impôt sur les bénéfices : 2 467 306 € contre 2 876 919 € au 31/12/11

Le montant de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2012 s'élève à 2 467 306 €.

	Base imposable	Montant IS 33,33%	Montant IS 5,00%	Montant IS Total	Base contrib. sociale (1)	Taux contrib. sociale	Montant contrib. sociale	Montant Total de l'IS
Résultat courant	61 645 123	20 548 374	1 027 419	21 575 793	20 812 793	3,3%	686 822	22 262 615
Résultat exceptionnel	-29 581	-9 860	-493	-10 353	-10 353	3,3%	-342	-10 695
Dispositions fiscales	-54 042 181	-18 014 060	-900 703	-18 914 763	-18 914 763	3,3%	-624 187	-19 538 951
Montant de l'IS Total au titre de 2012				2 650 676			62 293	**2 712 970**
Crédit Impôt recherche								-43 072
Crédit Impôt étranger								-271 490
IS 2012								2 398 408
régul IS 2011								68 898
IS Total 2012								**2 467 306**

(1) après abattement de 763 000€

5./ AUTRES INFORMATIONS

5.1./ Éléments concernant les entreprises liées et les participations

La société SIPH est consolidée au sein du Groupe SIFCA. Elle fait l'objet d'une intégration globale.

	Montant concernant les entreprises liées et les participations	
Participations	61 706 135	SAPH - GREL - REN - CRC
Créances rattachées à des participations	17 182 571	CRC - GREL
Créances clients et autres créances	23 106 584	SAPH - GREL - REN - CRC - SIFCA - PALMCI - SUCRIVOIRE
Emprunts et dettes financières divers	0	
Dettes fournisseurs et autres dettes	30 196 954	SAPH - GREL - REN - SIFCA - MICHELIN
Autres charges financières	4 429 000	CRC
Autres produits financiers	57 225 024	SAPH - GREL - REN - CRC

5.2./ Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes versées dans le Groupe SIPH (ou par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2012 et 2011 ressortent comme suit :

I -Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social			
		Exercice N-1	Exercice N
Yves LAMBELIN	Président du Conseil d'Administration de SIPH jusqu' en avril 2011		
	* Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	108 295	0
Jean-Louis BILLON	Président du Conseil d'Administration depuis avril 2011 jusqu'à décembre 2012		
	* Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	178 321	390 888
Bertrand VIGNES	Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009		
	* Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	262 574	232 169
	Total	**549 191**	**623 057**

Il n'y a pas d'options, ni d'attribution d'action au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents certaines données de N-1 ont été corrigées

II - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice N-1		Exercice N	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Yves LAMBELIN				
Présidence du Conseil d'Administration jusqu'en avril 2011				
Total rémunération	**108 295**	**108 295**	**0**	**0**
* Rémunération SIFCA	84 270	84 270		
* Couverture sociale expatrié (1)	15 025	15 025	0	0
* Jetons de présence (2)	9 000	9 000	0	0
***dont SIPH*	*9 000*	*9 000*	*0*	*0*
***dont SAPH*	*0*	*0*	*0*	*0*
Jean-Louis BILLON				
Présidence du Conseil d'Administration SIPH (depuis avril 2011 jusqu'à décembre 2012) & de SAPH				
Total rémunération	**178 321**	**178 321**	**399 288**	**390 888**
* Rémunération SAPH	122 438	122 438	137 414	137 414
* Rémunération SIFCA			242 390	242 390
* Couverture sociale expatrié (1)	35 200	35 200	0	0
* Jetons de présence (2)	20 683	20 683	19 483	11 083
***dont SIPH*	*18 000*	*18 000*	*16 800*	*8 400*
***dont SAPH*	*2 683*	*2 683*	*2 683*	*2 683*
Bertrand VIGNES				
Directeur Général				
Total rémunération	**262 574**	**262 574**	**232 169**	**232 169**
* Rémunération Sifca	210 574	210 574	232 169	232 169
* Couverture sociale expatrié (1)	52 000	52 000	0	0
* Jetons de présence (2)	0	0	0	0
***dont SIPH*	*0*	*0*	*0*	*0*
***dont SAPH*	*0*	*0*	*0*	*0*
Total	**549 191**	**549 191**	**631 457**	**623 057**

(1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)

(2) Jetons de présence versés net de retenue à la source

Certaines données de N-1 ont été corrigées

III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Alassane DOUMBIA		
Jetons de présence (1)		
Autres rémunérations (3)	22 394	42 472
IMMORIV		
Représentant permanent :		
- Pierre BILLON - *(Fin de mandat 19 décembre 2012)*		
Jetons de présence (1)		
Autres rémunérations		
- Lucie BARRY-TANOUS *(Début de mandat 19 décembre 2012)*		
Jetons de présence (1)		
dont SIPH		
dont SAPH		
Autres rémunérations		
SIFCA		
Représentant permanent :		
- Frédérique VARENNES		
Jetons de présence (1)	4 000	0
dont SIPH	*4 000*	*0*
dont SAPH	*0*	-
Autres rémunérations (3)	44 524	338 083
TRANSITYRE		
Représentant permanent :		
- Jean François BOUFFARD *(Fin de mandat : 21 avril 2011)*		
Jetons de présence (1)	-	-
Autres rémunérations	-	-
- Jean-Philippe HOLLAENDER *(Début de mandat : 21 avril 2011)*		
Jetons de présence (1)		
Autres rémunérations		
MBFP		
Représentant permanent :		
- Thierry SERRES		
Jetons de présence (1)	1 109	0
dont SIPH	-	-
dont SAPH	*1 109*	*0*
Autres rémunérations	-	-
Joël CADIER - *(Fin de mandat : 27 juin 2011)*		
Jetons de présence (1)	1 125	0
Autres rémunérations	-	-
Olivier de SAINT SEINE - *(Fin de mandat : 27 juin 2011)*		
Jetons de présence (1)	2 609	0
dont SIPH	*1 500*	*0*
dont SAPH	*1 109*	*0*
Autres rémunérations (3)	186 061	0
Total	**261 822**	**380 555**
Il n'y a pas d'avantages en nature		

(1) Jetons de présence versés net de retenue à la source

(2) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale (Santé, retraite & prévoyance)

(3) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés, et indiquée pour la période couvrant les mandats

Il n'y a jamais eu :

- de souscription ou d'achat d'actions attribués aux dirigeants mandataires sociaux par l'émetteur ou par toute société du groupe.
- de souscription ou d'achat d'actions levés pour aucun dirigeant mandataire social.
- d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Louis BILLON Président du Conseil d'Administration à partir d'avril 2011 jusqu'à décembre 2012		x		x		x		x
Pierre BILLON Président du Conseil d'Administration à partir de décembre 2012		x		x		x		x
Bertrand VIGNES Directeur Général		x		x		x		x

(*) Régime de retraite expatrié classique (IRCAFEX, CRE)

5.3./ Effectif au 31/12/2012

- cadres salariés 19
- employés salariés 4

5.4./ Droit individuel à la formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004/391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 1 556.50 heures au 31/12/2012, la valeur correspondante est estimée à 223 K€.

5.5./ Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes : MAZARS et DELOITTE comptabilisé au titre de l'exercice 2012 s'élève à 240 000 €.

5.6./ Informations diverses

SIPH établit des comptes consolidés. Les filiales entrant dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAPH
- GREL
- REN
- CRC

5.7./ Evénements post-clôture

Néant

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

SOCIETE INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HEVEAS

Société Anonyme au capital de 11 568 965,94 €
53, rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE
RCS Nanterre B 312 397 730

BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	*Notes*	Au 31/12/12	Au 31/12/11	Au 01/01/11
Actif non courant				
Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	*Note 6*	17 476	21 377	21 400
Immobilisations corporelles	*Note 7*	72 662	53 378	46 458
Actifs biologiques	*Note 8*	150 444	149 848	151 809
Immobilisations financières	*Note 9*	1 665	1 380	1 380
Impôts différés actifs	*Note 21*	2 390	875	11 165
Autres actifs non courants	*Note 10*	3 699	2 730	355
		248 337	**229 587**	**232 568**
Actif courant				
Stocks	*Note 11*	85 850	91 083	78 681
Clients et autres débiteurs	*Note 12*	48 557	67 210	54 891
Autres actifs financiers courants	*Note 13*	527	3 372	23 249
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*Note 14*	46 220	79 192	27 329
		181 153	**240 856**	**184 149**
TOTAL ACTIF		**429 490**	**470 443**	**416 717**

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES *(en milliers d'euros)*	*Notes*	Au 31/12/12	Au 31/12/11	Au 01/01/11
CAPITAUX PROPRES **Capital et réserves revenant aux actionnaires de la société**				
Capital apporté	*Note 15*	11 569	11 569	11 569
Primes d'émission	*Note 15*	25 179	25 179	25 179
Réserves consolidées		165 139	143 941	151 554
Résultat		20 308	64 593	-
		222 195	**245 282**	**188 302**
Intérêts minoritaires		**75 186**	**89 999**	**84 149**
		297 381	**335 281**	**272 451**
Passif non courant				
Emprunts	*Note 17*	25 309	30 405	8 981
Impôts différés passifs	*Note 21*	28 484	29 264	32 468
Engagements de retraite et avantages assimilés	*Note 18*	8 206	6 161	4 474
Autres passifs long terme	*Note 19*	0	6 951	4 489
		61 999	**72 780**	**50 411**
Passif courant				
Fournisseurs et autres créditeurs	*Note 16*	32 565	28 147	22 676
Dettes d'impôt sur le résultat		15 979	27 210	21 988
Emprunts	*Note 17*	18 580	5 097	16 387
Autres passifs financiers courants	*Note 13*	1 302	46	32 183
Provisions pour autres passifs	*Note 20*	1 685	1 883	621
		70 110	**62 382**	**93 855**
Total du passif		**132 110**	**135 162**	**144 266**
Total Capitaux propres et passifs		**429 490**	**470 443**	**416 717**

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	*Notes*	2012	2011
Ventes de caoutchouc		358 534	403 016
Autres ventes		60 819	19 324
Total chiffre d'affaires		**419 353**	**422 340**
Total couts des marchandises vendues		- 297 879	- 241 999
Marge sur couts directs		**121 474**	**180 342**
Frais généraux		- 33 293	- 30 460
Dotations aux amortissements		- 8 030	- 7 742
Investissements nets agricoles		- 11 426	- 7 854
Variation de juste valeur des actifs biologiques		- 1 041	- 2 520
Résultat opérationnel courant		**67 684**	**131 766**
Plus et moins-value de cessions d'immobilisations		768	- 287
Autres produits et charges opérationnels		- 4 816	568
Résultat opérationnel		**63 637**	**132 047**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		- 379	2 298
Coût de l'endettement financier brut		- 2 285	- 1 140
Coût de l'endettement financier net	*Note 23*	**- 2 664**	**1 157**
Charge d'impôt sur le résultat	*Note 24*	**- 24 990**	**- 35 756**
Résultat net		**35 983**	**97 449**
revenant :			
- Résultat du groupe		20 308	64 593
- Résultat des minoritaires		15 674	32 855
		35 983	97 449
Résultats par : résultats revenant aux Actionnaires de la Société (en euros par action, note 15)			
- base		**4,01**	**12,76**
- dilué		4,01	12,76

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net de la période	**35 983**	**97 449**
Autres éléments du résultat global		
Variation de juste valeur des instruments de couverture, nette d'impôts différés	-2 737	22 945
Ajustement engagement retraite SAPH		-150
Ajustement engagement retraite REN		-110
Ecart de conversion	-153	-94
Total des autres éléments du résultat global	**-2 890**	**22 592**
Résultat Global de la période	**33 092**	**120 040**
Revenant :		
Aux actionnaires de la société	17 600	87 338
Aux intérêts minoritaires	15 492	32 702
	33 092	120 040

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	*Notes*	2012	2011
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE			
Résultat net de l'exercice		35 983	97 449
Dotations nettes aux amortissements et provisions		15 493	10 620
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	*Note 25.1*	13 952	19 767
Autres produits et charges calculés		0	0
Elimination des produits de dividendes		-1	-2
Elimination de l'étalement des dérivés		81	229
Plus et moins-values de cession		1 584	926
Coût de l'endettement financier net		967	517
Charge d'impôt		24 990	35 756
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**93 049**	**165 262**
Impôts payés		-38 499	-36 048
Incidence de la variation du BFR	*Note 25.2*	8 690	-9 193
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		**63 240**	**120 021**
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-42 898	-22 949
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 018	113
(Augmentation) / Réduction des immobilisations financières		-388	-511
Incidence des variations de périmètre, nette de la trésorerie acquise		-6 951	0
Dividendes reçus		1	2
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		**-49 217**	**-23 346**
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-29 896	-26 162
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-40 486	-27 834
Emission d'emprunts		88	24 914
Remboursement d'emprunts		-4 095	-2 684
Intérêts financiers nets versés		-992	-514
Autres flux liés aux instruments financiers (dérivés)		0	-335
Autres flux liés aux opérations de financement		23 958	-6 860
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		**-51 424**	**-39 475**
Incidence des variations des cours de devises		-148	572
VARIATION DE LA TRESORERIE		**-37 548**	**57 772**
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	*Note 25.3*	**78 641**	**20 868**
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	*Note 25.3*	**41 092**	**78 641**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Revenant aux actionnaires de la Société						Intérêts mino-ritaires	TOTAL Capitaux propres
	Capital	Primes	Réserves Groupe	Diff. de conv.	Résultat de l'exercice	Capitaux propres part du Groupe		
Capitaux propres au 1er janvier 2011	**11 569**	**25 179**	**82 473**	**-2 104**	**66 143**	**183 261**	**81 825**	**265 085**
Correction de la JV des stocks 1er jan 11			5 042			**5 042**	2 324	**7 366**
Capitaux propres retraités au 1er janvier 2011	**11 569**	**25 179**	**87 515**	**-2 104**	**66 143**	**188 302**	**84 149**	**272 451**
Affectation du résultat 2010 en réserves			66 143		-66 143	**-**		**-**
Dividendes versés			-27 834			**-27 834**	-26 162	**-53 996**
Résultat 2011					64 593	**64 593**	32 855	**97 449**
Différences de conversion				-178		**-178**	84	**-94**
Juste valeur des instruments financiers			22 945			**22 945**		**22 945**
Imputation de la dette sur put CRC			-2 523			**-2 523**	-691	**-3 214**
Ajustement engagement retraite SAPH			- 102			**-102**	-48	**-150**
Ajustement engagement retraite REN			79			**79**	-189	**-110**
Capitaux propres au 31 décembre 2011	**11 569**	**25 179**	**146 223**	**-2282**	**64 593**	**245 282**	**89 998**	**335 281**
Affectation du résultat 2011 en réserves			64 593		-64 593	**-**	-	**-**
Dividendes versés			-40 486			**-40 486**	-29 896	**-70 382**
Résultat 2012					20 308	**20 308**	15 674	**35 983**
Différences de conversion				29		**29**	-182	**-153**
Juste valeur des instruments financiers			-2 737			**-2 737**		**-2 737**
Imputation de la dette sur put CRC						**-**	6 951	**6 951**
Acquisition titres minoritaire CRC						**-**	-6 951	**-6 951**
Autres			-201			**-201**	-410	**-610**
Capitaux propres au 31 décembre 2012	**11 569**	**25179**	**167391**	**-2253**	**20 308**	**222 195**	**75 186**	**297 381**

Le capital social est composé de 5 060 790 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 2,286 euros chacune.

Au 31 décembre 2012, les deux plus importants actionnaires sont :

- SIFCA, détenant 55,59 % du capital et 63,29 % des droits de vote ;
- Compagnie Financière Michelin, détenant 20 % du capital et 22,77 % des droits de vote.

NOTE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

NOTE 1 : INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

SIPH est une société anonyme française, constituée en date du 1er janvier 1900, cotée sur le marché d'Euronext Paris (compartiment B), et dont le siège social est 53 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie.

SIPH est la société mère d'un Groupe international ayant pour activité principale la production et la commercialisation de caoutchouc naturel. Ce caoutchouc est obtenu dans les usines situées en Côte d'Ivoire, au Ghana, et au Nigéria, à partir de latex en provenance, soit de l'exploitation des plantations d'hévéas du Groupe, soit d'exploitations villageoises et de planteurs indépendants.

Accessoirement, le Groupe réalise des opérations commerciales sur d'autres types de produits avec les entités rattachées à l'actionnaire principal.

En date du 22 avril 2013, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de SIPH. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 juin 2013.

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

NOTE 2 : PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

◗ Développement au Liberia

SIPH a porté de 60% à 100% sa participation dans la société Cavalla Rubber Corporation (CRC) au Libéria, en janvier 2012.

En outre, par un contrat entériné par le Parlement Libérien, CRC a obtenu de porter ses superficies exploitables de 8 000 ha à 35 000 ha dans le comté du Maryland et dans celui limitrophe du River Gee. L'identification et le bornage des terres à planter est en cours.

L'obtention de terres nouvelles est progressivement devenue un enjeu majeur en Afrique de l'Ouest, et l'obtention de cette extension constitue un atout stratégique important.

Suite aux événements de 2011 en Côte d'Ivoire, divers incidents ont eu lieu dans la région Ouest de la Côte d'Ivoire jouxtant le Liberia : la frontière entre les deux pays a été fermée à de nombreuses reprises en 2012, ce qui eut pour effet d'enclaver CRC.

Le Liberia ne disposant pas encore actuellement de toutes les ressources logistiques et humaines nécessaires, les fermetures de frontières ont pénalisé le projet. Les retards constatés ont conduit le Groupe à revoir son programme de développement. L'écart d'acquisition sur CRC de 5,2 M€ a été déprécié à hauteur de 4,2 M€.

Le Libéria représente un véritable potentiel de croissance pour la production long terme du Groupe et une opportunité de diversification géographique. SIPH entend donc mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser ces extensions et faire ainsi du Libéria son 4ème pôle géographique de production.

◗ Fiscalité en Côte d'Ivoire

Depuis janvier 2012, de nouvelles taxes ont été instaurées en Côte d'ivoire, et notamment une taxe de 5% sur les exportations de caoutchouc. En 2012, le cout additionnel de cette taxe sur le chiffre d'affaires caoutchouc est de l'ordre de 12,9 M€.

◗ Marché et Performances : Les cours restent rémunérateurs malgré la crise conjoncturelle

La baisse conjoncturelle constatée sur les marchés financiers et les matières premières a impacté le marché du caoutchouc au cours du quatrième trimestre 2011. Après les cours record enregistrés en 2011, le marché de 2012 a marqué un bas de cycle qui s'est accentué en milieu d'année, avant de connaitre une légère reprise au 4ème trimestre.

La demande européenne est restée limitée tout au long de l'année, mais le marché asiatique a permis au Groupe d'écouler sa production régulièrement dans des conditions de prix satisfaisantes.

La moyenne annuelle s'établit à 3,15 $/kg en 2012.

A ce niveau de cours, l'activité du Groupe dégage à la fois un résultat et du cash-flow positif.

◗ Gouvernance

M. Jean-Louis BILLON a accepté la fonction de Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME au sein du nouveau Gouvernement en Côte d'Ivoire. Compte tenu de ces nouvelles responsabilités, M. Jean Louis Billon a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur et de Président de SIPH en date du 19 décembre 2012

A la suite de cette démission, M. Pierre BILLON a été nommé Président.

Mme Lucie BARRY-TANNOUS, est désormais administrateur de SIPH depuis le 19 décembre 2012.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente par rapport à tous les exercices présentés.

3-1 PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe SIPH au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel que publié par l'IASB et approuvé par l'Union Européenne au 31 décembre 2012. Ils comprennent, à titre comparatif, des données relatives aux exercices 2011, présentées selon les mêmes règles.

Ces normes sont disponibles sur le site :
http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, hormis le changement des modalités de valorisations des stocks (cf. note 3-13 et 3-29).

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que les normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012, sont sans incidence sur les Comptes du Groupe SIPH :

- IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » - « Transferts d'actifs financiers ». Cet amendement n'a pas d'incidence dans la mesure où le groupe n'a pas réalisé d'opérations de transferts d'actifs significatifs.

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes, amendements et interprétations dont la date d'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2012 :

- Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global », pour une application à compter des exercices ouverts le 1er juillet 2012. Ces amendements exigent notamment de présenter des sous-totaux distincts des éléments composant les « autres éléments du résultat global » qui sont appelés à un reclassement ultérieur dans la section « résultat net » de l'état des résultats et de ceux qui ne peuvent être recyclés en résultat. Ces amendements exigent aussi que les impôts relatifs aux éléments présentés avant impôts soient présentés de manière séparée pour chacun des deux groupes d'éléments composant les autres éléments du résultat global.

- Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel » pour une application à compter des exercices ouverts le 1 janvier 2013. Ces amendements portent sur l'abandon de la méthode du « corridor », la rationalisation de la présentation des variations d'actifs et de passifs provenant des régimes à prestations définies, incluant l'obligation de présenter dans les autres éléments du résultat global (OCI) les ré-estimations afin de distinguer ces changements de ceux que nombreux perçoivent comme étant le résultat d'activités quotidiennes de l'entité, la clarification de certains points, incluant la classification des avantages du personnel, les estimations courantes des taux de mortalité, des impôts et des coûts administratifs, le partage des risques et l'indexation conditionnelle, l'amélioration des informations à fournir concernant les régimes à prestations définies en exigeant une meilleure information sur les caractéristiques de ces régimes et les risques auxquels l'entité est exposée par sa participation dans ces régimes.

- Amendement à IFRS 1 « Première adoption des IFRS » publié par l'IASB le 13 mars 2012 non encore adopté par l'union européenne. Cet amendement adresse la comptabilisation d'un prêt gouvernemental portant un taux d'intérêt inférieur à celui du marché lors du premier passage aux IFRS par un nouvel adoptant.

- Améliorations annuelles des IFRS publiées par l'IASB le 17 mai 2012 et non encore adoptées par l'Union Européenne. L'IASB met en œuvre ce processus pour apporter des modifications estimées nécessaires, mais non urgentes, à ses normes, lorsque celles-ci ne font pas l'objet, par ailleurs, d'un projet majeur.

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Cette norme redéfinit la démarche d'appréciation du contrôle. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 10 "Etats financiers consolidés" est fixée par l'Union Européenne au 1er janvier 2014.

- IFRS 11 « Partenariats » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Cette norme introduit une distinction entre les entreprises communes et les co-entreprises et prévoit pour ces dernières une seule méthode de comptabilisation, la mise en équivalence en supprimant l'option pour l'intégration proportionnelle. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 11 "Etats financiers consolidés" est fixée par l'Union Européenne au 1er janvier 2014.

- IFRS 12 « informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 11 "Etats financiers consolidés" est fixée par l'Union Européenne au 1er janvier 2014.

- IAS 27 révisée « Etats financiers individuels » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IAS 27 (2011) "Etats financiers individuels" est fixée par l'Union Européenne au 1er janvier 2014.

- IAS 28 révisée (2011) « Participations dans des entreprises associées » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IAS 28 (2011) "Participation dans des entreprises associées et des coentreprises" est fixée par l'Union Européenne au 1er janvier 2014.

- IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » publiée par l'IASB le 12 mai 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. La date d'application fixée par l'IASB concerne les périodes annuelles débutant le 1er janvier 2013 ou après ; une application anticipée étant autorisée. L'objectif de la norme est de fournir dans un document unique les règles applicables à l'ensemble des évaluations à la juste valeur requises par les IAS/IFRS. Elle ne constitue pas un accroissement des possibilités d'utiliser la juste valeur dans le reporting financier.

- IFRIC 20 « Frais de découverture engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert » publiée par l'IASB le 19 octobre 2011 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Compte tenu de son activité, cette interprétation n'est pas applicable au groupe

- Amendements à IAS 12 « impôts différés liés à des actifs réévalués » publiés par l'IASB le 20 décembre 2010 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Ces amendements sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

- IFRS 1 amendée «première application des IFRS » concernant l'hyper inflation grave et la suppression des dates fixes pour les premiers adoptants, publiée par l'IASB le 20 décembre 2010 et adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Cette norme est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013.
  Le groupe n'est pas situé dans des pays à hyper inflation.

- Amendement à IAS 32 adoptée par l'union européenne le 29 décembre 2012. Cet amendement est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2014. Il vise à clarifier les conditions d'application des critères de compensation d'actifs et passifs financiers énoncés au paragraphe 42 d'IAS 32, en précisant la notion de droit actuel juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ainsi que les circonstances dans lesquelles certains règlements bruts pourraient être équivalents à des règlements nets.

3-2 HYPOTHESES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, tels que les amortissements et les provisions. Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent l'évaluation des actifs biologiques (Note 3-12 et 8), les engagements de retraite (Note 3-20 et Note 18), l'ensemble des actifs soumis à des tests de dépréciation (Note 3-10 et 6-1).

Dans une moindre mesure, des estimations et des hypothèses sont également formulées dans les domaines suivants :

- Impôts sur le résultat *(notamment les estimations sur la recouvrabilité des impôts différés (Note 3-22 et Note 21)*,
- La valorisation des instruments financiers (Note 3-15),
- L'évaluation des provisions pour autres passifs (Note 3-21).

3-3 METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de SIPH et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales pour lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur par SIPH en échange du contrôle de l'acquise en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle. Les éléments du prix d'acquisition comprennent :

- les actifs remis au vendeur ;
- les passifs encourus ou éventuels ;
- les instruments de capitaux propres émis par SIPH ; et
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les ajustements éventuels du prix d'acquisition qui en substance ne sont pas représentatifs de charges de personnel, sont inclus dans le coût d'acquisition, en contrepartie d'une dette, d'un actif ou d'un instrument de capitaux propres, dès la date d'acquisition. Les ajustements éventuels du prix d'acquisition sont constitués de tous les paiements qui dépendent d'évènements futurs et, notamment, du maintien ou de l'atteinte d'un résultat spécifié de la cible. La variation ultérieure de la juste valeur des ajustements de prix classés en actifs ou en dettes ne peut être comptabilisée en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où cette évaluation intervient lors de la période intercalaire (12 mois). Dans tous les autres cas, les variations ultérieures de la juste valeur des ajustements éventuels de prix classés en actifs ou en dettes et intervenant après le délai d'affectation sont comptabilisées en résultat. Les ajustements éventuels de prix classés en capitaux propres ne varient pas.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus dans le poste « frais généraux », à l'exception :

- des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis en rémunération d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des capitaux propres, et
- des coûts liés aux dettes financières contractées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, SIPH doit évaluer les intérêts ne conférant pas le contrôle soit :

- sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur à la date d'acquisition et donc sans comptabilisation d'un goodwill au titre des intérêts ne conférant pas le contrôle (méthode du goodwill partiel) ;
- à la juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence la comptabilisation d'un goodwill à la fois pour la part groupe et pour les intérêts ne conférant par le contrôle (méthode du goodwill complet).

L'écart d'acquisition déterminé à la date de prise de contrôle correspond sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle constaté à la juste valeur à la date d'acquisition, plus le cas échéant le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition de la quote-part d'intérêts antérieurement détenue ;
- Le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition est affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprise.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite en Note 3-10 « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés ».

Lors d'une prise de contrôle par achats successifs de titres, la quote-part d'intérêts détenue par l'acquéreur dans l'acquise avant la date de prise de contrôle est réévaluée en contrepartie du résultat sur la base des justes valeurs déterminées à la date de prise de contrôle.

Les effets des augmentations ou diminutions de pourcentages d'intérêt sans conséquence sur le contrôle d'une filiale sont constatés en capitaux propres.

La perte de contrôle exclusif donne lieu à la comptabilisation d'un résultat global de cession quand bien même un intérêt résiduel serait conservé.

3-4 DATE DE CLOTURE DES COMPTES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ont été consolidées sur la base de leurs comptes annuels clos au 31 décembre.

3-5 INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe se décompose respectivement :

- En « secteur d'activité » ou « secteur opérationnel » *(Caoutchouc et Autres activités)* et
- En « secteur géographique », composé des pays d'Afrique de l'Ouest où le groupe est implanté et de la France, où est assurée toute la commercialisation.

Un secteur d'activité est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges *(y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité)* ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans les notes annexes suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Un secteur d'activité est une composante distincte de l'entreprise qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Le secteur « Autres activités » regroupe les fournitures de produits ou de services réalisées de façon accessoire à l'activité principale « Caoutchouc ». Ces activités présentent une rentabilité distincte de celle du secteur « Caoutchouc ». Les « Autres activités » comprennent notamment :

- les prestations de services,
- la fourniture de plants aux planteurs indépendants,
- les ventes de bois,
- l'exportation de matériel, de consommables et de pièces détachées,
- le négoce de matières premières, susceptible d'entrainer des fluctuations importantes de chiffre d'affaires mais ne contribuant au résultat que de façon marginale. Ces opérations sont pour l'essentiel réalisées avec des sociétés du groupe SIFCA.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations corporelles, les actifs biologiques ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les immobilisations incorporelles (hors goodwill), les impôts différés actifs, les autres actifs financiers non courants, les autres actifs non courants et les charges comptabilisées d'avance. Ces actifs sont identifiés dans la ligne « Actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants, à l'exception des impôts différés passifs et des passifs financiers non courants. Ces passifs sont identifiés dans la ligne « Passifs non alloués ».

3-6 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS ETABLIS EN DEVISES ETRANGERES

La devise de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. La devise de fonctionnement et de présentation des comptes du Groupe est l'euro.

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture en euros, devise de présentation des comptes consolidés. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Différences de conversion" des capitaux propres consolidés.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et sont convertis en euros au cours de clôture. Les actifs biologiques *(juste valeur des plantations et stocks de caoutchouc)* sont évalués en euros lors de l'acquisition.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

Le Nigéria et le Ghana n'ont pas été considérés comme des pays hyper inflationnistes eu égard aux critères définissant le phénomène d'hyper inflation et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la norme IAS 29.

Les cours de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont rappelés en Note 5. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion du bilan et le taux moyen de la période pour la conversion du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

3-7 CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité individuelle du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère (devise de fonctionnement). En conséquence, les transactions libellées en devises autres que la monnaie de fonctionnement sont enregistrées dans les comptes de l'entité sur la base du cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise de fonctionnement de l'entité au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en résultat opérationnel courant, à l'exception des éléments qui, en substance, font partie de l'investissement net dans les filiales étrangères qui sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3-8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION) ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficient au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Les immobilisations incorporelles du Groupe *(hors écart d'acquisition)* correspondent principalement à des logiciels (Note 6-2).

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif *(calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif)* est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements cumulés *(hors terrains)* et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Ces durées sont principalement les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée
- Constructions et infrastructure	De 10 à 25 ans
- Matériel industriel	8 ans
- Matériel de bureau et informatique	8 ans
- Matériel de transports	3 ans
- Logiciels	1 an

Les durées d'utilisation initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées en cas de changement significatif.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs qui ont des durées d'utilité différentes, chaque élément étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte.

3-9 ECARTS D'ACQUISITION

Conformément à la norme IFRS 3R révisée «Regroupements d'entreprises», l'écart entre le coût d'acquisition d'une entreprise et la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition (goodwill).

Les goodwills sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité, comme indiqué en Note 6-1 « Ecarts d'acquisition ».

Conformément à la norme IFRS 3R révisée, les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et a minima une fois par année.

Conformément à la norme IAS 36 «Dépréciations d'actifs», la méthodologie utilisée par le Groupe afin de déterminer d'éventuelles pertes de valeur de ces actifs consiste à comparer les valeurs recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie à la valeur comptable de leurs actifs respectifs.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées sont irréversibles.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2012 sont présentées en Note 6-1 « Ecarts d'acquisition ».

3-10 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS IMMOBILISES

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable. Lorsque ce test met en évidence que la valeur ainsi déterminée est inférieure à leur valeur nette comptable, le Groupe prend en compte l'effet sur les flux de trésorerie futurs de stratégies alternatives. Dans le cas où un écart subsisterait, une provision est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur déterminée suivant les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la juste valeur si elle existe.

En particulier, au 31 décembre 2012, les tests de dépréciation concernent les écarts d'acquisition. La valeur au bilan est comparée à leur valeur recouvrable. Cette dernière est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie sur un peu plus de trente ans selon le cycle de maturité des projets.

Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de l'écart d'acquisition et des actifs économiques *(immobilisations corporelles, besoin en fonds de roulement et quote-part des actifs supports)*. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

3-11 REGROUPEMENT DES ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS MATURES ET IMMATURES, PEPINIERES ET STOCKS)

Le regroupement des actifs biologiques effectué dans le cadre de la détermination de la juste valeur des plantations (actifs biologiques) et des stocks (production agricole) est réalisé sur la base de l'inventaire physique établi par l'opérateur technique (Michelin) à la clôture de l'exercice ; il comporte les hectares à la clôture et leur évolution, déterminée en fonction des programmes d'abattage prévus sur 20 ans.

Dans la culture de l'hévéa, des plants sont préparés dans des pépinières pendant 2 à 3 ans. Les plants sont ensuite mis en terre : l'arbre n'est pas saigné (productif) pendant une période de l'ordre de 6 à 7 ans. Passé cette période, l'arbre est suffisamment résistant pour pouvoir être saigné (exploité), pendant une période de l'ordre de 30 ans.

Les actifs biologiques regroupent trois catégories : les cultures matures et immatures et les pépinières. Les cultures matures correspondent aux hévéas dont la saignée a commencé. Les cultures immatures correspondent aux hévéas non saignés. Les pépinières, quant à elles, comprennent les jeunes plants, non encore plantés, greffés ou à greffer ainsi que le jardin de bois de greffe (clones d'hévéas). Les superficies "replanting" sont celles en cours d'abattage ou en préparation de terrain, elles ont généralement été saignées dans l'année écoulée et sont destinées à être replantées au cours de l'année suivante, elles ne sont pas valorisées dans les actifs biologiques.

En ce qui concerne la production agricole, on distingue la matière première seule issue des plantations propres, non encore transformée à la clôture (fonds de tasse) et la matière première comprise dans les stocks de produits finis (caoutchouc prêt à la vente). Ces stocks font l'objet d'un inventaire à chaque clôture.

3-12 ACTIFS BIOLOGIQUES (PLANTATIONS D'HEVEAS)

La norme IAS 41 *« Agriculture »* préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur, diminuée des coûts estimatifs de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

Cette norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques ou une production agricole, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur de ces actifs. En l'absence de marché actif organisé, le Groupe peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant sur des valeurs de transactions récentes, sur des prix de marché pour des actifs similaires ou sur des références du secteur. Si les prix ou les valeurs de marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux nets de trésorerie attendus des actifs biologiques.

Il est admis qu'il n'existe pas de marché actif pour les plantations d'hévéas et les transactions ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation. C'est pourquoi le Groupe SIPH, dans le cadre de son information financière consolidée, évalue depuis son passage aux normes IFRS ses plantations sur la base des flux nets de trésorerie actualisés, lesquels sont déterminés à l'aide des programmes agricoles de ses filiales.

Cependant la volatilité des cours du caoutchouc, et l'absence de marché liquide pour les plantations d'hévéa, génèrent une incertitude sur ces estimations, susceptible d'entraîner un ajustement du montant des actifs biologiques au cours des exercices suivants. Par ailleurs, les valeurs ainsi retenues ne sont pas forcément représentatives des valeurs de transaction qui s'appliqueraient à une exploitation combinée « plantation agricole + usine de transformation».

La méthode retenue est identique à celle utilisée les années précédentes : il s'agit de la méthode des Discounted Cash Flows (DCF), en l'absence de marché actif et compte tenu du fait que les transactions comparables ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation.

Au 31 décembre 2011, au 30 juin 2012, ainsi qu'au 31 décembre 2012, la société a eu recours à un évaluateur externe, contrairement aux clôtures antérieures pour lesquelles les évaluations étaient réalisées par le management.

→ *Les revenus*

Le cycle économique des arbres

La construction des revenus issus des plantations (cultures matures et immatures) existantes au 31/12/2012, excluant toute replantation au-delà, conformément à l'IAS 41, est établie en considérant une phase d'immaturité (1ère à 6ème année après le planting) et de saignée « normale » (7ème à 36ème année) et d'une saignée « additionnelle » éventuelle (37ème à 43ème année). Le principe fondamental est que les projections sont arrêtées dès lors que l'exploitation d'une année supplémentaire réduit la valeur actuelle de la parcelle.

Ces calculs prennent en compte les réalités et pratiques du management de chacune des plantations en matière de saignée.

Les projections de prix de ventes

- *Prix de vente du caoutchouc sec*

  Il est recouru aux projections officielles publiées par la Banque Mondiale pour les principales matières. L'information utilisée pour l'évaluation au 31 décembre 2012 est celle publiée en date du 15 janvier 2013, relative aux projections du caoutchouc de type RSS3 (Malaisie). Le caoutchouc commercialisé par SIPH est essentiellement la référence TSR20 (SICOM). Le *spread* entre les évolutions moyennes annuelles de ces deux références est relativement limité et constant sur un horizon long. Aussi, le management a-t-il décidé valablement de retenir les publications existantes de la Banque Mondiale. Il sera recouru aux références de projections annuelles du caoutchouc TSR 20 dès lors qu'elles seront publiées par la Banque Mondiale.

- *Valorisation de la matière première non transformée (fonds de tasse)*

  Il est retenu le rapport annuel moyen pondéré entre les prix mensuels effectivement payés aux planteurs privés et le prix de vente du caoutchouc sec, qui est appliqué aux cours annuels prévisionnels du caoutchouc sec RSS3 publiés par la Banque Mondiale.

- *Hypothèses de rendements prévisionnels*

  Les données de productivité théoriques en fonction des degrés de maturité sont ajustées en fonction des productivités réelles constatées parcelle par parcelle.

→ *Les coûts*

Les coûts retenus demeurent ceux relatifs aux plantations, et excluent de ce fait les coûts de transformation industrielle des fonds de tasse.

Les coûts agricoles sont répartis en :

- coûts de maintenance et entretien agricole, qui évoluent en fonction de l'âge de la plantation, selon son degré d'immaturité, ou selon qu'elle soit mature.
- coûts de récolte
- coûts de transport jusqu'à l'usine
- frais généraux agricoles
- coûts de maintien agricoles. Il n'est donc pas tenu compte de l'amortissement dans le coût de production agricole.

Ces coûts connaissent une inflation régulière durant les périodes de projection, en fonction des zones d'activité. Le facteur inflationniste appliqué aux coûts agricoles projetés correspond aux projections publiées par la Banque Mondiale.

→ *La valeur des terrains et des autres actifs non biologiques*

L'approche DCF retenue permet, après déduction des actifs corporels qui concourent à la production agricole que sont les infrastructures, les bâtiments, les équipements et matériels, d'aboutir à la valeur de l'actif « combiné » terre + arbres.

Afin de déterminer la stricte valeur de l'actif biologique, la valeur des terrains est retranchée afin d'évaluer celle des actifs biologiques immobilisés.

Il aurait été possible de traiter cette situation en impactant les cash out projetés des coûts de loyers payés pour l'exploitation de ces terres. Cependant, les loyers issus des privatisations de ces sociétés à participation publique ou encore des accords de jouissance des terres dans certains pays, ne sont guère représentatifs d'une juste valeur de loyer. De plus, il n'a pas été possible d'approcher cette juste valeur de loyer par toute autre approche pouvant être opposable.

En revanche, il existe des références convergentes sur la valeur des terres destinées à être cultivées :

- La Banque Mondiale a publié des fourchettes de transactions par pays ;
- Un schéma d'extension de plantations industrielles, en cours de développement, permet de déterminer une fourchette de valeurs représentative d'un coût d'accès à la terre ;
- Les entretiens menés par l'évaluateur avec le management local lui ont permis d'appréhender des fourchettes de valeur pour des transactions entre personnes physiques et selon le droit coutumier.

La priorité est donc accordée à la stricte valeur de l'actif biologique en isolant la valeur des actifs non biologiques, dont les terrains. Plus précisément, la méthodologie retenue consiste à déterminer une valeur actuelle des flux opérationnels, de laquelle sont déduites les valeurs des actifs non biologiques. La juste valeur des actifs biologiques est de ce fait une valeur résiduelle.

→ Le taux d'actualisation

L'approche de calcul des taux d'actualisation par l'expert indépendant est basée sur les tables publiées par le Professeur Damodaran et les données observables spécifiques au secteur tels que ratio dettes/equity et beta leverage sont ceux du groupe de sociétés du même secteur d'activité que SIPH.

Les taux d'actualisation utilisés par l'expert indépendant sont après effet d'impôt, et sont appliqués à des revenus nets opérationnels de plantations, après prise en compte de l'impôt sur les sociétés applicables dans chacun des pays concernés.

3-13 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de caoutchouc faisaient l'objet d'une évaluation à la clôture aux prix donnés par les indicateurs APROMAC (pour la Côte d'Ivoire et le Libéria) et ROU (Ghana et Nigéria).

L'examen approfondi des normes a conduit à opérer un changement en 2012, qualifié de correction d'erreur. Désormais, les stocks en provenance d'achats externes (auprès des planteurs privés) sont valorisés à leur coût d'achat, conformément à la norme IAS 2. Quant aux stocks en provenance des plantations propres, ils sont valorisés à la juste valeur à la date de la récolte (IAS 41) représentée par le prix d'achat pratiqué auprès des planteurs privés sur le mois donné. Ce prix d'achat est considéré comme la juste valeur à la date d'évaluation. Ce prix d'achat payé aux planteurs est égal au coût d'achat, utilisé pour valoriser les stocks en provenance d'achats externes, duquel sont déduits les commissions d'achats et les subventions de transports.

La correction d'erreur pratiquée a conduit à une revalorisation de l'ordre de 15,4 millions d'euros des stocks à l'ouverture de l'exercice 2012 (note 3-29).

Les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'achat.

Les produits finis sont évalués au coût de production, lequel comprend le coût des matières premières ainsi que les coûts de transformation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'une perte de valeur est constatée.

3-14 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

• Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures.

• Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont sortis des comptes ou dépréciés.

• Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.
Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

• Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivants la date de clôture. Ces actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée des frais de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres.

• Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

3-15 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET OPERATIONS DE COUVERTURE

SIPH utilise des instruments financiers dérivés sur le caoutchouc *(contrats de vente à terme, swaps, options tunnel)* pour sécuriser son prix de vente, ainsi que pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IAS 39 sont classés en instruments de couverture. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques, sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transactions sont classés en actifs et passifs courants.

3-16 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis éventuellement évaluées par la suite à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une dépréciation des créances clients est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans des conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

Les dépréciations de créances figurent dans la rubrique « Autres produits et charges d'exploitation » au compte de résultat consolidé.

3-17 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan consolidé comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire à court terme liquide et facilement convertible en un montant déterminable de liquidités.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Les découverts bancaires étant assimilés à un financement figurent au passif courant du bilan, dans les « Emprunts ».

3-18 EMPRUNTS

Conformément à la norme IAS 39 «Instruments financiers », les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, net des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur première comptabilisation, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie nette de l'emprunt avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

3-19 FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les dettes commerciales et les autres passifs courants sont enregistrés à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3-20 PENSIONS, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET AUTRES AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL

Selon les lois et usages en vigueur au sein de chaque pays où il opère, le Groupe accorde à ses salariés différents régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux.

En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays et de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de bases, les régimes complémentaires peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies, et dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés, etc.).

• Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

• Régimes à cotisations définies

Les prestations versées aux bénéficiaires de ces régimes dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe est donc limité aux cotisations versées, qui sont enregistrées en résultat sur l'exercice auquel elles sont liées.

• Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », la méthode «Projected Unit Credit» *(unités de crédit projetées)*.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément, pour évaluer l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses :

- de dates de départ à la retraite,
- de rotation du personnel,
- de mortalité,
- d'augmentation des salaires futurs et d'inflation,
- de rendements futurs des actifs de couverture,
- et enfin, d'actualisation.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux spécifiques pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat et les entreprises de premier rang.

Les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déductions des obligations.

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles ; ces écarts actuariels sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation moins la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en résultat opérationnel courant.

3-21 PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle *(juridique ou implicite)* résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation.

Néanmoins, les provisions ne sont pas actualisées compte-tenu de leur caractère non significatif.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas et sont évaluées sur la base des avis formulés par les avocats en charge des dossiers.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, par exemple du fait d'une couverture d'assurance ou d'une garantie de passif, le remboursement est comptabilisé uniquement lorsqu'il est certain.

3-22 IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat», des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les différences temporaires imposables proviennent principalement :

- de l'élimination, dans les comptes consolidés, des écritures constatées dans les états financiers des filiales en application d'options fiscales dérogatoires,
- des retraitements effectués sur les états financiers de filiales consolidées pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux du Groupe.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux et des réglementations fiscales en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture, et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont constatés et maintenus au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures, c'est à dire qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles. De même, les actifs d'impôt différés sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

3-23 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de produits finis et les ventes de biens dans le cadre des activités principales du Groupe, nettes de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Conformément à la norme IAS 18 «Produits des activités ordinaires», les ventes de biens et produits finis sont enregistrées lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens et produits ont été transférés à l'acheteur. Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction des prestations effectivement rendues au cours de l'exercice.

3-24 SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions d'octroi de ces subventions.

Les subventions publiques se rapportant à des coûts sont reportées et comptabilisées au compte de résultat sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions publiques se rapportant à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont incluses dans les passifs non courants en subventions publiques différées et créditées au compte de résultat de façon linéaire sur la durée d'utilité attendue des actifs concernés.

3-25 RESULTAT OPERATIONNEL

Compte-tenu de la nature de l'activité du Groupe, la présentation du compte de résultat par fonction a été retenue.

En conformité avec les recommandations du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le Groupe a fait le choix d'isoler les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel et matérialise à ce titre le Résultat opérationnel courant et les Autres produits et charges opérationnels. Ces derniers ne comprennent que des éléments en nombre limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents.

3-26 RESULTATS PAR ACTION

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et en tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

3-27 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société mais n'ont pas encore été décaissés.

3-28 ENGAGEMENTS D'ACHAT D'INTERETS MINORITAIRES

En cas de dette relative aux options de vente (put) consenties à des minoritaires, la juste valeur de la dette est comptabilisée en tant que passif financier avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en capitaux propres part du Groupe.

3-29 RETRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPARATIVE

L'approche de valorisation des stocks de matières premières de SIPH connaît un changement comme décrit ci-après.

La méthodologie appliquée par SIPH depuis son passage aux IFRS a consisté à évaluer à chaque clôture l'intégralité de ses stocks de fonds de tasse, au prix du marché. Ce prix est donné par les indicateurs APROMAC et ROU, respectivement en Côte d'Ivoire et au Ghana.

Une analyse par antériorité des stocks de fonds de tasse est désormais opérée par le management de SIPH, et a permis de valoriser les achats externes, à leur coût effectif d'achat de la période (prix d'achat auquel se rajoutent les frais accessoires d'achat). La production propre est valorisée à la juste valeur à la date de récolte, représentée par le prix d'achat de la période auprès des planteurs privés.

Le caoutchouc usiné (produit fini) est valorisé en rajoutant les frais d'usinage à la valorisation des fonds de tasse.

En application de la norme IAS 8, les comptes consolidés de SIPH ont fait l'objet de corrections d'erreurs, sans effet sur la trésorerie. Le total des incidences sur les capitaux propres au 1er janvier 2012 est positif et s'élève à 15,4 millions d'euros, dont 8,1 millions d'euros sur le résultat 2011 retraité.

En millions d'euros	Capitaux propres au 1er janvier 2011	Résultat de l'exercice 2011	Capitaux propres au 1er janvier 2012
Fonds de tasse	+ 3,8	+ 6,9	+ 10,7
Produits finis	+ 3,6	+ 1,2	+ 4,7
Total	**+ 7,4**	**+ 8,1**	**+ 15,4**

L'application de ces nouvelles modalités par rapport aux traitements précédents ont eu un effet sur le résultat de l'exercice 2012, après effet d'impôt de - 6,9 millions d'euros.

NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2012, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Noms	Adresse
Société Internationale de Plantations d'Hévéas SA (SIPH)	53, rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie (France)
Cavalla Rubber Estates Ltd	Gedetarbo, Maryland County (République du Libéria)
Ghana Rubber Estates Ltd (GREL)	P.O Box 228 Takoradi (Ghana)
Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH)	Rue des Gallions ; Zone Portuaire Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)
Rubber Estates Nigéria Limited (REN)	Ovia s/w LG (Nigéria)

Les pourcentages d'intérêt et de contrôle sont les suivants entre 2011 et 2012 :

Sociétés	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
CRC	100,00%	60,00%	100,00%	60,00%
GREL	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
SAPH	68,06%	68,06%	68,06%	68,06%
REN	70,32%	70,32%	70,32%	70,32%

Toutes les filiales citées ci-dessus sont consolidées par intégration globale.

NOTE 5 – CONVERSION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société RENL, libellés en Nairas Nigérians, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2012 et en 2011 :

RENL	Taux
Taux au 1er janvier 2012	206,495
Taux au 31 décembre 2012	206,283
Taux moyen sur l'exercice 2012	202,523
Taux moyen sur l'exercice 2011	214,736

Les états financiers de la société SAPH intégrés dans la consolidation, libellés en Francs CFA, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2012 et en 2011 :

SAPH	Taux
Taux au 1er janvier 2012	655,957
Taux au 31 décembre 2012	655,957
Taux moyen sur l'exercice 2012	655,957
Taux moyen sur l'exercice 2011	655,957

Les comptes de la société GREL sont tenus en euros et ne sont donc pas impactés par les problématiques de conversion.

Les états financiers de la société CRC intégrés dans la consolidation, libellés en dollars américains, ont été convertis en euros aux taux suivants en 2012 et en 2011 :

CRC	Taux
Taux au 1er janvier 2012	1,2949
Taux au 31 décembre 2012	1,3215
Taux moyen sur l'exercice 2012	1,2858
Taux moyen sur l'exercice 2011	1,3924

NOTE 6 – ECARTS D'ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6-1 ECARTS D'ACQUISITION

Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées et du secteur d'activité :

Unités génératrices de trésorerie / Rubriques	SAPH (Côte d'Ivoire)	REN (Nigéria)	CRC (Liberia)	Total
Valeur nette au 31 décembre 2011	11 606	3 982	5 318	20 906
Variation de la différence de conversion	-	4	-107	-103
Dépréciation de l'exercice			-4 190	-4 190
Valeur nette au 31 décembre 2012	**11 606**	**3 987**	**1 021**	**16 613**

A la clôture de chaque exercice, SIPH procède à des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition.

La méthode d'évaluation retenue pour la détermination des valeurs d'usage est celle des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les prévisions d'activité sont basées sur les plans d'affaires arrêtés par la Direction avec la collaboration de l'opérateur technique Michelin sur un peu plus de trente ans selon le cycle de maturité des projets. Ces plans incluent des hypothèses économiques jugées réalistes par le management du Groupe, qu'il s'agisse du niveau d'activité ou du cours du caoutchouc.

Les cours du caoutchouc et les taux d'actualisation qui ont été retenus sont identiques à ceux retenus pour l'évaluation en juste valeur des actifs biologiques (cf. note 8) :

Le taux d'actualisation ressort à :

- 14,90% pour la Côte d'Ivoire (SAPH) contre 14,77% en 2011
- 15,50% pour le Libéria (CRC) contre 15,84% en 2011
- 11,50% pour le Nigéria (REN) contre 11,30% en 2011
- 12,36% pour le Ghana (GREL) contre 12,40% en 2011

L'écart d'acquisition sur CRC a fait l'objet d'un test d'impairment qui a conduit à une dépréciation de l'ordre de 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La valeur d'utilité, ainsi que l'évaluation des actifs biologiques plantations faisant partie des actifs économiques testés, ont été déterminées sur la base d'un taux d'actualisation de 15,50%.

L'utilisation d'un taux d'actualisation à 16,50% (+1 point) conduirait à une dépréciation de l'ordre de 8,8 millions d'euros. A l'inverse, un taux d'actualisation à 14,50% (-1 point) n'aurait pas entraîné de dépréciation de l'écart d'acquisition de CRC.

Les tests d'impairment réalisés sur les écarts d'acquisition des autres unités génératrices de trésorerie ne conduisent pas à des dépréciations.

6-2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations, d'un montant de 864 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et de 471 milliers d'euros au 31 décembre 2011, concernent principalement des logiciels.

Des tests de perte de valeur des actifs ne sont mis en œuvre pour les immobilisations amortissables que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. A la clôture de l'exercice 2012, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié concernant les actifs incorporels amortissables du Groupe.

NOTE 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ce poste se détaille comme suit par nature :

Rubriques	Valeur Brute 01/01/2012	Acqui-sition	Cessions	Transferts	Diff. de conver-sion	Valeur Brute 31/12/2012
. Terrains	278	38	-	91	-	407
. Bâtiments	44 699	4 854	-271	1 858	-119	51 022
. Matériel et outillage industriel	23 033	3 320	-440	590	-41	26 461
. Matériel de bureau	4 205	874	-216	190	-7	5 046
. Matériel de transport	14 221	2 524	-851	1 578	-52	17 420
. Installations et agencements	9 450	2 341	-67	367	-3	12 088
. Autres immobilisations en cours	12 478	17 982	-337	-7 588	-155	22 379
. Autres immobilisations corporelles	357	-	-23	57	-	391
TOTAL	**108 720**	**31 932**	**-2 206**	**-2 856**	**-377**	**135 214**

Rubriques	Amortis-sements 01/01/2012	Dotations	Cessions	Transferts	Diff. de conver-sion	Amortis-sements 31/12/2012
. Terrains	-	-	-	-	-	-
. Bâtiments	22 156	1 832	-116	-	-28	23 843
. Matériel et outillage industriel	16 898	2 584	-425	-	-19	19 038
. Matériel de bureau	2 861	626	-202	-	-4	3 281
. Matériel de transport	9 322	2 799	-807	-	-40	11 275
. Installations et agencements	3 930	1 010	-46	-	-1	4 893
. Autres immobilisations corporelles	176	68	-23	-	-	221
TOTAL	**55 342**	**8 919**	**-1 618**	**-**	**-92**	**62 551**

La valeur nette des immobilisations corporelles se détaille comme suit par nature :

Rubriques	Valeur nette 31/12/2012	Valeur nette 31/12/2011
Terrains	407	278
Bâtiments - Constructions	27 178	22 543
Matériel et outillage industriel	7 423	6 135
Matériel et mobilier de bureau	1 766	1 345
Matériel de transport	6 145	4 898
Installation et agencement	7 195	5 520
Autres immobilisations corporelles	170	181
Immobilisations corporelles en cours autres	22 379	12 478
TOTAL	**72 662**	**53 378**

NOTE 8 - ACTIFS BIOLOGIQUES

Ce poste se détaille comme suit par nature d'actifs biologiques (hévéas) :

Rubrique	Valeur nette 31/12/2012	Valeur nette 31/12/2011
Plantations immatures et matures	146 345	147 385
Pépinières	4 099	2 463
TOTAL	**150 444**	**149 848**
Dont :		
SAPH	69 696	70 786
GREL	26 541	33 649
REN	47 542	38 380
CRC	6 665	7 034
TOTAL	**150 444**	**149 848**

Les variations de la valeur comptable des actifs biologiques se résument comme suit entre le 1er janvier et le 31 décembre :

Rubrique	2012	2011
Au 1er janvier	149 848	151 809
Variation nette des pépinières	1 643	551
Ecart de conversion	-7	7
Changement d'estimation	-	- 32 240
Variations de juste valeur	-1 040	29 721
Au 31 décembre	**150 444**	**149 848**

Les plantations (cultures matures et immatures) ont été évaluées sur la base d'un rapport d'expert au 31 décembre 2012.

Partant de l'analyse selon laquelle il n'existe pas de marché actif pour les plantations d'hévéas et que les transactions ne sont pas fréquentes, surtout pour des plantations sans usine de transformation. La méthode retenue est donc celle des Discounted Cash Flows (DCF).

Le taux d'actualisation ressort à 14,90 % pour la Côte d'Ivoire (SAPH) (14,77 % en 2011), 11,50 % pour le Nigéria (REN) (11,30 % en 2011), 12,36 % pour le Ghana (GREL) (12,40 % en 2011), et à 15,50 % pour le Libéria (CRC) (15,84 % en 2011).

Le cours du caoutchouc (RSS3) est estimé à 2,51 €/kg pour 2013, 2,48 €/kg pour 2014, 2,45 €/kg pour 2015 et se réduit progressivement les années suivantes pour se stabiliser à €2,32 en 2025.

Comparé aux projections de la Banque Mondiale utilisées pour l'arrêté des comptes à fin décembre 2011, les projections de cours de 2013, en dollar américain, sont légèrement en hausse de 2%, et celles des années suivantes en moyenne de 7%. Ramenées en euros, les projections de 2013 sont en hausse de 8% et celles des années suivantes en moyenne de 14%.

L'évaluation à la juste valeur des plantations est donc sensible aux cours du caoutchouc retenus, et, dans une moindre mesure, au taux d'actualisation. A titre d'illustration :

- une diminution de 0,05 € / kg sur les estimations des cours pour les années 2014, 2015 et suivantes génère une variation à la baisse d'environ 8% de la juste valeur des plantations au 31 décembre 2012 ; une augmentation de 0,05 € / kg au titre des mêmes périodes conduit à une augmentation de la juste valeur des plantations de 8%.
- une augmentation de 1 point du taux d'actualisation génère une variation d'environ – 7% de la juste valeur des plantations au 31 décembre 2012, tandis qu'une baisse de 1 point de ce taux conduit à une amélioration de l'ordre de 8% de la juste valeur des plantations.

La superficie des plantations d'hévéas se présente comme suit au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 :

Filiales	Plantations matures (en hectares)		Plantations immatures (en hectares)		Replanting (en hectares)		Total (en hectares)	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
SAPH	17 269	17 294	3 928	4 051	702	257	21 899	21 602
GREL	8 294	8 040	4 431	4 413	585	530	13 310	12 982
REN	8 966	9 057	3 732	3 385	316	357	13 014	12 799
CRC	4 084	4 421	939	667	384	0	5 407	5 088
Total	**38 613**	**38 811**	**13 029**	**12 517**	**1 987**	**1 144**	**53 630**	**52 472**

La production se présente comme suit au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 :

PRODUCTIONS EXERCICE 2012 En Milliers de tonnes DRC	SAPH	GREL	NIGERIA	CRC	TOTAL
Production propre	**35**	**11**	**18**	**5**	**68**
Achats	**73**	**8**	**0**	**2**	**83**
TOTAL	**108**	**19**	**18**	**7**	**151**
% Achats/total	***67,7%***	***42,0%***	***0,3%***	***27,0%***	***54,8%***

PRODUCTIONS EXERCICE 2011 En Milliers de tonnes DRC	SAPH	GREL	NIGERIA	CRC	TOTAL
Production propre	**35**	**11**	**17**	**4**	**66**
Achats	**63**	**6**	**3**	**1**	**73**
TOTAL	**97**	**17**	**20**	**5**	**139**
% Achats/total	***64,4%***	***38,2%***	***14,5%***	***27,5%***	***52,7%***

Il n'y a aucun actif biologique dont la propriété est soumise à des restrictions. Aucun actif biologique n'est donné en nantissement de dette.

Le groupe ne reçoit aucune subvention portant sur ces actifs biologiques.

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste comprend :

Rubriques	Valeur brute 31/12/2012	Provisions 31/12/2012	Valeur nette 31/12/2012	Valeur nette 31/12/2011
Titres de participation non consolidés	89	12	76	76
Autres immobilisations financières	2 161	572	1 589	1 304
Total	**2 249**	**584**	**1 665**	**1 380**

NOTE 10 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Rubrique	31/12/2012	31/12/2011
Avances au personnel & autres créances	3 699	2 730
Total	**3 699**	**2 730**

NOTE 11 - STOCKS

Les montants ci-après sont avant et après changement de mode de valorisation des stocks.

Rubrique	31/12/2012	31/12/2011	
		Avant correction	Après correction
Caoutchouc			
Matières premières	56 800	39 175	53 666
Produits finis	19 423	19 718	26 120
Autres	9 627	11 297	11 297
Total	**85 850**	**70 190**	**91 083**

Au 31 décembre 2012, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysent comme suit :

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Matières premières :			
SAPH	27 523	1,5603	42 944
GREL	3 480	1,3881	4 831
RENL	2 069	1,5125	3 130
CRC	3 634	1,6221	5 895
Total	**36 706**	**1,5474**	**56 800**

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Produits finis :			
SAPH	8 831	1,7466	15 425
GREL	856	1,5749	1 349
RENL	1 483	1,7734	2 630
CRC	12	1,6221	20
Total	**11 183**	**1,7369**	**19 423**

Au 31 décembre 2011, les stocks caoutchouc de matières premières et de produits finis s'analysaient comme suit :

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Matières premières :			
SAPH	20 428	1,9199	39 221
GREL	2 453	1,6864	4 136
RENL	3 025	2,3409	7 082
CRC	1 619	1,9926	3 227
Total	**27 525**	**1,9497**	**53 666**

Rubrique	Quantité (en tonnes)	Prix unitaire (€/Kg)	Valeur (en milliers d'euros)
Produits finis :			
SAPH	9 207	2,0900	19 242
GREL	1 342	1,8627	2 500
RENL	1 728	2,5337	4 378
Total	**12 277**	**2,1276**	**26 120**

NOTE 12 - CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Rubriques	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients et comptes rattachés	36 491	53 951
dont créances clients	*34 862*	*36 933*
dont comptes courants financiers	*1 629*	*17 018*
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-1 475	-1 293
Créances clients – net	35 016	52 658
Créances sur l'Etat et autres	12 395	14 273
Charges constatées d'avance	1 146	279
Total	**48 557**	**67 210**
Partie à long terme	-	-
Partie à court terme	48 557	67 210

Au 31 décembre 2012, l'augmentation nette du niveau des dépréciations est de 182 milliers d'euros. Les créances dépréciées concernent des clients qui ont rencontré des difficultés économiques imprévues. Le classement par antériorité de ces créances est indiqué ci-après :

	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
Entre six mois et un an	91	91
A plus d'un an	1 385	1 202
	1 475	**1 293**

Le tableau ci-dessous indique les variations de la provision pour dépréciation des créances :

	Montant en milliers d'euros
Au 1er janvier 2011	**1 146**
Provision pour dépréciation des créances	147
Reprise inutilisée	-
Reclassement	-
Ecart de conversion	-0,4
Au 31 décembre 2011	**1 293**
Provision pour dépréciation des créances	27
Reprise inutilisée	-133
Reclassement	289
Ecart de conversion	0,01
Au 31 décembre 2012	**1 475**

Au 31 décembre 2012, les créances clients représentent un montant de 34 862 milliers d'euros. Ces créances se rapportent à un certain nombre de clients qui n'ont pas d'historique récent de défaillance. Le classement par échéance de ces créances est indiqué ci-après :

	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
A moins de 3 mois	28 739	36 428
Entre 3 et 6 mois	1 869	505
Entre 6 et 9 mois	4 254	-
Entre 9 et 12 mois	-	-
Total	**34 862**	**36 933**

Les modalités de paiement des clients caoutchouc habituellement pratiquées au sein du Groupe *(remise documentaire contre paiement)* limitent le risque de non-paiement.

Les valeurs comptables des créances et autres débiteurs sont libellés majoritairement en euros.

Les autres catégories incluses dans les créances et autres débiteurs ne comportent pas d'actifs dépréciés.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances précitées.

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS / PASSIFS FINANCIERS COURANTS

Rubriques	31/12/2012	31/12/2011	VARIATION
Autres Actifs financiers courants	**527**	**3 372**	**-2 845**
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	-	3 325	-3 325
Comptes en devises	527	46	480

Rubriques	31/12/2012	31/12/2011	VARIATION
Autres Passifs financiers courants	**1 302**	**46**	**1 256**
Juste valeur des contrats de couverture caoutchouc	775	-	775
Comptes en devises	527	46	480

Ce poste comprend les instruments de couverture à terme pour se prémunir du risque de volatilité des cours du caoutchouc. Ces éléments sont valorisés à leur juste valeur, correspondant à leur mise au marché au cours de clôture.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

• *Contrats SWAP*

Au 31 décembre 2012, l'engagement donné dans le cadre des contrats SWAP est de 14 475 tonnes de caoutchouc à échéance 2013, soit 33 millions d'euros. La valorisation de ce dérivé au cours de cloture s'élève à -775 milliers d'euros.

Les contrats de couverture dénoués au cours de l'exercice 2012 ont dégagé un produit net de 7 189 milliers d'euros comptabilisés en augmentation du chiffre d'affaires.

Variations de justes valeurs d'instruments dérivés matières directement reconnus en capitaux propres :

En K€	
Au 31 décembre 2011	**3 325**
recyclé en charges / (produits) de l'exercice	-7 189
Variation de la période	3 088
Au 31 Décembre 2012	**-775**

NOTE 14 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2012	31/12/2011
Liquidités (Note 25-3)	34 732	46 339
Valeurs mobilières de placement et dépôts bancaires à court terme (Note 25-3)	11 488	32 853
	46 220	**79 192**

NOTE 15 – CAPITAL APPORTE ET PRIMES D'EMISSION

Rubriques	Nombre d'actions	Capital (actions ordinaires)	Primes d'émission	Total
Au 1er janvier 2011	5 060 790	11 569	25 179	36 748
Au 31 décembre 2011	5 060 790	11 569	25 179	36 748
Au 31 décembre 2012	5 060 790	11 569	25 179	36 748

	2012	2011	2011 (avant correction)
Bénéfice revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	20 308	64 593	59 130
Nombre moyen d'actions en circulation	5 060 790	5 060 790	5 060 790
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	**4,01**	**12,76**	**11,68**

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 juin 2012 a décidé de distribuer un dividende d'un montant total de 40 486 milliers d'euros, soit 8,00 € par action.

Au 31 décembre 2012, les deux plus importants actionnaires restent SIFCA et CFM.

	SIFCA		Compagnie Financière Michelin	
	% capital	% droits de vote	% capital	% droits de vote
Au 31 décembre 2011	55,59%	63,29%	20%	22,77%
Au 31 décembre 2012	55,59%	63,29%	20%	22,77%

NOTE 16 – FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Rubriques	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs	18 328	14 635
Dettes fiscales et sociales, hors dette d'impôt	7 181	7 789
Autres dettes	7 057	5 723
Total	**32 565**	**28 147**
Partie à long terme	-	-
Partie à court terme	32 565	28 147

NOTE 17 – EMPRUNTS

Rubriques	31/12/2012	31/12/2011
Non courants		
Emprunts bancaires	23 124	26 379
Emprunts obligataires convertibles	-	361
Emprunts Etat	2 185	2 637
Autres emprunts	-	1 028
	25 309	**30 405**
Courants		
Découverts bancaires (Note 25-3)	5 095	516
Emprunts bancaires	3 479	3 809
Emprunts Etat	859	771
Crédit spot	9 147	-
	18 580	**5 097**
Total des emprunts	**43 889**	**35 501**

Les postes « emprunts bancaires non courants » et « emprunts bancaires courants » comprennent respectivement 130 milliers d'euros et 36 milliers d'euros de juste valeur du Swap de taux Société Générale. Ce même poste comprend aussi 513 milliers d'euros de juste valeur du Swap de taux Crédit Agricole.

• *Swap de taux*

Au 31 décembre 2012, la valorisation du swap de taux Société Générale s'élève à -166 K€ *(contrepartie capitaux propres)*.

Variations de justes valeurs d'instruments financiers directement reconnus en capitaux propres :

En K€	Couverture de flux Taux
Au 31 décembre 2011	**-245**
Variation de valeur	-23
recyclé en charges / (produits) de l'exercice	102
Variation de la période	79
Au 31 décembre 2012	**-166**

Au 31 décembre 2012, la valorisation du swap de taux Crédit Agricole s'élève à -513 K€ *(contrepartie capitaux propres)*.

Variations de justes valeurs d'instruments financiers directement reconnus en capitaux propres :

En K€	Couverture de flux Taux
Au 31 décembre 2011	**-360**
Variation de valeur	-301
recyclé en charges / (produits) de l'exercice	148
Variation de la période	-153
Au 31 décembre 2012	**-513**

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

Rubriques	2012	2011
Entre 1 et 2 ans	7 012	6 984
Entre 2 et 5 ans	13 815	13 612
Supérieurs à 5 ans	4 482	9 809
	25 309	**30 405**

Les caractéristiques des emprunts bancaires et d'Etat *(part courante et non courante)* contractés par SIPH et ses filiales sont résumées comme suit :

Organisme	Taux	Taux fixe/variable	Montant dû au 31/12/2012 (en milliers d'euros)	Montant dû au 31/12/2011 (en milliers d'euros)
SIPH				
.Société Générale	5,65%	Fixe*		
Principal			3 024	4 245
Intérêts			31	75
.Banque Palatine	3,20%	Fixe*		
Principal			6 857	8 000
Intérêts			30	1
.Crédit Agricole	3,99%	Fixe*		
Principal			6 942	7 860
Intérêts			8	17
REN				
.Zenith bank	7,50%	Fixe		
Principal			9 695	9 685
Intérêts			-	-
SAPH				
. BICICI	7,50%	Fixe		
Principal			-	287
Intérêts			-	-
GREL				
. Etat ghanéen	2,50%	Fixe		
Principal			3 044	3 408
Intérêts			16	18
Total			**29 647**	**33 597**

** taux fixe après couverture*

L'emprunt de 9 040 milliers d'euros contracté à l'origine par GREL figure au bilan consolidé pour son coût amorti. Le taux d'intérêt effectif de cet emprunt ressort à 4.5 %.

NOTE 18 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Rubriques	31/12/2011	Augmen-tation	Diminution	Diff. de conv.	31/12/2012
Indemnités de départ en retraite	5 844	3 023	-1 456	-19	7 392

Les « autres provisions » qui s'élèvent à 814 K€ en 2012 (contre 617 K€ en 2011) et concernent d'autres avantages à long terme comptabilisés chez RENL pour 730 K€ et chez CRC pour 84K€.

La variation annuelle consolidée des engagements de retraites se décompose comme suit :

Rubrique	2012	2011
Coûts des services rendus	534	498
Coût financier	236	152
(Gains) / pertes actuarielles	797	1 059
Montant total (gain)/perte	1 567	1 709

Les hypothèses actuarielles principales se résument comme suit *(le taux d'inflation est pris en compte dans le taux d'augmentation des salaires)* :

Rubrique	REN		SIPH		SAPH		GREL	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Taux d'actualisation	12,00%	12,00%	4,60%	4,60%	3,50%	3,50%	12,00%	12,00%
Taux d'augmentation futur des salaires	12,00%	10,00%	2,50%	2,50%	3,00%	3,00%	15,00%	15,00%

NOTE 19 - AUTRES PASSIFS LONG TERME

	2012	2011
Autres passifs financiers long terme	--	6 951

Ce poste comprenait au 31 décembre 2011 l'évaluation de la dette future relative à l'option de vente (« put ») des minoritaires de CRC valorisée au prix d'acquisition des titres. Cette dette est désormais éteinte.

NOTE 20 - PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Ce poste est composé de diverses provisions d'un montant global de 1 685 milliers d'euros au 31 décembre 2012, lesquelles concernent principalement les filiales SAPH, GREL, et REN.

Rubrique	31/12/2011	Dotations	Reprises utilisées	Diff. de conv.	31/12/2012
Autres provisions pour charges à moins d'un an	235	14	-	-	249
Autres provisions pour risques à moins d'un an	518	270	-130	1	659
Provisions pour litiges à moins d'un an	1 130	421	-789	15	777
Total	**1 883**	**704**	**-918**	**16**	**1 685**

La provision pour risque intègre un contrôle fiscal en cours en Côte d'Ivoire et au Nigéria.

La provision pour litige intègre essentiellement une provision prud'homale au Ghana revue à la hausse pour un montant de 300 milliers d'euros. La provision pour risque client au Nigéria a été intégralement reprise suite au dénouement du litige sur l'exercice.

NOTE 21 - IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs et passifs ressortent au 31 décembre 2012 à un passif net de 26 094 milliers d'euros *(dont, impôts différés actifs de 2 390 milliers d'euros et impôts différés passifs de 28 484 milliers d'euros)*, contre un passif net de 28 389 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (après retraitements de la correction d'erreur sur les stocks).

La variation des passifs d'impôts différés nets durant l'exercice 2012 est détaillée ci-après :

	Juste valeur des actifs bio-logiques	Juste valeur de la pro-duction agricole	Instru-ments financiers au coût amorti	Enga-gements de retraite	Déficits reportables imputables sur des bénéfices futurs	Juste valeur des instru-ments de couver-ture	Divers	Total
Au 1er janvier 2012	**19 831**	**4 464**	**-20**	**-1 183**	**-1 370**	**835**	**5 832**	**28 389**
Incidence des réserves	-	-	-		46	-1 437	57	**-1 334**
Débité du/(crédité au) compte de résultat (Note 24)	-212	-1034	-7	-	-682	-11	986	**-961**
Au 31 décembre 2012	**19 618**	**3 430**	**-27**	**-1 183**	**-2 006**	**-613**	**6 875**	**26 094**

Le poste « divers » comprend essentiellement des impôts différés sur retraitements fiscaux.

NOTE 22 - CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Catégorie	2012	2011
Salaires et traitements	33 016	27 862
Charges sociales	3 257	3 077
Total	**36 273**	**30 940**

Par ailleurs, les effectifs moyens des sociétés consolidées sont les suivants :

Catégorie	2012	2011
Permanents	8 183	7 452
Non permanents	4 713	3 970
TOTAL	**12 896**	**11 422**

Le personnel non permanent correspond à la main d'œuvre agricole employée en dehors d'un contrat de travail permanent, qui est rémunérée, selon le contexte local et conformément à la législation en vigueur, à la tâche ou à la saison.

NOTE 23 - COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2012	2011
Produits d'intérêts	1 146	1 161
Charges d'intérêts	-2 090	-1 106
Revenus des valeurs mobilières	245	169
Résultat de l'actualisation des créances et dettes	-252	87
Autres produits et charges financières	-1 712	847
Total	**-2 664**	**1 157**

NOTE 24 - IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

	2012	2011
Impôts courants	-25 951	-40 562
Autres impôts exigibles sur résultat		1
Impôts différés (Note 21)	961	4 806
Total	**-24 990**	**-35 756**

La rationalisation de la charge d'impôt se résume comme suit :

	2012	2011
Résultat de l'exercice	35 983	97 449
Charge / (produit d'impôt)	24 990	35 756
Résultat avant impôt	60 973	133 205
Taux d'impôt de la société mère	34,43%	34,43%
Charge / (Profit) d'impôt théorique	20 993	45 862
Rapprochement :		
- Différences permanentes	3 489	-252
- Différences de taux d'imposition	-4 835	-14 075
- Impôts de distribution	5 978	5 143
- Actifs d'impôts non reconnus par prudence	-	-441
- Utilisation des déficits non activés préalablement	-635	-481
Charge réelle d'impôt	**24 990**	**35 756**

NOTE 25 - TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

25-1 GAINS ET PERTES LATENTS LIES AUX VARIATIONS DE JUSTE VALEUR

Rubriques	2012	2011
Investissements nets agricoles	9 411	7 215
dont investissements	11 426	7 854
dont valeur brute sortie	-2 015	-639
(Gain) / perte de juste valeur sur les plantations	1 041	2 520
(Gain) / perte de juste valeur sur les stocks	3 501	10 032
Total	**13 952**	**19 767**

25-2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Rubriques	2012	2011
Variation des stocks	1 698	-22 975
Variation des clients et autres débiteurs	3 179	10 897
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	3 813	2 886
Total	**8 690**	**-9 193**

25-3 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE ET A LA CLOTURE DE LA PERIODE

Les éléments composant la trésorerie et ses équivalents à l'ouverture et à la clôture de la période se présentent comme suit :

Rubriques	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	Notes
Valeurs mobilières de placement	11 487	32 853	Note 14
Disponibilités	34 724	46 338	Note 14
Intérêts courus non échus s/ disponibilités	7	-	Note 14
Sous-total Trésorerie et équivalents de trésorerie	*46 220*	*79 192*	
Découverts bancaires	-5 095	-516	Note 17
Intérêts courus non échus - passif	-31	-33	
Total	**41 092**	**78 641**	

NOTE 26 – EXTRAIT DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AVANT/APRES APPLICATION DE LA NORME IAS41 SUR LES PLANTATIONS

	2012			2011		
Compte de Résultat consolidé- en K€	TOTAL	*IAS41 **	Avant IAS41	TOTAL	*IAS41 **	Avant IAS41
Chiffres d'affaires Caoutchouc	**358 534**		**358 534**	**403 016**		**403 016**
Chiffre d'Affaires total	419 353		419 353	422 340		422 340
Couts des marchandises produites	-294 316		-294 316	-252 572		-252 572
Variations stock	-3 563	*-3 501*	-62	10 573	*-10 032*	20 606
Couts des marchandises vendues	-297 879	*-3 501*	-294 378	-241 999	*-10 032*	-231 966
Marge sur couts directs	121 474	*-3 501*	124 975	180 342	*-10 032*	190 374
Application IAS 41 sur les plantations	-10 451	*-10 451*		-9 735	*-9 735*	
Résultat Opérationnel Courant	**67 684**	***-13 952***	**81 637**	**131 766**	***-19 767***	**151 533**
Résultat Opérationnel	**63 637**	***-13 952***	**77 589**	**132 047**	***-19 767***	**151 814**
Couts de l'endettement net	-2 664		-2 664	1 157		1 157
Charge d'impôt sur le résultat	-24 990	*1 247*	*-26 237*	-35 756	*4 839*	*-40 595*
RESULTAT NET	**35 983**			**97 449**		

NOTE 27 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément aux règles de management et au reporting interne du Groupe, les informations sectorielles sont présentées par activités puis par zones géographiques. Le principal décideur opérationnel (PDO) du groupe SIPH est son Directeur Général.

27-1 INFORMATIONS PAR ACTIVITES

Les informations par activités au titre des exercices 2012 et 2011 se présentent de la manière suivante :

COMPTE DE RESULTAT	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Chiffre d'affaires	**358 534**	**403 016**	**60 819**	**19 324**	**419 353**	**422 340**
Dotations aux amortissements	-8 030	-7 742	-	-	-8 030	-7 742
Résultat opérationnel courant	**68 159**	**132 016**	**-475**	**-250**	**67 684**	**131 766**
Autres produits et charges opérationnels	-4 816	568	-	-	-4 816	568
Résultat opérationnel	**64 112**	**132 297**	**-475**	**-250**	**63 637**	**132 047**
Coût de l'endettement net	-2 664	1 157	**-**	**-**	-2 664	**1 157**
Résultat de l'exercice	**36 458**	**97 699**	**-475**	**-250**	**35 983**	**97 449**

BILAN ET AUTRES INFORMATIONS *(en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)*	Caoutchouc		Autres activités		Total	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
ACTIFS SECTORIELS						
Ecarts d'acquisition	16 613	20 906			**16 613**	**20 906**
Immobilisations corporelles	72 662	53 378			**72 662**	**53 378**
Immobilisations financières	1 665	1 380			**1 665**	**1 380**
Actifs biologiques	150 444	149 848			**150444**	**149 848**
Stocks et en cours	85 597	90 426	253	657	**85 850**	**91 083**
Clients et autres débiteurs	29 799	27 073	13 858	8 567	**43 656**	**35 640**
Autres actifs courants	989	28 901	3 912	2 669	**4 900**	**31 570**
Actifs non alloués					**53 700**	**86 638**
TOTAL DES ACTIFS CONSOLIDES					**429 490**	**470 443**
PASSIFS SECTORIELS						
Endettement financier, part à long terme	25 309	30 405			**25 309**	**30 405**
Provisions à long terme	8 206	6 161			**8 206**	**6 161**
Provisions courantes	1 685	1 883			**1 685**	**1 883**
Endettement financier, part à court terme	18 580	5 097			**18 580**	**5 097**
Fournisseurs	4 523	14 635	5	3 809	**4 527**	**18 444**
Dettes fiscales et sociales (hors dette d'impôt)	26 676	8 166			**26 676**	**8 166**
Autres passifs courants	17 281	34 207			**17 281**	**34 207**
Passifs non alloués					**29 846**	**30 800**
TOTAL DES PASSIFS CONSOLIDES					**132 110**	**135 162**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	32 244	16 399	52	143	**32 296**	**16 542**
AUTRES INFORMATIONS					**0**	**0**
Effectifs (moyens)	12 896	11 422			**12 896**	**11 422**

27-2 INFORMATIONS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

Les informations par zones géographiques au titre des exercices 2012 et 2011 se présentent de la manière suivante :

(en milliers d'euros, à l'exception des effectifs)		Chiffre d'affaires	Actifs sectoriels	Résultat opérationnel	Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	Effectifs (moyens)
Côte d'Ivoire	2 011	319 968	255 714	77 319	4 503	6 176
	2 012	324 499	248 248	37 473	13 458	6 326
Ghana	2 011	48 539	56 020	20 220	4 304	2 351
	2 012	51 283	56 754	4 737	9 963	3 256
Nigéria	2 011	53 629	49 864	23 429	3 564	1 597
	2 012	43 542	55 142	21 427	5 300	1 967
Libéria	2 011	204	22 207	1	4 028	1 275
	2 012	29	15 647	0	3 523	1 324
Total Afrique	2 011	422 340	383 804	120 969	16 399	11 399
	2 012	419 353	375 791	63 637	32 244	12 873
France	2 011	0	0	0	143	23
	2 012	0	0	0	52	23
Total	**2 011**	**422 340**	**383 804**	**120 969**	**16 542**	**11 422**
	2 012	**419 353**	**375 791**	**63 637**	**32 296**	**12 896**

NOTE 28 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

28-1 ACHATS ET VENTES DE BIENS ET SERVICES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses actionnaires et leurs autres filiales. Les transactions se font au prix de marché.

Elles se résument de la manière suivante pour les années 2012 et 2011 :

28-1-1 Transactions réalisées entre SIPH et ses actionnaires

a) Année 2012 (en milliers d'euros)

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Charges	Produits	Nature de la transaction
SIPH	SIFCA	-	145	Ventes de marchandises
SIFCA	SIPH	5 143	-	Assistance technique
SIPH	Michelin		127 792	Vente de caoutchouc
Michelin	SIPH	965	-	Assistance technique
SIFCA	SAPH	220	-	Loyer des bureaux

b) Année 2011 (en milliers d'euros)

Société Prestataire	Société Bénéficiaire	Charges	Produits	Nature de la transaction
SIPH	SIFCA	-	152	Ventes de marchandises
SIFCA	SIPH	2 418	-	Assistance technique
SIPH	Michelin		185 641	Vente de caoutchouc
Michelin	SIPH	2 315	-	Assistance technique
SIFCA	SAPH	204	-	Loyer des bureaux

28-1-2 Transactions réalisées entre SIPH et ses filiales

En milliers d'euros	2012	2011
Produits	14 777	12 136
Charges	330 230	373 365

28-2 REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Les rémunérations brutes versées dans le Groupe SIPH (ou par les sociétés qui la contrôlent ou qu'elle contrôle) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au titre des années 2012 et 2011 ressortent comme suit :

I -Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social			
		Exercice N-1	**Exercice N**
Yves LAMBELIN	Président du Conseil d'Administration de SIPH jusqu' en avril 2011		
	* Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	108 295	0
Jean-Louis BILLON	Président du Conseil d'Administration depuis avril 2011 jusqu'à décembre 2012		
	* Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	178 321	390 888
Bertrand VIGNES	Directeur Général de SIPH depuis le 31/08/2009		
	* Rémunérations dues au titre de l'exercice détaillées en tableau II	262 574	232 169
	Total	**549 191**	**623 057**

Il n'y a pas d'options, ni d'attribution d'action au cours de l'exercice, ni au cours des exercices précédents Certaines données de N-1 ont été corrigées

II - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice N-1		Exercice N	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Yves LAMBELIN				
Présidence du Conseil d'Administration jusqu'en avril 2011				
Total rémunération	**108 295**	**108 295**	**0**	**0**
* Rémunération SIFCA	84 270	84 270		
* Couverture sociale expatrié (1)	15 025	15 025	0	0
* Jetons de présence (2)	9 000	9 000	0	0
***dont SIPH*	*9 000*	*9 000*	*0*	*0*
***dont SAPH*	*0*	*0*	*0*	*0*
Jean-Louis BILLON				
Présidence du Conseil d'Administration SIPH (depuis avril 2011 jusqu'à décembre 2012) & de SAPH				
Total rémunération	**178 321**	**178 321**	**399 288**	**390 888**
* Rémunération SAPH	122 438	122 438	137 414	137 414
* Rémunération SIFCA			242 390	242 390
* Couverture sociale expatrié (1)	35 200	35 200	0	0
* Jetons de présence (2)	20 683	20 683	19 483	11 083
***dont SIPH*	*18 000*	*18 000*	*16 800*	*8 400*
***dont SAPH*	*2 683*	*2 683*	*2 683*	*2 683*
Bertrand VIGNES				
Directeur Général				
Total rémunération	**262 574**	**262 574**	**232 169**	**232 169**
* Rémunération Sifca	210 574	210 574	232 169	232 169
* Couverture sociale expatrié (1)	52 000	52 000	0	0
* Jetons de présence (2)	0	0	0	0
***dont SIPH*	*0*	*0*	*0*	*0*
***dont SAPH*	*0*	*0*	*0*	*0*
Total	**549 191**	**549 191**	**631 457**	**623 057**

(1) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale expatriée (Santé, Retraite & Prévoyance)

(2) Jetons de présence versés net de retenue à la source

Certaines données de N-1 ont été corrigées

III - Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
	Montants versés au cours de l'exercice N-1	Montants versés au cours de l'exercice N
Alassane DOUMBIA		
Jetons de présence (1)		
Autres rémunérations (3)	22 394	42 472
IMMORIV		
Représentant permanent :		
- Pierre BILLON - (Fin de mandat 19 décembre 2012)		
Jetons de présence (1)		
Autres rémunérations		
- Lucie BARRY-TANOUS (Début de mandat 19 décembre 2012)		
Jetons de présence (1)		
dont SIPH		
dont SAPH		
Autres rémunérations		
- Frédérique VARENNES		
Jetons de présence (1)	4 000	0
dont SIPH	*4 000*	*0*
dont SAPH	*0*	-
Autres rémunérations (3)	44 524	338 083
TRANSITYRE		
Représentant permanent :		
- Jean François BOUFFARD (Fin de mandat : 21 avril 2011)		
Jetons de présence (1)	-	-
Autres rémunérations	-	-
- Jean-Philippe HOLLAENDER (Début de mandat : 21 avril 2011)		
Jetons de présence (1)		
Autres rémunérations		
MBFP		
Représentant permanent :		
- Thierry SERRES		
Jetons de présence (1)	1 109	0
dont SIPH	-	-
dont SAPH	*1109*	*0*
Autres rémunérations	-	-
Joël CADIER - (Fin de mandat : 27 juin 2011)		
Jetons de présence (1)	1 125	0
Autres rémunérations	-	-
Olivier de SAINT SEINE - (Fin de mandat : 27 juin 2011)		
Jetons de présence (1)	2 609	0
dont SIPH	*1500*	*0*
dont SAPH	*1109*	*0*
Autres rémunérations (3)	186 061	0
Total	**261 822**	**380 555**

Il n'y a pas d'avantages en nature

1) Jetons de présence versés net de retenue à la source

2) Rémunération uniquement constituée d'une couverture sociale (Santé,retraite & prévoyance)

3) Rémunération brute due au titre d'un contrat de travail préexistant aux mandats exercés, et indiquée pour la période couvrant les mandats.

Aucune des modalités suivantes de rémunération n'est applicable par SIPH :

- Il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'action, ni pour les mandataires sociaux, ni pour les salariés. En conséquence, aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2012, et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée par les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2012.

- Il n'existe pas de plan d'attribution d'action de performance. En conséquence, aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2012, et aucune action de performance n'est devenue disponible pour les dirigeants « mandataires sociaux » de SIPH au cours de l'exercice 2012.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite complémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Louis BILLON Président du Conseil d'Administration à partir d'avril 2011 jusqu'à décembre 2012		x		x		x		x
Pierre BILLON Président du Conseil d'Administration à partir de décembre 2012		x		x		x		x
Bertrand VIGNES Directeur Général		x		x		x		x

(*) Régime de retraite expatrié classique (IRCAFEX, CRE)

28-3 MODALITES DES GARANTIES DONNEES OU REÇUES

28-3-1 Pacte d'actionnaires entre la Compagnie Financière Michelin, SIFCA et Parme Investissement et Immoriv

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 18 juillet 2007, en présence de SIPH, entre la société en commandite par actions Compagnie Financière Michelin (ci-après désignée "CFM"), la société anonyme de droit ivoirien SIFCA et la société de droit ivoirien Parme Investissement et la société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques Immoriv.

La conclusion du pacte s'inscrit dans le cadre de la poursuite d'une politique de croissance dans le caoutchouc naturel au travers de la société SIPH. L'intention des parties est la réorganisation opérationnelle et fonctionnelle de SIPH afin de lui conférer et d'optimiser son rôle de holding financière et commerciale, animatrice du Groupe SIPH.

Ce pacte constitue un engagement de SIFCA et de Michelin afin d'éviter que le contrôle ne soit exercé de manière abusive par le ou les actionnaires majoritaires.

D'autre part, SIFCA et Michelin se sont engagés à ne pas agir de concert : cf. lettre à l'AMF du 20décembre 2007.

Les mesures prises au sein des structures de gouvernances et notamment la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, ainsi que la nomination d'un censeur indépendant au sein du conseil d'administration participent également à la limitation du risque de contrôle abusif.

Au 18 juillet 2007, les parties au pacte détiennent 3 825 570 actions SIPH, représentant 75,59 % du capital et 84,26% des droits de vote de cette société, répartis de la façon suivante :

Société	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
SIFCA	2 813 410	55,59%	562 682	71,41%
CFM	1 012 160	20,00%	101 216	12,85%
Total	**3 825 570**	**75,59%**	**663 898**	**84,26%**

Entrée en vigueur et durée du pacte

Le pacte est entré en vigueur à la date de sa signature, le 18 juillet 2007, pour une durée s'achevant le 30 mars 2015.

Engagement au maintien du niveau de participation

Parme Investissement et Immoriv, les actionnaires principaux de SIFCA, se sont engagées à conserver directement ou indirectement, une participation d'au moins 51% des droits de vote de SIFCA, cette dernière s'étant obligée quant à elle, à conserver directement ou indirectement, une participation d'au moins 34% des droits de vote de SIPH.

En cas de non-respect des engagements susmentionnés, le pacte prévoit que CFM pourra :

- exercer son droit de sortie conjointe totale,
- résilier certains contrats en vigueur entre les entités du Groupe Michelin et du Groupe SIPH.

Toutefois, dans le cas où un tel changement de contrôle entraînerait un cas de garantie de cours ou d'offre publique obligatoire, le droit de sortie conjointe proportionnelle et le droit de sortie conjointe totale seront caducs.

Droit de sortie conjointe totale de CFM

En cas de non-respect des engagements de maintien du niveau de participation de Parme Investissement et Immoriv, d'une part, et de SIFCA d'autre part, le pacte prévoit que CFM pourra exercer un droit de sortie conjointe totale.

Ce droit de sortie conjointe totale permettra à CFM de céder au cessionnaire la totalité des actions qu'il détient au moment de la notification du projet de cession par SIFCA.

Droit de préemption

Les signataires se sont consenti mutuellement un droit de préemption portant sur les titres SIPH qu'ils détiennent.

Toute partie cédante devra notifier préalablement à l'autre tout projet de cession à un tiers ou à tout autre actionnaire.

Les autres parties disposeront d'un délai de vingt jours à compter de cette notification, pour notifier à l'actionnaire cédant, l'exercice de son droit de préemption. A défaut d'exercice de son droit de préemption dans ce délai, la cession projetée pourra être réalisée en faveur du cessionnaire envisagé dans les conditions prévues initialement dans un délai de trente jours. Tout tiers qui deviendrait actionnaire de la société à la suite d'une cession hors marché par une des parties devra, comme condition de validité de ladite cession, consentir aux autres parties un droit de préemption portant sur les titres objet de la cession.

Droit de sortie conjointe proportionnelle de CFM

Le pacte prévoit une clause de sortie conjointe proportionnelle par laquelle SIFCA s'est engagée à informer CFM de tout projet de cession. CFM disposera d'un délai de vingt jours :

- pour exercer le droit de préemption, ou
- pour exercer son droit de céder au cessionnaire envisagé un nombre de titres proportionnel au nombre de titres cédés par Sifca.

En cas d'exercice par CFM du droit de sortie conjointe, la cession sera réalisée à la date, au prix et aux conditions mentionnés dans la notification adressée par SIFCA, y compris en cas de transfert d'apport.

En cas de refus du cessionnaire d'acquérir les titres détenus par CFM, SIFCA ne pourra pas procéder à la cession projetée, sauf s'il achète les titres de CFM.

Clause relative à la gestion de SIPH

Il a été stipulé une clause relative à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration de SIPH. Cette clause prévoit que la société devra être administrée par un conseil d'administration composé de six administrateurs, dont quatre administrateurs désignés par SIFCA, deux administrateurs par CFM. Il est prévu que CFM perdra son droit à une représentation au conseil si sa participation devient inférieure à 5% du capital de SIPH.

Il est prévu que pour l'adoption de certaines décisions importantes par SIPH le conseil d'administration devra statuer, sur première convocation, à l'unanimité des membres présents.

Sanction en cas de non-respect de la clause du pacte d'actionnaires relative à la gestion de la société SIPH

En cas de non-respect de la clause du pacte d'actionnaire relative à la gestion de SIPH, le pacte prévoit que CFM aura le droit de résilier de plein droit sans indemnité de sa part certains contrats conclus entre une entité du Groupe SIPH et une entité du Groupe Michelin.

Cession d'actions par SIFCA et ses affiliés à un actionnaire indésirable

Le pacte entend par "actionnaire indésirable" toute personne :

- ayant une activité concurrente de CFM ou de toutes autres entités du Groupe Michelin, ou ne respectant pas de manière notoire l'éthique que CFM et les autres entités du Groupe Michelin s'emploient à respecter notamment en terme de gouvernance d'entreprise, de respect des normes professionnelles et de développement durable, et,
- étant susceptible de détenir plus de 5 % du capital social et des droits de vote de la société SIPH.

Dans l'hypothèse où SIFCA et ses affiliés envisageraient de procéder à une cession de titres à un "actionnaire indésirable", CFM bénéficiera du droit de préemption sur les titres cédés et d'un droit de substitution. CFM devra notifier à SIFCA son intention d'exercer son droit de substitution à l'expiration d'une période de trois mois à compter de l'expiration de la période de vingt jours durant laquelle le droit de préemption pourra être exercé. En cas d'exercice par CFM du droit de substitution, la cession sera réalisée à la date, au prix et aux conditions mentionnées dans le projet de cession.

Dans l'hypothèse où CFM n'exerce pas son droit de préemption, ni son droit de substitution dans les délais, CFM bénéficiera de manière alternative à nouveau d'un droit de préemption avec les autres actionnaires ou d'un droit de résiliation de certains contrats en vigueur avec les entités du Groupe Michelin et du Groupe SIPH. Le droit de résiliation devra être réalisé dans un délai d'un mois.

28-3-2 Engagement donné par SIFCA au titre des actions qu'elle détient dans le capital social de SIPH

1 562 580 actions de SIPH détenues par SIFCA ont été nanties au profit d'établissements de crédit dans le cadre d'un emprunt obligataire souscrit par cette dernière.

NOTE 29 – GESTION DES RISQUES

29-1 RISQUE LIE AUX FLUCTUATIONS DU MARCHE DU CAOUTCHOUC

29-1-1 Le marché du caoutchouc

Dans le contexte économique défavorable de 2012, la consommation de caoutchouc naturel a stagné (+0.2%), à 10,6 millions de tonnes, marquant une pause dans son augmentation régulière *(+3,6 % par an sur les 10 dernières années)*.

La consommation a souffert de l'essoufflement de la demande européenne, américaine et japonaise.
Mais la consommation mondiale est depuis quelques années soutenue par la demande des pays émergents, notamment la Chine et l'Inde, en constante augmentation. La part de la Chine dans la consommation mondiale n'a cessé de croitre : passant de 25% à 36% en moins de 10 ans.

La production mondiale de caoutchouc naturel a été légèrement supérieure à la demande, avec 10,95 millions de tonnes (+2,3%). L'augmentation annuelle moyenne de la production est de 3,8 % sur les 10 dernières années.
L'Asie du sud-est demeure la première zone de production de caoutchouc. La Thaïlande (3,6 Millions de tonnes) et l'Indonésie (2,7 millions de tonnes) représentent à eux seuls 58% de la production mondiale.

Si la production de caoutchouc de certains pays asiatiques stagne ou régresse (Indonésie, Malaisie), d'autres maintiennent leur rang (Thaïlande) ou émergent (Vietnam avec 0,9 Millions de tonnes, en régulière augmentation).

(Source LMC 4e trim. 2012)

La baisse conjoncturelle constatée sur les marchés financiers et les matières premières a impacté le marché du caoutchouc à partir d'octobre 2011, marquant le retournement du cycle haussier.

Au 1er semestre 2012, le marché a été peu volatile (3,49 $/kg soit 2,69 €/kg). Les cours ont connu une nouvelle baisse au 3ème trimestre (2,75 $/kg soit 2,20 €/kg), mais se sont progressivement stabilisés pour se situer régulièrement voisin de 3us$/kg jusqu'à la fin de l'année 2012.

Le cours moyen de 2012 ressort ainsi à 2,45 €/kg (3,15$/kg), contre 3,24 €/kg (4,51 $/kg) en 2011 et 2,55 €/kg (3,38 $/kg) en 2010.

La qualité « TSR 20 » cotée en $ à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du groupe SIPH.

Dans ce contexte particulièrement volatile, le Groupe SIPH s'attache à maîtriser ses coûts et couvrir ses risques.

L'exploitation de l'hévéa s'exerce sur une durée de 40 ans, dont 7 ans environ avant les premières productions et ce, dans un marché cyclique ; l'offre s'adapte à l'évolution de la demande avec une inertie liée à la durée d'exploitation et de la période immature :

- la traversée d'un cycle bas est inhérente à l'activité. La possibilité de différer les investissements liés aux replantations en période de bas de cycle est un moyen pour l'entreprise de s'adapter à son contexte économique ;
- la gestion des replantations sur le long terme permet à SIPH de planifier sa production sur 20 à 30 ans à venir avec une augmentation régulière. Cette gestion patrimoniale des replantations permet à SIPH d'éviter de supporter le risque de cumuler une cyclicité des productions à celle des cours ;
- le niveau faible de l'endettement permet à SIPH de faire face à ses engagements en cas de retournement du marché.

29-1-2 Risques liés aux fluctuations du marché du caoutchouc

Le caoutchouc est une matière première à cours variable, dont la volatilité s'est accentuée depuis quelques années.

Quatre types de risques liés à la fluctuation des cours sont identifiés :

a) Fluctuation des cours sur le résultat

Impact de la variation des cours sur le Résultat Opérationnel Courant – hors variation de juste valeur des actifs biologiques

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, et les achats aux planteurs villageois, d'autre part.

Ces deux origines de caoutchouc ne contribuent pas de la même façon à la création de valeur ajoutée :

- le caoutchouc issu des plantations du Groupe a un coût de production indépendant du niveau des cours. SIPH génère donc une marge positive ou négative selon que le cours est supérieur ou inférieur au prix de revient : au-delà du point mort, la marge augmente proportionnellement aux cours ;

- le prix d'achat au planteur villageois est fixé en référence au SICOM 20. La qualité « 20 » cotée en dollars américains à Singapour (SICOM 20) est représentative de la majeure partie des productions du Groupe SIPH. Le prix de revient de ce caoutchouc suit donc les fluctuations du marché. Ainsi, en cas de hausse des cours, la marge au kilo dégagée sur ce caoutchouc acheté n'augmente pas aussi rapidement que celle réalisée sur le caoutchouc issu des plantations du Groupe.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;

- d'un effet « d'amortisseur » en cas de baisse des cours, la contribution positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a mis en place des couvertures, avec des produits dérivés fermes ou optionnels.

Impact de la variation de juste valeur des actifs biologiques

Selon les normes IFRS, les plantations (actifs biologiques) sont évaluées à leur juste valeur. Cette méthode peut induire en cas de fluctuation des cours, une volatilité importante du Résultat Opérationnel Courant. Cette variation de juste valeur des actifs biologiques ne représente qu'un écart de valorisation des actifs n'induisant aucun mouvement de trésorerie.

b) Risque de fluctuation des cours entre la production et les ventes

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (matières premières) acheté aux producteurs indépendants (50 % de la production de SIPH), est établi en référence à un prix planché fixé par les organismes de la filière (en corrélation avec les cours internationaux). Il se rajoute à ce prix des frais accessoires d'achat, comme le font les autres intervenants du marché.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement. Le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

SIPH procède à la mise au marché de toutes ses productions au fur et à mesure de la récolte ou de l'achat.

Les stocks sont donc couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

Les modalités de commercialisation et d'engagement sont régulièrement fixées et examinées par le Conseil d'administration.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a recours à des produits dérivés fermes ou optionnels.

c) Risques sur les produits dérivés destinés à sécuriser les prix de vente :

SIPH sécurise son chiffre d'affaires par la mise en place de produits dérivés (ventes de couvertures, swap).

Si les cours évoluent rapidement à la hausse, SIPH doit financer les appels de marge liés à ces produits dérivés.

Les produits dérivés étant utilisés pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable que ces ventes de couvertures n'excèdent jamais la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté.

La prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque.

d) Risque sur stocks

Les stocks sont couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

29-2 RISQUES LIE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET AUX ACQUISITIONS

Les risques associés au développement et aux acquisitions découlent des évolutions pouvant modifier les anticipations concernant l'environnement politique et administratif, les relations avec les aux communautés locales, la réponse aux besoins sociaux des salariés (santé…) les difficultés possible d'approvisionnement et de logistiques (électricité, transport, télécommunication…), ressources en main d'œuvre.

a) Risque lié à la stratégie de développement

SIPH a pour objectif de conserver sa position de leader en tant que producteur de caoutchouc africain. La stratégie de développement et d'acquisitions nécessaires est élaborée par le Conseil d'administration de SIPH qui réunit les expériences et les compétences de SIFCA (premier opérateur agro-industriel en Afrique de l'Ouest) et de Michelin (Industrie pneumatique et opérateur spécialisé du caoutchouc).

b) Risques liés à l'investissement dans CRC (Libéria)

Localisée dans le Maryland, à l'est du Libéria et à la frontière de la Côte d'Ivoire, CRC est aujourd'hui pénalisée par la faiblesse des infrastructures existantes et les fermetures de frontière avec la Cote d'Ivoire.

Ces difficultés sont susceptibles d'induire des retards et des couts additionnels au projet dont le programme d'investissement serait de 78 M$ dans les 10 prochaines années.

Toutefois, la proximité immédiate en Côte d'Ivoire des plantations de SAPH et de SIFCA doit permettre à CRC de bénéficier de l'assistance de ses partenaires. Michelin fournit une assistance technique à cette société. Parallèlement, SIFCA renforce de plus en plus sa présence managériale auprès de cette filiale.

L'obtention de terres nouvelles, au titre d'un contrat d'extension signé avec l'Etat du Liberia, reste l'une des priorités du projet, qui s'inscrit dans le plan à long terme du Groupe SIPH.

c) Risques liés au manque de ressources humaines

La croissance et le développement du Groupe induisent des besoins croissants en ressources humaines qui justifient la priorité donnée au recrutement à la formation et la mobilité des compétences nécessaires sur le périmètre du Groupe.

29-3 RISQUES LIES A LA STRATEGIE INDUSTRIELLE

Accompagné de l'assistance technique de Michelin, SIPH mobilise ses ressources pour adapter ses capacités d'usinages à l'accroissement tant de ses productions que des achats extérieurs.

L'augmentation des quantités de caoutchouc acheté induit une moindre maitrise de la qualité de la matière première, ce qui pénalise la production des grades de produits finis les plus recherchés des pneumatiquiers.

En 2012, le Groupe a commencé à investir dans des unités de pre traitement du caoutchouc, qui devrait permettre de mieux maitriser les qualités produites.

29-4 RISQUE PAYS

L'implantation de longue date du Groupe SIFCA en Afrique de l'Ouest lui permet d'avoir une connaissance concrète et une appréciation réaliste des risques pays.

Le développement induit par l'activité hévéicole dans les régions rurales constitue un facteur fort d'intégration et d'adaptation de l'activité de SIPH à son contexte.

Le niveau général de sécurité qui prévaut encore a conduit le Groupe SIPH à renforcer systématiquement les mesures de sécurisation des personnes et des biens.

a) Côte d'Ivoire

Après la crise de 2011 et la prise de fonctions du Président Ouattara, la réunification du pays avec la libre circulation des personnes et des biens a pu être engagée. Au niveau politique, les élections législatives se sont relativement bien déroulées et l'installation de l'Assemblée nationale et du Parlement ont contribué à restaurer l'état de droit.

La reprise économique est perceptible même si elle est encore lente en raison de la désorganisation généralisée engendrée par la crise postélectorale et la paupérisation de la population. Un climat de confiance s'installe progressivement avec l'amélioration de la sécurité, des réformes qui sont annoncées (à la filière café-cacao, législation sociale..), et la réhabilitation des infrastructures devraient contribuer à la stabilisation du pays.

b) Libéria

Après sa réélection, en Novembre 2011, Mme Johnson-Sirleaf a demandé le maintien d'une présence de l'ONU pour pouvoir mener à bien son programme politique qui « repose sur quatre piliers : sécurité, primauté du droit et gouvernance, relance économique et reconstruction des infrastructures ».

En cours de reconstruction, le Libéria ne dispose pas encore des infrastructures routières et sociales nécessaires et en 2012, sa frontière avec la Côte d'Ivoire a été fermée à de nombreuses reprises

Cependant, malgré des années de guerre civile, le Libéria est demeuré le second producteur africain de caoutchouc naturel, et le pays présente des conditions très favorables au développement de l'hévéaculture.

c) Nigéria

L'insécurité reste latente dans ce pays de 140 millions d'habitants, sixième producteur mondial de pétrole.

Les populations du Delta revendiquent une redistribution plus favorable des ressources pétrolières, avec des actions violentes, notamment des enlèvements.

Le conflit inter-ethnique et interreligieux s'est accentué avec les exactions sanglantes perpétrées par un groupe islamique radical. Les autorités nigérianes déploient d'importants efforts pour lutter contre ce mouvement.

De surcroit, en 2012, des manifestations se sont produites suite à la publication le 1er Janvier d'une nouvelle régulation du prix des produits pétrochimiques et d'une décision en vertu de laquelle les carburants ne sont plus subventionnés.

L'activité des plantations du groupe situées au Nigéria n'a pas été touchée de manière significative.

Trois plantations sur quatre sont localisées hors de la région du Delta (ORREL se situe dans l'Edo State, AREL dans l'Ondo State et WAREL dans l'Ogun State) ; les exportations de caoutchouc s'effectuent dans des conditions normales grâce à la proximité du port de Lagos.

Sont à relever comme des risques majeurs :

- des menaces sur la sécurité du personnel des plantations dans la région du Delta. Le Groupe a en conséquence renforcé les mesures destinées à permettre à l'ensemble de son personnel de travailler dans des conditions sécurisées.

- des difficultés de circulation pouvant gêner l'approvisionnement des usines et l'évacuation du caoutchouc.

Globalement, les activités de la filiale au Nigéria continuent de bien se dérouler en dépit de ces événements.

d) Ghana

Le Ghana offre aux investisseurs un contexte économique et politique stable et ne présente pas de risque pays particulier.

29-5 RISQUES DE FRAUDE

Sont à prendre en considération :

- Le détournement d'une matière première à une valeur marchande, négociable immédiatement dans les pays d'implantation.
- L'importance des paiements en espèces, du fait des localisations des plantations et usines dans les pays,
- Les possibilités de fraudes sur les comptes bancaires.

Pour faire face aux risques de détournement de la matière première, SIPH dispose d'outils spécifiques, adaptés à son activité et issus de son savoir-faire et de son expérience.

Des dispositions sont prises pour maitriser les risques sur les règlements : outre les dispositifs de contrôle interne mis en place dans les filiales et suivis par SIFCA, des audits systématiques sont opérés par SIFCA, dans le cadre de son contrat de prestations de services.

29-6 RISQUE DE DEPENDANCE

Il existe une relative dépendance du Groupe vis-à-vis de Michelin mais cette situation a évolué depuis fin 2011.

La convergence d'intérêts existant entre les deux Groupes a permis d'organiser une transition efficace. Le Groupe SIPH, et son actionnaire principal SIFCA, disposent depuis 2012 des ressources nécessaires en prenant directement en charge les experts indispensables à l'activité.

De surcroit, les liens commerciaux qui font de Michelin le client principal de SIPH sont établis sur des bases limitant le risque de dépendance. Les conditions commerciales appliquées sur les ventes de caoutchouc s'inscrivent dans les pratiques courantes en matière de négoce de caoutchouc naturel, le Groupe conserve son lien avec le marché et les autres « pneumatiquiers ». De plus, la durée de certains contrats commerciaux entre Michelin et le Groupe dont l'objet est de garantir la livraison d'un tonnage mensuel au prix de marché n'excède jamais un an.

29-7 RISQUE DE CREDIBILITE ET DE RESPONSABILITE

a) Risque lié à la qualité de l'information financière

L'organisation décrite, l'audit interne et la qualité des processus budgétaires (établissement et contrôle des budgets) et la mise en place de reportings hebdomadaires et mensuels fiabilisent le suivi de la gestion des productions, des coûts, des ventes et des investissements.

b) Risque lié au développement durable

La culture de l'hévéa contribue naturellement mais très efficacement au développement durable.

◗ Développement économique

Par la création d'emplois stables en milieu rural, la promotion de l'hévéaculture auprès des agriculteurs indépendants et l'utilisation de sous-traitants locaux, SIPH joue un rôle actif dans le développement des régions d'implantation de ses plantations, qui constituent des pôles de développement économique dans des zones rurales.

◗ Développement social

L'hévéaculture est fortement consommatrice de main d'œuvre agricole : les effectifs consolidés de SIPH représentent plus de 10 000 personnes, dans le respect des législations locales et internationales.

A ces effectifs s'ajoutent les planteurs indépendants et les sous-traitants qui bénéficient, avec SIPH, des revenus de l'hévéaculture.

Dans les cas où certains services ne sont pas pris en charge par les Etats, SIPH assure à ses employés les services de santé (dispensaires, médicaments, évacuation sanitaires, campagnes de prévention contre le SIDA ou le paludisme), la scolarisation des enfants (création et entretiens d'écoles) ou même certaines infrastructures (eau potable, électrification des villages, etc.).

◗ Ecologie et respect de l'environnement

Les plantations d'hévéas participent à la lutte contre la désertification africaine, par le maintien de milliers d'hectares boisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne présentent pas de risques industriels et technologiques spécifiques. Les technologies utilisées et les processus de fabrication sont connus et bien maîtrisés.

La culture de l'hévéa et le traitement du latex ne causent pas de dommages environnementaux identifiés. L'essentiel des eaux rejetées sont traitées par lagunage et les travaux d'aménagements complémentaires pour équiper l'ensemble des sites sont en cours.

Le stockage et l'usinage du latex dégagent une odeur désagréable mais non toxique. Cette nuisance reste toutefois très relative compte-tenu de la situation des centres de traitement localisés dans les plantations. Des investissements sont en cours chez GREL pour limiter cette nuisance. Le produit fini ne présente pas les mêmes inconvénients.

◗ Engagement des actionnaires de référence de SIPH

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & Compagnie Financière Michelin) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

SIFCA a créé en 2008, une direction du développement durable ainsi qu'un comité de pilotage. SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction, lesquels sont résumés ci-après :

- assurer la diffusion et l'application systématique de la politique d'hygiène et de sécurité et des conditions de vie des employés du Groupe ;
- assurer à l'ensemble du personnel, un équipement et des outils de travail sécurisés ;
- assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité ;
- déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment SIDA et paludisme ;
- prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.

29-8 RISQUE CLIENT

La concentration des « pneumatiquiers » limite le nombre des clients.

Michelin est le premier client du Groupe et représente 38 % du chiffre d'affaires consolidé caoutchouc en 2012. Les dix premiers clients du Groupe représentent plus de 90 % du chiffre d'affaire caoutchouc.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document », qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. Toutefois, dans un marché baissier et volatile, le risque que les clients refusent les livraisons en invoquant le moindre défaut de qualité est accru.

29-9 RISQUE DE CHANGE

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros. Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le Groupe SIPH, les outils de production, les stocks et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros).

Du fait de la nature de ses actifs commerciaux en euros (stocks, créances clients) et de la gestion de sa trésorerie qui ne conserve en devises que les ressources correspondant aux besoins courants en devises, SIPH est peu sensible au risque de change opérationnel, lié aux fluctuations de change sur ses actifs, ses passifs et ses engagements commerciaux et monétaires.

◗ SAPH (Côte d'Ivoire)

La société SAPH tient sa comptabilité en Francs CFA, devise qui a une parité fixe avec l'euro.

Les financements de la filiale SAPH étant libellés en Francs CFA, de même que ses comptes fournisseurs, une éventuelle dévaluation du CFA lui serait favorable. Les charges (dont notamment, la masse salariale) et les engagements financiers seraient alors dévalués. En effet, la majorité des charges est exprimée en CFA alors que le chiffre d'affaires est facturé en euros. Dès lors, il en résulterait une amélioration immédiate à la fois de la rentabilité de l'activité, mais également de la situation du bilan (valeur des actifs conservée contre dévaluation du passif).

◗ GREL (Ghana)

La société GREL a obtenu l'autorisation du gouvernement ghanéen de tenir sa comptabilité en euros. La monnaie ghanéenne, le cédi, est donc traitée dans la comptabilité du Groupe SIPH comme une devise. La tenue de la comptabilité de GREL en euro dans un pays dont la monnaie locale est susceptible de connaître une dévaluation traduit de façon réaliste les engagements de cette société.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de GREL sont placés en euros, à l'exception des besoins courants qui sont disponibles en monnaie ghanéenne.

◗ REN (Nigéria)

REN tient sa comptabilité en monnaie locale, le Naira.

L'intégration des comptes de REN dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

Actuellement, ces écarts sont faibles, compte-tenu des taux de change existants *(206,283 nairas / € au 31 décembre 2012, contre 206,495 nairas / € au 31 décembre 2011)*.

◗ CRC (Libéria)

CRC tient sa comptabilité en dollars américains. Les dettes de CRC sont libellées en dollars américains.

L'intégration des comptes de CRC dans la consolidation de SIPH est donc susceptible de générer des écarts de change.

29-10 RISQUE DE LIQUIDITE

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la direction financière a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des possibilités de mobilisation de financement court terme.

Les tableaux ci-après analysent les passifs financiers du Groupe qui seront réglés en net en fonction de fourchettes d'échéances basées sur la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués dans le tableau représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés, à l'exception du coût amorti de l'emprunt GREL. Les soldes exigibles à moins d'un an correspondent à la valeur comptable des passifs, l'impact de l'actualisation étant négligeable.

Rubriques	31/12/2012	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans	Total
Au 31 décembre 2012						
Emprunts bancaires (hors dérivés)	25 908	3 426	8 728	12 460	1 293	25 908
Instruments dérivés	679	36	-	-	643	679
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Emprunts d'Etat	3 060	875	603	904	679	3 061
Avances d'actionnaires	-	-	-	-	-	-
Découverts bancaires et crédit spot	14 242	14 242	-	-	-	14 242
Total passifs financiers	**43 889**	**18 580**	**9 331**	**13 364**	**2 614**	**43 889**
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	25 384	25 384	-	-	-	-

Le montant du coût amorti de l'emprunt GREL s'élève à - 795 milliers d'euros au 31 décembre 2012

Rubriques	TOTAL	A moins d'un an	Entre un et deux ans	Entre deux et cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 décembre 2011					
Emprunts	**35 501**	5 097	7 712	12 850	9 843
Fournisseurs et autres dettes (hors dettes fiscales et d'impôts)	**20 358**	20 358	-	-	-

Le montant du coût amorti de l'emprunt GREL s'élevait à - 883 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Les actifs financiers courants consolidés du Groupe s'élevant à 95 303 milliers d'euros au 31 décembre 2012 *(*149 773 *milliers d'euros au 31 décembre 2011)* couvrent très largement les passifs financiers à moins d'un an.

29-11 RISQUE SUR LE CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Pour préserver ou ajuster le structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, etc.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement. Ce ratio représente l'endettement net rapporté au total des capitaux propres. L'endettement net correspond au total des emprunts tels qu'ils figurent au bilan consolidé, diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, les ratios d'endettement sont les suivants :

Rubriques	31/12/2012	31/12/2011
Total des emprunts (Note 17)	43 889	35 501
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 14)	-46 220	-79 192
Endettement net	-2 331	-43 690
Total des capitaux propres	297 381	335 281
Ratio d'endettement net	**- 0,78%**	**-13,03%**

Le ratio d'endettement net de la société était négatif de 13,03% au 31 décembre 2011. Il demeure négatif à fin décembre 2012, bien qu'ayant diminué à -0,78%. Le niveau du *gearing* confirme le faible niveau d'endettement de SIPH.

29-12 RISQUE JURIDIQUE

29-12-1 Risque juridique sur conformité aux lois et règlements

Les risques juridiques et fiscaux de SIPH et de ses filiales ont été examinés à l'occasion de l'entrée de nouveaux partenaires au capital de SIPH ou de SIFCA, en 2005, 2007 et 2008.

Aucun risque significatif n'a été identifié à ces occasions.

Le contexte législatif et réglementaire des pays du Groupe SIPH est susceptible d'évolutions rapides. SIPH et ses filiales s'assurent de l'application correcte des dernières évolutions, en recourant, notamment, à des experts, en particulier dans les domaines du droit fiscal et du droit du travail.

29-12-2 Risque juridique sur mode de commercialisation des produits

Les ventes de matières premières de SIPH sont soumises aux dispositions des contrats internationaux adaptés aux produits commercialisés :

- les ventes de caoutchouc sont effectuées selon les conditions de la RTAE *(Rubber Trade Association of Europe)* ;
- les ventes d'huile de palme sont effectuées selon les conditions fixées par la FOSFA *(Federation of Oils, Seeds and Fats Association)* ;
- les ventes de tourteaux de coton sont effectuées selon les conditions de la GAFTA *(Grain and Feed Trade Association)* ;
- les ventes de sucre sont effectuées selon les conditions *« Sugar Association of London »*.

29-12-3 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou litiges, que ceux indiqués dans les comptes et l'annexe consolidés, pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de SIPH ou de ses filiales.

29-12-4 Risque juridique sur propriété intellectuelle et sur franchises et licences

Le Groupe n'est pas concerné par ce type de risque.

29-13 RISQUE LIE AUX HOMMES CLES

Le Groupe estime disposer d'une organisation et d'une structure de management qui lui permet de poursuivre son activité et son développement dans des conditions normales, dans l'hypothèse où l'un des membres de son équipe dirigeante serait dans l'incapacité d'assurer ses fonctions.

29-14 RISQUE LIE A L'ACTIVITE AGRICOLE

Le Groupe couvre par des polices d'assurance, les risques classiques ainsi que certains risques spécifiques à son activité, ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs.

En Côte d'Ivoire et au Ghana, les risques classiques (parc véhicule et engins, usines et bureaux, contre l'incendie, la responsabilité civile d'exploitation, l'indemnisation des employés en cas d'accident du travail) sont assurés.

A ces risques classiques s'ajoutent d'autres risques spécifiques, tels que certains transports de fonds.

Il faut noter qu'aucune compagnie n'assure le risque d'incendie des plantations d'hévéas. Ce risque est bien connu des planteurs et le Groupe le gère par la mise en place de moyens de prévention lors des saisons sèches : rondes régulières de surveillance, mise en place de dispositifs visant à contenir le développement de feu, tels des pare-feu notamment.

Les pathologies de l'hévéa identifiées dans les plantations de SIPH font l'objet de surveillances systématiques et de traitements adaptés.

Aucune pathologie susceptible de porter atteinte au potentiel productif des hévéas n'a été identifiée à ce jour. Le microcyclus, maladie cryptogamique responsable de la destruction de plantations d'hévéas en Amérique du Sud, n'a jamais été identifié sur le continent africain.

29-15 AUTRES RISQUES

29-15-1 Risque sur actions

La société SIPH n'intervient pas sur son titre et ne détient à ce jour aucun titre en autocontrôle.

La filiale SAPH est cotée à la bourse d'Abidjan. SIPH n'a pas vocation à intervenir sur le marché du titre SAPH dans le cadre de régulation du cours et les titres qu'elle possède ne constituent pas un placement de trésorerie à court terme.

29-15-2 Risque de taux

SIPH a contracté en 2008 un emprunt à taux variable auprès de la Société Générale, lequel a fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt.

Deux nouveaux emprunts à taux variable ont été contractés par SIPH en 2011 pour un total de 15,8 millions d'euros, auprès des banques Crédit Agricole et Palatine. Ces emprunts ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt.

L'opportunité de couverture des risques sur taux d'intérêt variable sera systématiquement étudiée par le Groupe. La mise en place d'un mécanisme de couverture dépend du niveau de risque encouru, du coût du type de couverture proposée et des prévisions d'évolution des taux de référence. La crise des subprimes n'a pas eu d'impacts financiers sur SIPH.

Les autres risques sont évalués par SIPH comme non significatifs – en raison de leur faible probabilité d'occurrence ou d'impact sur la valeur de SIPH ou le résultat.

NOTE 30 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

30-1 ENGAGEMENTS DONNES

- Engagement de blocage de SICAV à hauteur de 32 500 € chez la Société Générale, en garantie d'une caution donnée par la Société Générale au profit du bailleur des bureaux occupés par SIPH à Courbevoie.
- Pour l'emprunt de 8 Millions d'euros contracté auprès de la Banque Palatine en 2011 SIPH holding s'est engagé à maintenir la situation nette sociale à un niveau au moins équivalent à 90% de celui existant au 31-12-11, à maintenir un endettement ajusté consolidé sur capacité d'autofinancement consolidée inférieur ou égal à 2, à maintenir un rapport entre l'endettement ajusté consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,5
- Pour l'emprunt de 7,5 Millions d'euros contracté auprès du Crédit Agricole en 2011, SIPH s'est engagé à maintenir un rapport entre l'endettement net consolidé sur EBITDA inférieur à 1, et un rapport entre endettement net consolidé sur les fonds propres consolidés inférieur ou égal à 0,7
- Pour l'emprunt de 8 millions d'euros sur une durée de 7 ans contracté auprès de la Société Générale en 2008 , Engagement au profit de la banque de subordonner la distribution de dividende au respect du règlement des échéances du prêt, et de conserver un pourcentage de détention supérieur à 51% dans les filiales SAPH, REN et GREL, sauf accord préalable du préteur. Promesse de nantissement au profit du prêteur des 7 979 310 actions (60%) détenues par SIPH dans le capital social de la société CAVALLA RUBBER CORPORATION Inc., en garantie de l'emprunt.
- Engagement au profit de Theodoro GONZALES de payer tous les coûts et indemnités occasionnés par la perte de documents par DHL, qu'ils soient dus à DELMAS dans le cas où la garantie serait appelée. Cet engagement prend fin le 07/05/2018.
- Engagements donnés sur des contrats à terme de caoutchouc au 31 décembre 2012
    - Contrats SWAP EUR portant sur 10 825 tonnes
    - Contrats SWAP USD portant sur 3 650 tonnes
- Principaux engagements donnés dans l'accord de concession CRC :
    - CRC devra investir USD 78 000 000 se décomposant ainsi : USD 35 000 000 pendant la période de réhabilitation, et USD 43 000 000 sur 30 ans
    - CRC devra mettre en place un programme de plantation et/ou de replantation d'hévéas et de palmiers répondant aux obligations suivantes :
        - ✓ au moins 40 % de la concession devra être plantée ou replantée à la fin de la 10ème année
        - ✓ au moins 80 % à la fin de la 20ème année
        - ✓ 100 % à la fin de la 25ème année
    - CRC devra assurer des conditions sanitaires modernes, fournir de l'eau potable, des habitations, des écoles élémentaires, secondaires, des dispensaires…
    - Ratio d'endettement-covenant : CRC devra respecter le ratio d'endettement 3:1 (maximum dette/capitaux propres)

30-2 ENGAGEMENTS REÇUS

- Garanties d'actifs et de passifs consenties à SIPH par la Compagnie Financière Michelin dans le cadre de l'opération d'apport des titres de la société REN à SIPH :
  - Garantie spécifique concernant les déficits fiscaux des filiales AREL, ORREL et WAREL imputables sur des résultats futurs; ces déficits ressortaient au 1er janvier 2006 à environ 1,6 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée;
  - Garantie spécifique concernant certains risques fiscaux identifiés à hauteur d'un montant d'environ 2,8 millions d'euros. Cette garantie n'est soumise à aucune limitation de durée.
  - Ces garanties n'ont pas été mises en jeu au cours de l'exercice 2012.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par la Société Générale suite à la mise en place en 2008 d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 5.65%.
- Couverture de taux d'intérêt (cap de taux) consenti par la Banque Palatine suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 8 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,20% maximum.
- Couverture de taux d'intérêt (swap de taux) consenti par le Crédit Agricole suite à la mise en place en 2011 d'un emprunt de 7,5 millions d'euros (taux variable). Le taux effectif de cet emprunt après couverture est de 3,99%
- Engagements reçus des filiales de SIPH sur des contrats de couverture SWAP, en parallèle des engagements donnés :
  - Contrats SWAP EUR portant sur 10 825 tonnes
  - Contrats SWAP USD portant sur 3 650 tonnes

NOTE 31 – EVENEMENTS POST CLOTURE

Certaines entreprises ivoiriennes qui réalisaient au moins 30% de leurs ventes à l'export étaient exemptées de TVA sur les acquisitions de biens et services. La loi de finance 2013 supprime cette exemption : SAPH devra donc acquitter la TVA, avant de pouvoir la récupérer auprès de l'Etat Ivoirien. Cette avance de TVA est susceptible de mobiliser une dizaine de millions d'euros de besoin en fond de roulement.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET LES PRINCIPES ET LES REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du code de commerce pour les SA à Conseil d'administration, votre Président vous rend compte par le présent rapport :

1. de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ainsi que de l'étendue des pouvoirs du Directeur Général *(première partie)* ;

2. des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe *(deuxième partie) ;* et

3. des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux *(troisième partie).*

Dans sa séance du 21 avril 2011, le Conseil d'administration de la société a décidé d'adopter le « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » établi par MiddleNext (le « Code de gouvernance MiddleNext ») comme code de référence de la société pour l'établissement du présent rapport. Ce code est disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com).

Les recommandations et leurs motivations sont exposées ci-après :

- R1 : Cumul contrat de travail et mandat social :

  Le Président du Conseil ainsi que son Directeur Général ne sont pas concernés par cette recommandation, n'étant pas lié par un contrat de travail avec SIPH.
  Pour les administrateurs concernés, il est maintenu la coexistence d'un contrat de travail et d'un mandat social, justifié par l'existence de fonctions techniques séparées, toutes très antérieures à la prise de mandat.

- R2 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

  En ce qui concerne les rémunérations des mandataires sociaux, la Société se conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. Ainsi, les principes de détermination de ces rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

- R3 : Indemnités de départ :

  Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou au titre d'une clause de non concurrence.

- R4 : Régimes de retraite supplémentaire :

  SIPH n'a pas mis en place de régime de retraite supplémentaire à prestation définie.

- R5 : Stock-options et attribution gratuite d'actions :

  SIPH n'attribue pas de stock option ou d'action gratuite.

- R6 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil :

  Le pacte d'actionnaire établi en 2007 au sein de la société précise les modalités de fonctionnement du Conseil. Il a valeur de règlement intérieur.

- R7 : Déontologie des membres du conseil :

  Au moment de sa nomination, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat et se conformer aux règles de cumul des mandats, informer le Conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.

- R8 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants au sein du conseil :

  La composition du Conseil d'administration de SIPH et son mode de fonctionnement ont été définis par un pacte d'actionnaire signé le 18 juillet 2007 par SIFCA & MICHELIN, qui représentent 75,59 % du capital de la SIPH et constituent l'actionnariat de référence.

  Ce pacte, qui ne prévoit pas d'administrateur indépendant, précise la composition du Conseil d'administration. SIPH n'applique donc pas la recommandation du code de référence d'accueillir de membre indépendant. Toutefois, SIPH a nommé un censeur lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 04 juin 2010. Celui-ci justifie de tous les critères d'indépendance décrits dans la recommandation du code de référence.

- R9 : Choix des administrateurs :

  Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat a fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'administration de la Société.

- R10 : Durée des mandats des membres du conseil :

  La durée des mandats des administrateurs votés par l'Assemblée Générale du 27 juin 2011 a été ramenée à 4 ans, contre 6 ans précédemment.

- R11 : Information des membres du conseil :

  L'ordre du jour est établi par le Président. Il est communiqué préalablement à chaque réunion et accompagné, dans la mesure du possible, des projets de documents soumis aux membres du Conseil ainsi qu'aux commissaires aux comptes lorsqu'ils sont convoqués.

- R12 : Mise en place de comités :

  L'ordonnance 2008-1278 du 8 décembre 2008 a rendu obligatoire pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, la mise en place d'un comité d'audit. L'article L 823-20 nouveau issu de l'ordonnance susmentionnée exempte toutefois de cette obligation de constituer un comité d'audit, les sociétés disposant d'un organe remplissant les fonctions de ce comité, « qui peut être le conseil d'administration, sous réserve de l'identifier et de rendre publique sa composition ».

Le Conseil d'administration a décidé, par délibération du 31 août 2012, d'assumer lui-même les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L.823-19 du Code de commerce, par application des dispositions de l'article L.823-20 4° du code précité. Un communiqué paru sur le site SIPH le 04 septembre 2012 a rendu publique sa composition.

- R13 : Réunions du conseil et des comités :

  Le Code de référence recommande un minimum de 4 réunions annuelles. Le conseil d'administration de SIPH s'est réuni 5 fois en 2012.

  Le Conseil de SIPH se réunit obligatoirement au minimum 3 fois par an, et à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

- R14 : Rémunération des administrateurs :

  La politique de distribution des jetons de présence tient compte de l'assiduité de chaque administrateur au sein du conseil.

- R15 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil :

  L'examen du présent rapport du président puis le débat ouvert préalablement à son approbation permettent au Conseil d'administration d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le Conseil d'administration considère que ce faisant il respecte l'esprit des recommandations Middlenext visant la mise en place d'une procédure d'évaluation.

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

PREMIERE PARTIE :
Composition, conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration et étendue des pouvoirs du Directeur Général

1.) COMPOSITION DU CONSEIL ET DIRECTION

La société SIFCA contrôle, au 31 décembre 2012, 55,59 % du capital et 63,27 % des droits de vote de SIPH. Le deuxième actionnaire CFM (Compagnie Financière Michelin) détient quant à lui 20 % des actions du capital et 22,76 % des droits de vote au 31 décembre 2012.

SIFCA et CFM actionnaires de référence détiennent ainsi 75,59 % du capital social de la SIPH.

Le flottant représente 24,41 % du capital au 31 décembre 2012, inchangé par rapport au 31 décembre 2011.

Le Conseil d'administration, au 31 décembre 2012, est composé de 6 administrateurs et d'un censeur.

Le Conseil actuel a été renouvelé dans son ensemble lors de l'assemblée générale du 27 juin 2011.

Les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une période de 4 ans, et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Dans les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le président du conseil d'administration rend compte de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Le Conseil s'est ainsi doté de deux représentants permanents de sexe féminin en 2011 et en 2012 afin de respecter la parité hommes/femmes établi par la loi 2011-103 du 27 janvier 2011.

Les mandats de Président du Conseil et de Directeur Général sont dissociés depuis août 2009.

Pierre BILLON a été nommé Président du Conseil d'administration par le Conseil du 19 décembre 2012 en remplacement de M. Jean-Louis BILLON. Bertrand VIGNES est Directeur Général de la SIPH depuis le 31 août 2009.

Jean-Louis Billon : Après sa maîtrise en Droit des affaires obtenue à l'Université de Montpellier, il obtient une maîtrise en gestion aux Etats-Unis où il commence sa carrière professionnelle comme cadre commercial chez Grace Cocoa. De retour en Côte d'ivoire en 1995, il débute chez SIFCA dont il est secrétaire général, avant de gravir tous les échelons. Il est aujourd'hui Président du groupe SIFCA, président du Conseil de SAPH et de SIPH. Fortement impliqué dans la vie économique, politique et sociale de Côte-d'Ivoire, il est également président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Ivoire, maire de la commune de Dabakala, Membre du Conseil Economique et Social, membre de plusieurs organisations professionnelles dont la Fédération des industries et services de Côte d'Ivoire et le Conseil national du Patronat ivoirien.

Pierre BILLON : Né le 16 mai 1970, Pierre Billon est administrateur de Sifca, administrateur et Directeur Général de Sifcom, société holding ayant les mêmes actionnaires majoritaires que Sifca.
Titulaire d'un DESS en Marketing obtenu à l'Université de Nice Sophia Antipolis et d'un Mastère de Finance de l'Ecole Supérieure de Commerce de Nice-CERAM, Pierre Billon a effectué l'ensemble de sa carrière professionnelle dans le secteur bancaire avant d'intégrer les Groupes Sifca et Sifcom. Il a travaillé de 1995 à 1999 à la Citibank Monte Carlo en tant que Trader sur le marché des changes et le marché monétaire puis Trésorier de la banque et conseiller en investissement auprès de la clientèle privée. En 1999, Il a rejoint la banque d'affaires Africa Merchant Bank en tant qu'analyste financier spécialisé dans les financements de projets. En décembre 2001, il a pris la Direction Générale de Comafrique Entreprises puis celle de sa maison mère Sifcom en janvier 2006.

Bertrand Vignes : Ingénieur Agronome. Il intègre le Groupe Michelin en 1981, et assure différents postes techniques et opérationnels dans les plantations d'hévéas en Côte d'ivoire et au Nigeria. A partir de 1986, il participe à la création d'un projet hévéicole dans le Mato Grosso au Brésil, puis assure la direction des plantations Michelin de Bahia, puis du Mato Grosso. De 1999 à 2009 il est responsable du département Caoutchouc Naturel et Plantations du Groupe Michelin. A compter de février 2009, Bertrand Vignes quitte Michelin pour intégrer la société SIFCA en tant que Directeur Général Adjoint. Il est nommé Directeur Général de la société SIPH à compter du 31 août 2009.

Alassane DOUMBIA : Titulaire d'un Master en Finance, il débute sa carrière chez Archer Daniel Midland en Angleterre en tant qu'Auditeur Interne. En 2001, il intègre le département banque d'affaires « Africa Merchant Bank » de la filiale Belgolaise de la Banque Fortis. Fin 2005, il entre à la Sifca en tant que responsable du département nouveaux projets et financement stratégique. En 2008, il est nommé Directeur dudit département. Mr DOUMBIA est également administrateur de Sifca.

Frédérique Varennes : Frédérique Varennes intègre le groupe en 1985 en tant que Chargée d'Etudes de faisabilité Agro-industrielles, puis est nommée Secrétaire Général de plusieurs filiales.
De 1992 à 2000, elle assure les fonctions de Responsable du contrôle de gestion et de l'audit interne.
De 2000 à 2010, elle exerce la fonction de Directeur Administratif et Financier et participe au succès de la réorganisation du Groupe (restructuration financière, croissance externe, réactivation de la vie boursière de SIPH).
Depuis septembre 2011, elle assure la fonction de Secrétaire Général de SIPH.

Lucie Barry-Tannous : Titulaire d'une maîtrise en Droit des Affaires et d'un DESS en Economie du Développement, elle a débuté sa carrière comme consultant pour le PNUD et le FIDA en 1992 au Mali. Elle intègre le groupe ECOBANK en 1993 en tant que responsable de l'Administration du Crédit à Lomé au TOGO, fonction qu'elle occupera à PARIBAS à Yaoundé (Cameroun) en 1996.
Elle entre au Lycée Français de Lagos (NIGERIA) de 1997 à 2001 en tant qu'enseignante.
En 2001, elle a rejoint le groupe COMAFRIQUE où elle a occupé successivement les fonctions de Secrétaire Général, d'Administrateur Général puis Directeur Général de COMAFRIQUE Technologies. Elle assure également le secrétariat administratif et juridique de SIFCOM depuis 2007."

Thierry Serres : Ingénieur Agronome ; Il intègre le Groupe Michelin en 1995, et assure différents postes opérationnels dans les plantations d'hévéas au Nigeria et en Côte d'Ivoire. A partir de 2006, il pilote plusieurs projets d'implantation du Groupe en Asie et d'évolution des mélanges à base de caoutchouc naturel. Depuis janvier 2009, il est responsable du département Caoutchouc Naturel et Plantations du Groupe Michelin.

Jacques-Philippe Hollaender : Diplômé de la Rouen Business school et master en management de Aston University, il rejoint le Groupe Michelin en 2001. Il occupe le poste de relations investisseurs du Groupe. Il est actuellement Directeur Financier de la ligne produit Matériaux de Michelin.

Bernard Diguet : Après une licence de sciences économiques et un diplôme de l'Institut d'études politiques, il intègre en 1960 la Banque de France, où il sera nommé Inspecteur (1965) puis Chef de mission de la Commission bancaire (1974). Détaché en Afrique en 1985, il sera successivement Conseiller auprès des Ministres des Finances et de l'Economie du Sénégal et de la Côte d'ivoire, chargé notamment du suivi des programmes d'ajustements structurels et de redressements bancaires et financiers. Appelé en 1994 au Cabinet du Ministre de la Coopération, il rejoindra ensuite le Secrétariat général de la Présidence de la République comme Conseiller technique. Membre de la Section des relations extérieures au Conseil Economique et Social (2007), il reste concerné par les questions financières et de développement comme membre du Comité d'Audit de l'Agence française de développement et de sa filiale Proparco.

Identité des administrateurs	MANDATS			Adresse	Fonction principale exercée dans la SIPH	Autres mandats exercés dans toute société actuellement		Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 dernières années
	Première nomination	Renouvel-lements	Fin de mandat			Fonction	Société	
Jean-Louis BILLON né le : 08/12/1964 Nationalité : Française	19/06/2001	- 28/06/2002 - 29/06/2005 - 27/06/2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014	01BP 1289 – Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire	Président du Conseil d'administration jusqu'au 19/12/2012	Président du CA	* SAPH (Côte d'Ivoire) * GREL (Ghana) * SIFCA SA (Côte d'Ivoire) * SIFCOM (Côte d'Ivoire)	* UNIPAR (Administrateur général) * SIFCA-COOP (Administrateur) * SCI SIFCOM (Gérant) * UUREL, WAREL , REN (PCA)
						Représentant permanent	* SIFCOM aux Conseils de : ** *SUCRIVOIRE (Côte d'Ivoire)*	***Représentant Permanent de*** **:** * SIFCA aux CA de FILIVOIRE * UNIPAR aux CA de COMAFRIQUE
						Administrateur	* COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) * RENL (Nigéria)	* SIFCOM aux CA de SIFCOM-ASSUR, SIFCA, SHB * SIFCA aux CA de COSM IVOIRE
Pierre BILLON né le : 16/05/1970 Nationalité : Française	19/12/2012		AG statutant sur les comptes de l'exercice 2014		Président du Conseil d'administration depuis le 19/12/2012	Administrateur	* SIFCA et de ses filiales *(Palmci, SANIA Sucrivoire, Saph)* * BANQUE ATLANTIQUE (Côte d'Ivoire) * SICOM ED * SOGEM ED * M CI * SIFCOM et de ses filiales : *SM T CI,*	
						Président du CA	** *COM AFRIQUE TECH (Côte d'Ivoire)* ** *ATC COM AFRIQUE (Côte d'Ivoire)* '* *M OVIS Belgique* '* *M OVIS*	
						Représentant permanent	* SIFCOM aux Conseils de : ** *Orange (Côte d'Ivoire), France Câbles (France), Canal +(Côte d'Ivoire)*	
IM M ORIV SA Nationalité : Iles Vierges Britanniques RP : Lucie BARRY TANNOUS née le : 05/07/1967 Nationalité : M alienne	19/12/2012					Administrateur	* SIFCA * SIFCOM * M OVIS * M OVIS Belgique	
							** *COM AFRIQUE TECH (Côte d'Ivoire)* ** *ATC COM AFRIQUE (Côte d'Ivoire)*	

Identité des administrateurs	MANDATS			Adresse	Fonction principale exercée dans la SIPH	Autres mandats exercés dans toute société actuellement		Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 dernières années
	Première nomination	Renouvel-lements	Fin de mandat			Fonction	Société	
Alassane DOUMBIA Né le 14/07/1976 Nationalité : Ivoirienne	27/06/2011	-	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014	01BP 1289 - Abidjan 01 Côte d'Ivoire		Président du CA	* SUCRIVOIRE (Côte d'Ivoire) * PALM CI (Côte d'Ivoire)	
						Administrateur	* SANIA (Côte d'Ivoire) * SIFCA (Côte d'Ivoire) * SAPH (Côte d'Ivoire) * SIFCOM (Côte d'Ivoire) * COMAFRIQUE TECH (Côte d'Ivoire) * ATC COMAFRIQUE (Côte d'Ivoire) *SMT-CI * RENL (Nigéria) * CRC (Libéria)	
SIFCA SA Nationalité : Ivoirienne RP : VARENNES Frédérique née le : 15/10/1960 Nationalité : Française	27/06/2011	-	AG statutant sur les comptes de l'exercice 2014	*Siège social* : Boulevard du Havre, Zone Portuaire, 01BP 1289 Abidjan - Côte d'Ivoire	Administrateur : Représentant Permanent de SIFCA			
MFPB « Michelin Finance (Pays-Bas) B.V.» Nationalité : Néerlandaise RP : Thierry SERRES né le 25/08/1970 Nationalté : Française	20.10.2006	27/06/2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014	*Siège social* : Amsterdam Adresse commerciale : Huub van Doorneweg 2 NL - 5151DT Drunen	Administrateur	T. SERRES Représentant Permanent	* Michelin Finance (Pays-Bas) B.V. au Conseil SAPH (Côte d'Ivoire)	
TRANSITYRE B.V. Nationalité : Néerlandaise RP : Jacques-Philippe HOLLAENDER Né le 19/03/1966 Nationalité : Française	27/06/2011	-	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2014	*Siège social* : Breda Adresse: Eikdonk 5 NL-4825 AZ Breda	Administrateur	J. P. HOLLAENDER Représentant Permanent	* COMPAGNIE FINANCIERE DU GROUPE MICHELIN, "Senard et Cie" au Conseil SAPH (Côte d'Ivoire) □	

2.) TRAVAUX DU CONSEIL

2.1.) Rôle du Conseil

Conformément au titre 3 – article 25 §1 & §3 des statuts de la société : « Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et, dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ».

« Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles ».

Aux cours de ses différentes réunions, le Conseil d'Administration étudie systématiquement l'évolution des résultats du Groupe, tant réalisés que prévisionnels.

Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont régulièrement informés de tout événement significatif dans la marche des affaires de la société.

SIFCA et Michelin, représentés au Conseil d'administration, sont destinataires du reporting mensuel de SIPH et de ses filiales.

Le Conseil d'administration examine et décide les opérations d'importance stratégiques.

2.2.) La tenue des réunions du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit au minimum trois fois par an et en tout état de cause, à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

L'agenda des réunions du Conseil en 2012 a été le suivant :

- **06 avril 2012 :** Analyse des comptes 2011 et trésorerie Groupe 2012 ; Arrêté des comptes sociaux et consolidés et approbation du rapport de gestion et du rapport du président sur le contrôle interne de l'exercice 2011 ; Convocation de l'AGM ; Marche des affaires ; Conventions réglementées,

- **24 avril 2012 :** Arrêté et approbation définitif des comptes consolidés ;

- **16 juillet 2012 :** Consultation sur la convention de Trésorerie entre SIPH et GREL.

- **31 août 2012 :** Arrêté des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2012 ; Revue des prévisions de résultat et de trésorerie 2012 Marche des Affaires avec revue de la commercialisation, des projets des Filiales et des développements ; Approbation des conventions réglementées ; Création du Comité d'audit

- **19 décembre 2012 :** Examen et adoption du budget 2013 ; Marche des affaires : Projections financières long terme et financement, Augmentation de capital et Recapitalisation de CRC ; filiales et développement ; commercialisation.

Le taux de participation des administrateurs aux Conseils d'Administration en 2012 a été de 93 %.

2.3.) L'évaluation des travaux du Conseil d'administration

La relecture de ce rapport du président puis le débat instauré à l'occasion de son approbation permettent au conseil d'administration d'analysé le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le conseil d'administration considère que cela tient lieu de procédure d'évaluation des travaux du conseil d'administration.

3.) RELATIONS DU CONSEIL AVEC LES TIERS

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (semestriels) ainsi que les comptes annuels.

4.) COMMUNICATION AVEC LE MARCHE

SIPH publie ses comptes annuels et semestriels dans les délais légaux.

Un communiqué sur le chiffre d'affaire est publié dans les quarante-cinq jours suivants la fin de chaque trimestre.

L'ensemble des communiqués et l'information réglementée sont disponibles sur le site de la société : WWW.SIPH.COM

5.) COMITE D'AUDIT

Le Conseil d'administration d'août 2012 a décidé de remplir les fonctions du comité d'audit, en se réunissant en dehors de la présence du Président et du Directeur Général. Le comité d'audit se réunie au moins une fois préalablement à chaque conseil d'administration et présente les conclusions de ses travaux lors de chaque conseil.

6.) COMITES SPECIALISES

Le Conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en place de comité spécialisé (comités spécialisés, comité des comptes, comité de rémunération, comité de sélection et de nomination), compte tenu de la position opérationnelle de ses membres, de leur présence dans les Conseils des filiales, et de la taille de la société SIPH.

7.) LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'administration du 31 août 2009, sur proposition de son Président, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Pierre BILLON a pris la Présidence du Conseil d'administration en décembre 2012 et Bertrand VIGNES la fonction de Directeur Général depuis août 2009.

Le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances et représenter la société dans ses relations avec les tiers, le tout dans la limite des dispositions légales ainsi que des stipulations des statuts de la société et des pouvoirs réservés au Conseil d'administration tels que définis au pacte d'actionnaires du 18 juillet 2007 conclu entre les sociétés SIFCA et CFM.

8.) DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les articles 30 et 31 des statuts de la société seront modifiés lors de la prochaine Assemblée Générale afin de se conformer aux nouvelles dispositions de l'article R.225-69 du Code de commerce *(modifié par le décret 2010-684 du 23 juin 2010)* et l'article 225-106 du Code de commerce *(ordonnance n°2010-1511 du 9 décembre 2010)* en ce qui concerne respectivement les délais de convocation et les dispositions relatives au mandat d'actionnaire.

Les modalités de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont ainsi énoncées aux articles 29 à 31 des statuts de la Société.

L'information concernant les convocations aux assemblées générales sont mises en ligne sur le site ***www.siph.com.***

9.) INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (article L.225-100-3 du Code de commerce)

Dans le cadre de l'article L.225-100-3 du code de commerce, il est précisé qu'il existe un pacte d'actionnaire entre SIFCA, Parme Investissement et Immoriv d'une part et d'autre part la Compagnie Financière Michelin, décrit au paragraphe 27-3-1 de l'annexe aux comptes consolidés de SIPH.

DEUXIEME PARTIE :
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe

1.) CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe SIPH concernent l'ensemble des sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation du groupe, constitué par SIPH et ses filiales.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a publié en juillet 2010, les résultats des travaux du groupe de place établi sous son égide, dans un document intitulé « Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne : cadre de référence ». Le référentiel du Groupe SIPH en matière de contrôle interne et de risque s'inspire de ce document ainsi que la recommandation AMF n°2010-15 / Rapport complémentaire de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites.

Le dispositif du contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptées aux caractéristiques propres aux Groupe SIPH et à l'ensemble de ses filiales qui :

- contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou juridiques.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment des processus concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et règlements.

Au total, ce dispositif donne des assurances raisonnables sur la maîtrise des risques auxquelles la société est exposée sans, fournir la garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

2.) COMPOSANTES ET ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

2.1.) Le conseil d'administration

Le Conseil d'administration tient une place fondamentale dans la bonne gouvernance du Groupe SIPH. Il a pour rôle majeur de définir la stratégie du Groupe SIPH, ainsi que les grandes lignes de son application.

Afin de l'assister dans sa mission de conseil et de contrôle dans la gestion du Groupe, et conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil d'Administration de SIPH a mis en place un Comité d'Audit dont la principale mission est détaillée ci-dessous :

2.2.) Le comité d'audit

Conformément à l'ordonnance du 08 décembre 2008, il veille notamment à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés du Groupe SIPH et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés. Ainsi, le Comité d'Audit est notamment chargé des missions suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques ;
- suivi du contrôle légal des comptes et examen des comptes consolidés ;
- examen et suivi de l'indépendance des Commissaires aux Comptes

Le Comité d'Audit se réunit chaque fois qu'il juge nécessaire et au moins trois fois par an sur convocation de son président ou du président du Conseil d'Administration. Les délibérations du Comité d'Audit sont constatées par des procès-verbaux signés par deux membres présents.

En décembre 2012, le Comité d'Audit s'est réuni deux fois et a été amené à examiner les points suivants :

- l'approbation de sa charte
- le programme annuel d'audit

  Ce programme prévoit pour 2013 :
  - ⇨ l'examen (avec les CAC) des méthodes d'évaluation des actifs biologiques ;
  - ⇨ la cartographie des risques ;

SIPH appuie son contrôle sur une organisation, décrite ci-après.

3.) DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

3.1.) ORGANISATION

3.1.1 PRINCIPE DE RESPONSABILITE BUDGETAIRE : DIRECTION GENERALE ET RESPONSABLES BUDGETAIRES

Les directions générales des sociétés du groupe agissent dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés, et d'un budget annuel, lui-même intégré dans un business plan à long terme.

Les activités des sociétés du groupe sont organisées par centre budgétaire.
Tous les centres budgétaires sont placés sous la responsabilité et le management de la direction générale.

Un organigramme des responsables budgétaires est établi pour chaque société du Groupe SIPH.

3.1.2 DIRECTION FINANCIERE GARANTE DE LA FIABILITE ET DE L'EXHAUSTIVITE DE L'INFORMATION

La fiabilité de l'information financière du groupe SIPH est assurée par la direction financière de son actionnaire majoritaire, SIFCA, basé en Côte d'Ivoire, à proximité géographique des filiales opérationnelles de SIPH.

Les directeurs financiers des filiales du groupe SIPH et la Secrétaire Générale de SIPH SA sont garants de la fiabilité et de l'exhaustivité de l'information financière.

Pour cela, ils disposent des ressources suivantes :

- Un service de comptabilité générale et analytique
- Un service de suivi budgétaire, en charge de l'établissement du budget, de son suivi et de la re-prévision budgétaire (reforecast)
- Une implication systématique dans tous les outils de gestion de l'information

3.1.3 DISPOSITIF PLACE SOUS LA SURVEILLANCE DE L'AUDIT INTERNE

Outre les contrôles internes de chaque entité du Groupe SIPH, la fonction d'audit interne est assurée au niveau de la société SIFCA, société mère de SIPH, dans le cadre du contrat d'assistance technique entre SIPH et SIFCA. Ses travaux sont organisés en coordination avec la Direction Générale SIPH et le Comité d'Audit.

Les auditeurs internes des sociétés du groupe sont rattachés à l'audit interne SIFCA. Les plannings annuels d'audit interne des filiales sont systématiquement validés par l'Audit Interne Groupe SIFCA.

L'Audit Interne Groupe a pour mission d'assurer la coordination des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe.

Par ailleurs, à la demande de la Direction Générale, dans le cadre du développement du Groupe, il peut assurer des missions spécifiques.

L'Audit Interne Groupe est notamment chargé :

- d'établir la cartographie des risques ;
- d'identifier et de documenter les processus du contrôle interne et de gestion des risques ;
- de vérifier la pertinence et l'efficacité des processus de contrôle interne existants ;
- de proposer et de mettre en place des procédures complémentaires si nécessaire, d'assurer la veille réglementaire en matière de contrôle interne, notamment en ce qui concerne le règlement AMF ;
- de développer des plans d'audit, d'en assurer la réalisation, et de rendre compte de son action auprès du Secrétaire Général, à la Direction Générale et au Comité d'Audit ;
- de préparer la mise en place de nouveaux contrôles si nécessaire ;
- d'identifier et de préparer les processus anti-fraudes et d'en assurer le contrôle

Il coordonne son action avec les auditeurs externes et présente régulièrement au Comité d'Audit les plans d'actions et les résultats du contrôle interne.

3.2.) DIFFUSION EN INTERNE D'INFORMATIONS PERTINENTES

Afin d'être efficace, le dispositif de contrôle interne doit faire l'objet d'une communication adéquate en vue de sa mise en œuvre par l'ensemble du personnel du Groupe. Le contrôle interne est d'autant plus pertinent qu'il est fondé sur des règles de conduite et d'intégrité portées par les organes de gouvernance et communiquées à tous les collaborateurs.

En mars 2013, la Direction Générale SIFCA a lancé un projet de mise à jour et de rédaction du manuel des procédures opérationnelles, comptables et financières de la Holding SIFCA et ses filiales. Ce projet coordonné par l'Audit Interne Groupe, s'inscrit dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de l'information comptable et opérationnelle des filiales du Groupe SIFCA. Les standards de contrôle adoptés par le Groupe SIFCA seront répertoriés au sein du manuel en vue d'une diffusion à l'ensemble des filiales. Ce manuel contiendra l'ensemble des standards de référence nécessaires au bon fonctionnement du Groupe SIPH et ses filiales (délégation de pouvoirs, d'organisation, d'investissements, de gestion du personnel, gestion des contrats etc…) ainsi que les standards en matière de contrôle des informations comptables, financières et de gestion.

Ce manuel a pour vocation de :

- participer à la maîtrise des risques opérationnels, financiers ou de conformité susceptibles d'affecter le Groupe SIFCA, ses filiales et leurs projets ;
- faire respecter les règles et les valeurs du Groupe en incluant le Code de bonne Conduite ;
- partager un langage commun ;
- favoriser les bonnes pratiques ;
- se doter de règles précises devant être respectées dans l'ensemble du Groupe.

Le manuel constitue un cadre général. Il est complété par les filiales qui restent en effet responsables de l'élaboration et la bonne application de leurs propres procédures internes. En revanche, celles-ci doivent impérativement et, à minima, être compatibles avec les règles Groupe qui couvrent l'ensemble des processus du Groupe (investissements, reporting et de contrôle de gestion, trésorerie, personnel et ressources humaines, achats, hygiène, santé, sécurité, et environnement, juridiques et assurances, etc.).

3.2.1 REFERENTIEL GROUPE SIPH

3.2.1-A Unités d'œuvre et indicateurs de performance

Les unités d'œuvre spécifiques à l'hévéaculture sont définies, ainsi que les principaux indicateurs de performances opérationnels *(référentiel des unités d'œuvre et de performance).*

Ces unités et indicateurs ont été élaborés par des groupes de travail réunissant les intervenants concernés et sont communiqués en interne et font l'objet des reporting opérationnels et financiers.

3.2.1-B Définition des centres budgétaires

Les activités des sociétés du groupe sont distinguées par centre analytique, décrit dans un manuel (référentiel des centres budgétaires). Ce référentiel est appliqué par toutes les sociétés du groupe, pour les business plans, les budgets, les reportings, les arrêtés de comptes.

Un centre budgétaire regroupe des activités définies et homogènes, il est placé sous l'autorité d'un responsable identifié, seul autorisé à prendre un engagement dans les conditions précisées par le référentiel, et chargé d'assurer le suivi de l'exécution, sous le management de la Direction et le contrôle de la Direction financière.

Ces centres budgétaires correspondent :

- Au business modèle économique : Ils structurent donc la présentation des Business-plans à long terme, des budgets, des reportings, et des arrêtés des comptes sociaux. A ce titre, leur correcte application est auditée par l'audit interne et par les commissaires aux comptes lors des arrêtés. Ils structurent également les comptes consolidés qui sont construits par destination ;
- A l'organisation des responsabilités, selon le principe de responsabilité budgétaire.

3.2.2 ORGANISATION ET COMMUNICATION DE L'INFORMATION

3.2.2-A Outil de gestion de l'information : Business Object Finance

L'information financière, comprenant également les unités d'œuvres principales, est structurée et reportée dans une application « Business Object Finance ».

3.2.2-B Cycles de communication interne

Sont gérés dans ce système unifié d'information :

- Les comptes sociaux arrêtés (liasses)
- La consolidation statutaire
- Le reporting mensuel
- Le reforecast semestriel
- Le budget annuel

Ces cycles sont gérés, animés et commentés par les Directions financières, sous la responsabilité de la Direction.

Un reporting mensuel portant sur le bilan matière, le compte de résultat, le suivi des coûts et des marges unitaires, l'engagement des investissements et le tableau de flux est opérationnel chez SIPH et ses filiales. Le budget de l'exercice est revu mensuellement pour faire l'objet d'une reprévision annuelle lors de l'établissement des reportings mensuels. La qualité des budgets, des reportings mensuels, des prévisions et l'analyse des écarts font partie intégrante du dispositif visant à fiabiliser l'information financière.

Le Conseil d'administration étudie à chaque réunion les réalisations et les prévisions de SIPH et de ses filiales, ainsi que l'analyse des écarts entre le budget, les réalisations et les prévisions. Les tableaux de flux réalisés et prévisionnels sont systématiquement examinés.

Le Secrétariat Général s'assure du respect des obligations d'information du marché.

L'information communiquée au public est soumise préalablement à la Direction du Groupe.

3.3.) RECENSEMENT, ANALYSE DES RISQUES Et CONTROLE

Une refonte de la cartographie des risques a été effectuée début 2013. Conformément aux recommandations de l'AMF (cadre de référence du contrôle interne), cette action a été menée en trois étapes :

- recensement des principaux risques internes ou externes pouvant constituer un obstacle à l'atteinte des objectifs du Groupe ;
- analyse et évaluation des risques selon une échelle qualitative de leur criticité en prenant en compte leur impact financier, humain ou de réputation et leur possible occurrence ;
- traitement des risques visant à les maintenir dans les limites acceptables via leur suppression, leur réduction, leur transfert ou leur acceptation.

Le comité d'Audit analyse régulièrement ces risques, fait évoluer son dispositif de contrôle interne selon cette analyse, et décrit en détail les risques dans l'annexe aux comptes consolidés ;

La cartographie des risques a permis de préciser les principaux facteurs de risques propres au Groupe SIPH.

Les risques les plus significatifs et les contrôles ou dispositions pour y faire face sont résumés ci-après. Les risques majeurs figurent en note 28 de l'annexe aux comptes consolidés.

3-3-1 RISQUE LIE AUX FLUCTUATIONS DU MARCHE DU CAOUTCHOUC

3-3-1-A Le marché du caoutchouc : baisse durable des cours

Les résultats du Groupe sont liés aux cours du caoutchouc ; le Groupe commercialise un caoutchouc issu de deux origines : les plantations du Groupe d'une part, et les achats aux planteurs villageois, d'autre part.

Grâce à ces deux origines de caoutchouc, le Groupe dispose :

- d'un effet de levier en cas d'augmentation des cours, en raison des marges réalisées sur ses productions propres ;
- d'un effet « d'amortisseur » en cas de baisse des cours, la contribution positive du caoutchouc acheté permettant d'abaisser le point mort.

Le faible niveau d'endettement du Groupe et la maitrise des couts et des investissements constituent des atouts pour permettre à SIPH d'assurer sa pérennité en cas de baisse durable des cours.

3-3-1-B Risque de fluctuation des cours entre la production et les ventes

Matières premières : le prix d'achat du caoutchouc (matières premières) acheté aux producteurs indépendants est fixé chaque mois par l'organisation professionnelle des producteurs, en corrélation avec les cours internationaux.

Produits finis : les ventes sont conclues au fur et à mesure de la production, entre 1 à 3 mois avant l'embarquement, le prix de vente est fixé au moment de la conclusion de la vente, sur la base des cours internationaux à cette date.

SIPH procède à la mise au marché de toutes ses productions au fur et à mesure de la récolte ou de l'achat.

Les stocks sont donc couverts par les ventes conclues mais non encore embarquées.

Les modalités de commercialisation et d'engagement sont régulièrement fixées et examinées par le Conseil d'administration.

Afin de se prémunir du risque de volatilité de ces cours, et pour se couvrir contre une baisse des prix qui pourrait affecter la marge du groupe sur les ventes de caoutchouc provenant de ses filiales, SIPH a recours à des produits dérivés fermes ou optionnels.

3-3-1-C Risques sur les produits dérivés destines à sécuriser les prix de vente :

SIPH sécurise son chiffre d'affaires par la mise en place de produits dérivés (ventes de couvertures, swap).

Si les cours évoluent rapidement à la hausse, SIPH doit financer les appels de marge liés à ces produits dérivés.

Les produits dérivés étant utilisés pour sécuriser le prix des ventes physiques, il est indispensable que ces ventes de couvertures n'excèdent jamais la capacité de livraison du physique. Ce risque est géré prudemment par SIPH par des engagements dont les quantités et l'échelonnement dans le temps sont adaptés à celles de la production et restent dans les limites d'engagement autorisées par le Conseil d'administration.

Le risque de retard de livraison ou de production – dans des cas de force majeure essentiellement – ne peut toutefois être totalement écarté.

La prudence dans la prise d'engagements sur les produits dérivés permet de minimiser ce risque.

3-3-2 RISQUES LIE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET AUX ACQUISITIONS

Les risques associés au développement et aux acquisitions découlent des évolutions pouvant modifier les anticipations concernant l'environnement politique et administratif, les relations avec les communautés locales, la réponse aux besoins sociaux des salariés (santé…) les difficultés possible d'approvisionnement et de logistiques (électricité, transport, télécommunication…), ressources en main d'œuvre.

3-3-2-a Risque lié à la stratégie de développement

SIPH a pour objectif de conserver sa position de leader en tant que producteur de caoutchouc africain. La stratégie de développement et d'acquisitions nécessaires est élaborée par le Conseil d'administration de SIPH qui réunit les expériences et les compétences de SIFCA (premier opérateur agro-industriel en Afrique de l'Ouest) et de Michelin (Industrie pneumatique et opérateur spécialisé du caoutchouc).

3-3-2-B Risques liés à l'investissement dans CRC (Libéria)

Localisée dans le Maryland, à l'est du Libéria et à la frontière de la Côte d'Ivoire, CRC est aujourd'hui pénalisée par la faiblesse des infrastructures existantes et les fermetures de frontière avec la Côte d'Ivoire.

Ces difficultés sont susceptibles d'induire des retards et des coûts additionnels au projet dont le programme d'investissement serait de 75 M$ dans les 10 prochaines années.

Toutefois, la proximité immédiate en Côte d'Ivoire des plantations de SAPH et de SIFCA doit permettre à CRC de bénéficier de l'assistance de ses partenaires. Michelin fournit une assistance technique à cette société. Parallèlement, SIFCA renforce de plus en plus sa présence managériale auprès de cette filiale.

L'obtention de terres nouvelles, au titre d'un contrat d'extension signé avec l'Etat du Liberia, reste l'une des priorités du projet, qui s'inscrit dans le plan à long terme du Groupe SIPH.

3-3-2-C Risques liés au manque de ressources humaines

La croissance et le développement du Groupe induisent des besoins croissants en ressources humaines qui justifient la priorité donnée au recrutement à la formation et la mobilité des compétences nécessaires sur le périmètre du Groupe.

3-3-3 RISQUES LIES A LA STRATEGIE INDUSTRIELLE

Accompagné de l'assistance technique de Michelin, SIPH mobilise ses ressources pour adapter ses capacités d'usinages à l'accroissement tant de ses productions que des achats extérieurs.

L'augmentation des quantités de caoutchouc acheté induit une moindre maitrise de la qualité de la matière première, ce qui pénalise la production des grades de produits finis les plus recherchés des pneumatiquiers.

En 2012, le Groupe a commencé à investir dans des unités de pre traitement du caoutchouc, qui devrait permettre de mieux maitriser les qualités produites.

3-3-4 RISQUE PAYS

L'implantation de longue date du Groupe SIFCA en Afrique de l'Ouest lui permet d'avoir une connaissance concrète et une appréciation réaliste des risques pays.

Le développement induit par l'activité hévéicole dans les régions rurales constitue un facteur fort d'intégration et d'adaptation de l'activité de SIPH à son contexte.

Le niveau général de sécurité qui prévaut encore a conduit le Groupe SIPH à renforcer systématiquement les mesures de sécurisation des personnes et des biens.

3-3-4-A Côte d'Ivoire

Après la crise de 2011 et la prise de fonctions du Président Ouattara, la réunification du pays avec la libre circulation des personnes et des biens a pu être engagée. Au niveau politique, les élections législatives se sont relativement bien déroulées et l'installation de l'Assemblée nationale et du Parlement dans quelques semaines devrait contribuer à restaurer l'état de droit.

La reprise économique est perceptible même si elle est encore lente en raison de la désorganisation généralisée engendrée par la crise postélectorale et la paupérisation de la population. Un climat de confiance s'installe progressivement avec l'amélioration de la sécurité, des réformes qui sont annoncées (à la filière café-cacao, législation sociale..), et la réhabilitation des infrastructures devraient contribuer à la stabilisation du pays.

3-3-4-B Libéria

Après sa réélection, en Novembre 2011, Mme Johnson-Sirleaf a demandé le maintien d'une présence de l'ONU pour pouvoir mener à bien son programme politique qui « repose sur quatre piliers : sécurité, primauté du droit et gouvernance, relance économique et reconstruction des infrastructures ».

En cours de reconstruction, le Libéria ne dispose pas encore des infrastructures routières et sociales nécessaires et en 2012, sa frontière avec la Côte d'Ivoire a été fermée à de nombreuses reprises

Cependant, malgré des années de guerre civile, le Libéria est demeuré le second producteur africain de caoutchouc naturel, et le pays présente des conditions très favorables au développement de l'hévéaculture.

3-3-4-C Nigéria

L'insécurité reste latente dans ce pays de 140 millions d'habitants, sixième producteur mondial de pétrole.

Les populations du Delta revendiquent une redistribution plus favorable des ressources pétrolières, avec des actions violentes, notamment des enlèvements. Le conflit inter-ethnique et interreligieux s'est accentué avec les exactions sanglantes perpétrées par un groupe islamique radical. Les autorités nigérianes déploient d'importants efforts pour lutter contre ce mouvement.

De surcroit, en 2012, des manifestations se sont produites suite à la publication le 1er Janvier d'une nouvelle régulation du prix des produits pétrochimiques et d'une décision en vertu de laquelle les carburants ne sont plus subventionnés.

L'activité des plantations du groupe situées au Nigéria n'a pas été touchée de manière significative.

La plus grande partie des plantations sont localisées hors de la région du Delta ('Edo State, 'Ondo State et 'Ogun State) ;

Les exportations de caoutchouc s'effectuent dans des conditions normales grâce à la proximité du port de Lagos.

Sont à relever comme des risques majeurs :

- des menaces sur la sécurité du personnel des plantations dans la région du Delta. Le Groupe a en conséquence renforcé les mesures destinées à permettre à l'ensemble de son personnel de travailler dans des conditions sécurisées.

- des difficultés de circulation pouvant gêner l'approvisionnement des usines et l'évacuation du caoutchouc.

Globalement, les activités de la filiale au Nigéria continuent de bien se dérouler en dépit de ces événements.

3-3-4-D Ghana

Le Ghana offre aux investisseurs un contexte économique et politique stable et ne présente pas de risque pays particulier.

3-3-5 RISQUE DE FRAUDE

Sont à prendre en considération :

- Le détournement d'une matière première à une valeur marchande, négociable immédiatement dans les pays d'implantation.
- L'importance des paiements en espèces, du fait des localisations des plantations et usines dans les pays,
- Les possibilités de fraudes sur les comptes bancaires.

Pour faire face aux risques de détournement de la matière première, SIPH dispose d'outils spécifiques, adaptés à son activité et issus de son savoir-faire et de son expérience.

Des dispositions sont prises pour maitriser les risques sur les règlements : outre les dispositifs de contrôle interne mis en place dans les filiales et suivis par SIFCA, des audits systématiques sont opérés par SIFCA, dans le cadre de son contrat de prestations de services.

3-3-6 RISQUE DE DEPENDANCE

Il existe une relative dépendance du Groupe vis-à-vis de Michelin mais cette situation a évolué depuis fin 2011.

La convergence d'intérêts existant entre les deux Groupes a permis d'organiser une transition efficace. Le Groupe SIPH, et son actionnaire principal SIFCA, disposent depuis 2012 des ressources nécessaires en prenant directement en charge les experts indispensables à l'activité.

De surcroit, les liens commerciaux qui font de Michelin le client principal de SIPH sont établis sur des bases limitant le risque de dépendance. Les conditions commerciales appliquées sur les ventes de caoutchouc s'inscrivent dans les pratiques courantes en matière de négoce de caoutchouc naturel, le Groupe conserve son lien avec le marché et les autres « pneumatiquiers ». De plus, la durée de certains contrats commerciaux entre Michelin et le Groupe dont l'objet est de garantir la livraison d'un tonnage mensuel au prix de marché n'excède jamais un an.

3-3-7 RISQUE DE CREDIBILITE ET DE RESPONSABILITE

3-3-7-A Risque lié à la qualité de l'information financière

L'organisation décrite, l'audit interne et la qualité des processus budgétaires (établissement et contrôle des budgets) et la mise en place de reportings hebdomadaires et mensuels fiabilisent le suivi de la gestion des productions, des coûts, des ventes et des investissements.

3-3-7-B Risque lié au développement durable

La culture de l'hévéa contribue naturellement mais très efficacement au développement durable.

L'engagement du groupe et de son actionnariat de référence en matière de développement durable est décrit dans le rapport de gestion.

Les actionnaires de référence de SIPH (SIFCA & Compagnie Financière Michelin) partagent les mêmes convictions en matière d'éthique et de responsabilité.

SIFCA a créé en 2008, une direction du développement durable ainsi qu'un comité de pilotage. SIPH inscrit son action dans les axes de progrès fixés par cette direction, lesquels sont résumés ci-après :

- assurer la diffusion et l'application systématique de la politique d'hygiène et de sécurité et des conditions de vie des employés du Groupe ;
- assurer à l'ensemble du personnel, un équipement et des outils de travail sécurisés ;
- assurer un logement des travailleurs permanents et saisonniers, dans le respect des standards de qualité du Groupe, comprenant en particulier un accès à l'eau potable, l'assainissement et l'électricité ;
- déployer une politique active de prévention des maladies infectieuses, notamment SIDA et paludisme ;
- prévenir des pollutions accidentelles du sol et de l'eau.

L'engagement de SIPH et ses réalisations en matière de développement durable lui permettent de conserver son image de promoteur responsable de l'hévéaculture.

3-3-8 RISQUE CLIENT

La concentration des « pneumatiquiers » limite le nombre des clients.

Michelin est le premier client du Groupe et représentait 46 % du chiffre d'affaires consolidé caoutchouc en 2011. Les dix premiers clients du Groupe représentent plus de 90 % du chiffre d'affaire caoutchouc.

La sécurisation des encaissements est réalisée d'une part, par l'inscription des relations commerciales dans un partenariat industriel à long terme et, d'autre part, par la pratique du « paiement contre document », qui n'autorise la livraison de la marchandise au client qu'après réception de son règlement. Toutefois, dans un marché baissier et volatil, le risque que les clients refusent les livraisons en invoquant le moindre défaut de qualité est accru.

3-3-9 RISQUE DE CHANGE

Tous les comptes entre SIPH et ses filiales sont libellés en euros.

Le caoutchouc est coté en USD. Les ventes de SIPH sont effectuées en euros.

En conséquence, dans le Groupe SIPH, les outils de production, les stocks et les comptes clients conservent leurs valeurs en monnaie forte. Le passif est en monnaie locale, à l'exception de certains engagements bien identifiés (dont le poste essentiel est la dette à long terme de GREL, libellée en euros).

3.4.) SUPERVISION ET PILOTAGE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'une surveillance permanente afin de vérifier sa pertinence, son adéquation aux objectifs du Groupe et son bon fonctionnement. Mise en œuvre par le management, cette surveillance prend notamment en compte l'analyse des principaux incidents constatés, le résultat des contrôles réalisés ainsi que des travaux effectués par l'Audit Interne Groupe.

L'Audit Interne Groupe a déployé le plan d'audit Groupe. Les audits réalisés ont permis d'évaluer la maîtrise des risques opérationnels, financiers et réglementaires, tant au niveau des activités de la société que dans les filiales ou sur les projets. Le département d'Audit Interne Groupe a procédé à neuf missions d'audit au cours de l'exercice 2012.

Les points d'amélioration en matière de contrôle interne identifiés dans le cadre de ces audits font tous l'objet de plans d'action dont la mise en œuvre est sous la responsabilité de chaque filiale concernée. Le suivi de leur mise en œuvre est assuré par l'Audit Interne en collaboration avec la Direction Générale des entités auditées et le Comité d'Audit en est tenu informé.

En 2013, les audits auront pour objectif principal d'évaluer et d'améliorer la maîtrise des risques opérationnels, financiers et des risques de conformité contribueront ainsi à l'amélioration continue du contrôle interne au sein du Groupe.

TROISIEME PARTIE :
Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature (hors jetons de présence) accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'administration, et approuvés par les Assemblées Générales en tant que conventions réglementées :

Le montant des jetons de présence est fixé par l'assemblée des actionnaires, et le conseil d'administration décide de leur répartition.

- Pour la société SIPH, un montant limité à 60.979,61 € brut pour les jetons de présence a été approuvé par l'Assemblée du 7 juin 1996, et est réparti entre les administrateurs sur décision du Conseil d'administration ;
- Aucune autre rémunération n'est versée aux administrateurs de SIPH au titre de leur mandat social.
- Par ailleurs, le Président du Conseil de SAPH perçoit une rémunération au titre de son mandat social.

En dehors de ce qui précède, les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune autre indemnité, rémunération, avantage en nature ou retraite complémentaire, au titre de leur mandat respectif.

CONCLUSION

Le Groupe SIPH a organisé une répartition du contrôle des risques entre les filiales et la société mère.

Les actifs sont principalement concentrés dans les filiales tandis que la commercialisation et les flux de trésorerie qu'elle induit sont gérés par le siège.

Les procédures en place dans les filiales font l'objet des améliorations qui s'imposent afin de garantir au mieux la conservation des actifs et de leur valeur ainsi que la maîtrise des engagements.

Par ailleurs un effort particulier est porté sur la standardisation de l'information élaborée par les filiales afin d'améliorer le suivi de la performance de l'opérateur Michelin, l'efficacité du contrôle de gestion de SIPH et de l'audit SIFCA.

SIPH est attentif aux évolutions légales et réglementaires, et continuera à faire évoluer son dispositif de contrôle interne, en conservant la souplesse et la réactivité opérationnelle de ses filiales.

Le Président du Conseil d'administration

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La défense Cedex

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH

Société Anonyme

53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la note 2.1.3 de l'annexe relative aux immobilisations financières, la société peut être amenée à déprécier les titres de participation, sur la base de la valeur d'utilité, estimée en fonction des flux de trésorerie futurs.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2013

Les commissaires aux comptes

Mazars	Deloitte & Associés
Gaël LAMANT	Thierry BILLAC

Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH

Comptes Consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 3.12 et 8 de l'annexe relatives à l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques (plantations d'hévéas) du groupe SIPH en application de la norme IAS 41 qui préconise d'évaluer les actifs biologiques immobilisés, lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur. Ces notes exposent les modalités d'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques qui correspond à la somme des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'exploitation des programmes agricoles de ses filiales. Cette évaluation repose sur des estimations (notamment les projections de prix du caoutchouc) ainsi que sur des paramètres dont la volatilité génère une incertitude sur la valeur future de ces actifs. En conséquence, la juste valeur de ces actifs biologiques est susceptible de connaître des ajustements au cours des exercices suivants.

- les notes 3.13 et 3.29 de l'annexe relatives au changement d'évaluation des stocks de matière première (fonds de tasse) en juste valeur. Ces stocks étaient précédemment évalués aux prix indicatifs publiés en décembre par l'APROMAC et le ROU, structures organisant la profession en Côte d'Ivoire et au Ghana. Le changement intervenu sur l'exercice conduit à évaluer :

  - les stocks issus des plantations propres à la juste valeur à la date de récolte, représentée par le prix d'achat moyen du mois de la récolte auprès des planteurs privés. Ce prix d'achat est désormais considéré comme la juste valeur à la date d'évaluation.

  - les stocks provenant des achats aux planteurs privés au coût d'achat incluant les frais accessoires d'achat.

  Ce changement a été qualifié de correction d'erreur. L'impact de ce changement, sur la valeur des matières premières et des matières premières incluses dans les produits finis (après impôt) s'élève à + 7,4 M€ sur les capitaux propres au 1er janvier 2011 et +15,4 M€ sur les capitaux propres au 1er janvier 2012, soit +8,1 M€ sur le résultat de l'exercice 2011.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 3.12 et 3.13 décrivent le traitement comptable retenu par votre société relatif aux actifs biologiques et à la production agricole en fonction de la norme IAS 41. Comme indiqué précédemment, les notes 3.12 et 8 traitent de l'évaluation à la juste valeur des actifs biologiques (plantations d'hévéas). Nous avons examiné la méthodologie retenue pour l'application de la norme IAS 41, nous avons revu les hypothèses retenues lors de l'évaluation des actifs biologiques à la juste valeur et nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations données dans les notes aux états financiers consolidés.

Comme mentionné dans la première partie du rapport, les notes 3.13 et 3.29 de l'annexe exposent le changement de modalités d'évaluation des stocks de matière première intervenu au cours de l'exercice suite à la revue de l'application des normes IAS 2 et IAS 41. Conformément aux dispositions de la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » en matière de correction d'erreur, l'information comparative relative à l'exercice 2011 présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application de ce changement. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice 2011.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice 2011 et l'information donnée à ce titre dans la note 3.29 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, comme indiqué dans les notes 3.2, 3.10 et 6.1 relatives respectivement aux « Hypothèses et estimations comptables », « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels immobilisés » et « Ecarts d'acquisition », la société procède à des tests de dépréciation de l'ensemble des actifs, y compris les écarts d'acquisition. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation concernant notamment les écarts d'acquisition et nous avons vérifié que la note 6.1 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 26 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Thierry BILLAC

MAZARS

Gaël LAMANT

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Deloitte & Associés
185 avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH

Société Anonyme

53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention d'assistance technique entre votre société et Michelin

- Société concernée : Michelin, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%
- Objet : convention d'assistance technique signée le 7 février 2012 prenant effet le 1er janvier 2012, le rôle de Michelin étant orienté prioritairement sur les actions et leviers de progrès afin d'apporter à SIPH une expertise technique agronomique et industrielle.
- Modalités : la rémunération de Michelin au titre de cette convention s'est élevée à 965 KEUR en 2012.

Conseils d'administration du 16 décembre 2011 et du 6 avril 2012

Convention d'assistance technique entre votre société et SIFCA

- Société concernée : SIFCA, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%
- Objet : convention d'assistance technique prenant effet le 1er janvier 2012, conclu pour 5 ans avec tacite reconduction pour une même durée. Cette convention a été mise en place suite au redéploiement de l'assistance technique entre SIPH, SIFCA et Michelin.
- Modalités : la rémunération de SIFCA au titre de cette convention s'est élevée à 5 143 KEUR en 2012.

Conseils d'administration du 16 décembre 2011 et du 6 avril 2012

Convention d'assistance technique entre votre société et SAPH

- Société concernée : SAPH
- Objet : convention d'assistance technique prenant effet le 1er janvier 2012. Le rôle de SIPH est de mettre au service de SAPH, au titre de l'activité hévéicole, ses compétences en matière de management et de la gestion des techniques agricoles et industrielles, de la gestion des achats aux planteurs villageois et de la formation continue.
- Modalités : le montant global facturé par votre société au titre de cette convention s'est élevé à 3 867 KEUR en 2012.

Conseils d'administration du 16 décembre 2011 et du 6 avril 2012

Convention d'assistance technique entre votre société et GREL

- Société concernée : GREL
- Objet : convention d'assistance technique prenant effet le 1er janvier 2012.
- Modalités : le montant global facturé par votre société au titre de cette convention s'est élevé à 2 322 KEUR en 2012.

Conseil d'administration du 31 août 2012

Convention de trésorerie entre votre société et GREL

- Société concernée : GREL
- Objet : convention de trésorerie, établie en date du 17 juillet 2012, courant jusqu'au 31 décembre 2013. Cette convention permet à SIPH de procéder à des avances à GREL pour l'aider à financer son programme d'extension en attendant la mise en place de financements structurés et adaptés à son programme de développement. Le prêt maximum autorisé est de 10 000 KEUR.
- Modalités : au 31 décembre 2012, le montant de l'avance s'élève à 8 000 KEUR.

  Conseils d'administration du 16 juillet 2012 et du 31 août 2012

Convention de trésorerie entre votre société et CRC

- Société concernée : CRC
- Objet : convention de trésorerie, établie en date du 1er septembre 2009 pour une période de 3 ans. Les avenants 2 et 3, applicables à compter du 2 janvier 2012 et du 1er septembre 2012 portent l'avance en compte courant de 15 000 KUSD à 20 000 KUSD puis de 20 000 KUSD à 30 000 KUSD.
- Modalités : au 31 décembre 2012, le montant de l'avance s'élève à 27 368 KUSD.

  Conseils d'administration du 16 décembre 2011 et 31 août 2012

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'assistance technique entre votre société et REN

- Société concernée : REN
- Objet : convention d'assistance technique établie en date du 3 aout 2011 et applicable jusqu'au 1er janvier 2014.
- Modalités : le montant global facturé par votre société au titre de cette convention s'est élevé à 1 300 KEUR en 2012.

Convention d'assistance technique entre votre société et CRC

- Société concernée : CRC
- Objet : convention d'assistance technique prenant effet au 1er janvier 2008 pour une période de 10 ans, modifié par avenant applicable au 1er mai 2009. Cette convention transfert à SIPH le soin d'assurer le savoir-faire, le contrôle de gestion, le développement interne et externe de CRC, ainsi que tout autre service qui s'avérerait nécessaire sans restriction ou limitation.
- Modalités : le montant global facturé par votre société au titre de cette convention s'est élevé à 650 KUSD en 2012.

Convention de trésorerie entre votre société et SIFCA

- Société concernée : SIFCA, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%
- Objet : convention de trésorerie établie en date du 7 janvier 2011. Dans le cadre de son programme d'investissement 2011, SIFCA a prévu l'acquisition de plantations d'huile de palme au Liberia (MOPP). La mise en place de la synergie entre ce projet et CRC a conduit votre société à accorder des avances au groupe SIFCA. Le montant cumulé des avances faites dans le cadre de ces investissements est limité à 2 000 KEUR.
- Modalités : au 31 décembre 2012, le montant de l'avance s'élève à 1 758 KEUR.

Contrat de fourniture de caoutchouc entre votre société et SAPH

- Société concernée : SAPH
- Objet : contrat de fourniture de caoutchouc établi en date du 10 septembre 1999.
- Modalités : les achats enregistrés par votre société au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 240 295 KEUR.

Contrat de fourniture de caoutchouc entre votre société et GREL

- Société concernée : GREL
- Objet : contrat de fourniture de caoutchouc établi en 2002.
- Modalités : les achats enregistrés par votre société au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 46 546 KEUR.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2013

Les commissaires aux comptes

Mazars	Deloitte & Associés
Gaël LAMANT	Thierry BILLAC

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH

Société Anonyme
53, rue du Capitaine Guynemer
92400 Courbevoie

Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce
sur le rapport du président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

Mazars	Deloitte & Associés
Gaël LAMANT	Thierry BILLAC

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2013

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2012 – Approbation des comptes sociaux
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2012 – Approbation des comptes consolidés
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président et approbation
- Fixation du montant des jetons de présence
- Affectation des résultats, distribution de dividendes
- Changement du représentant permanent de la société IMMORIV
- Ratification de la nomination provisoire d'un Administrateur
- Renouvellement de mandat du Censeur
- Délégation de Pouvoirs pour les formalités

TEXTE DES RESOLUTIONS

Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2013

PREMIERE RESOLUTION
Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIEME RESOLUTION
Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIEME RESOLUTION
Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L 225-38 et L 225-42 du Code de Commerce, approuve la convention d'assistance technique entre **SIPH et SIFCA**, autorisée par le conseil d'administration du 16 décembre 2011.

QUATRIEME RESOLUTION
Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L 225-38 et L 225-42 du Code de Commerce, approuve la convention d'assistance technique entre **SIPH et MFPM**, autorisée par le conseil d'administration du 16 décembre 2011.

CINQUIEME RESOLUTION
Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'Article L 225-38 et L 225-42 du Code de Commerce, approuve ces conventions

SIXIEME RESOLUTION
Approbation du rapport du Président du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, les procédures de contrôle interne et les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux définies à l'Article L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce, approuve ce rapport.

SEPTIEME RESOLUTION
Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale porte à 72.000 € le montant maximum des jetons de présence précédemment fixé à 60.980 € par l'assemblée générale ordinaire du 07 juin 1996, et charge le conseil d'administration de la répartition de ces jetons de présence. Cette autorisation, donnée pour l'exercice 2013, restera valable jusqu'à une nouvelle décision d'une Assemblée Générale.

HUITIEME RESOLUTION
Affectation des résultats & Distribution des dividendes

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide de distribuer un dividende brut de 4,00 € par action.

Le résultat de de l'exercice 2012, qui s'élève à 54 748 816,66 €, est affecté :

- Au payement du dividende pour 20.243.160,00 euros,
- Au report à nouveau pour le solde, soit 34.505.656,66 euros. Le report à nouveau qui était de 14 698 125,01 euros s'élèvera à 49.203.781,67 euros après affectation.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Le dividende sera mis en paiement le 28 juin 2013.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle les dividendes distribués aux titres des exercices 2011, 2010 et 2009 :

Dividende mis en distribution au titre des exercices :	Total Brut	Soit € brut/titre (ajusté)
2011	40.486.320,00 €	8,00
2010	27 834 345,00 €	5,50
2009	15 182 370,00 €	3,00

NEUVIEME RESOLUTION :
Remplacement d'administrateur

L'assemblée générale prend acte de la désignation en date du 19 décembre 2012, en qualité de représentant permanent de la société IMMORIV, administrateur, de Madame BARRY TANNOUS Lucie, demeurant Villa 2, Résidence Elaies Cocody Abidjan BP 3727 Abidjan (Côte d'Ivoire), pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de la société, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

DIZIEME RESOLUTION :
Ratification de la nomination d'un Administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 19 décembre 2012, aux fonctions d'administrateur de de M. Pierre BILLON sis 178 Rue de Courcelles -75017 PARIS en remplacement de M. Jean-Louis BILLON pour le mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'exercice clos au 31 décembre 2014.

ONZIEME RESOLUTION :
Renouvellement de mandat du Censeur

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de censeur de Monsieur B. DIGUET pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

DOUZIEME RESOLUTION
Accomplissement des formalités requises par la loi

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant les délibérations de la présente assemblée, pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.